






*Langlois sculp*

*Ore non asper, facilis, benignus*
*Voce non sola docet; ipsa vultûs*
*Blanda majestas Pietatis almum*
*Afflat amorem.* S.V. 1697

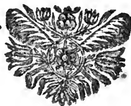
*à Paris chez N. le clerc ruë des augustins à l'image St. Lambert.*

# TRAITÉ DE L'AUTHORITÉ DE L'EGLISE DE JESUS-CHRIST.

AVEC UN ABBREGÉ de l'Histoire & des Dogmes des Hereſiarques qui ont vêcu depuis l'onziéme Siecle.

*Par Mr* CHARDON DE LUGNY, *Prêtre.*

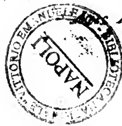
TOME PREMIER.





A PARIS,
Chez NICOLAS LE CLERC, ſur le Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont S. Michel, attenant l'Hôtel de Luyne, à l'Image de S. Lambert.

M. DC. XCVIII.
*Avec Approbation & Privilege du Roy.*





A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME

# LOUIS ANTOINE DE NOAILLES,

ARCHEVESQUE DE PARIS,

DUC DE SAINT CLOUD,

PAIR DE FRANCE, &c.



*ONSEIGNEUR,*

*Je ne pouvois rien souhaiter de plus glorieux*

*pour moy, ni de plus avantageux pour mon Ouvrage, que l'honneur qu'il a de paroître en public sous la protection de VOTRE GRANDEUR: car bien que le sujet, que j'y traite soit capable de le faire estimer par luy-même; je comte toutefois que vôtre illustre nom en fera le plus riche ornement, & luy procurera un accüeil plus favorable dans le monde. Je me suis persuadé que pour se rendre utile à toutes sortes d'esprits, on ne sçauroit representer en trop de differentes manieres, une chose*

*aussi necessaire au salut de tous les hommes, qu'est la connoissance de la vraye Eglise, de sa doctrine, & du pouvoir que Dieu luy a confié. C'est cette connoissance, MONSEIGNEUR, que j'ay tâché de donner dans cet Ouvrage, par une methode qui ne me paroît pas commune, & où il ne pouroit y avoir que le defaut de son Auteur qui pût le rendre indigne de vous être presenté. Et quoy-que VOTRE GRANDEUR sçache mieux que personne, ce que l'on peut dire aujourd'huy de plus*

*utile ſur cette matiere, cependant j'oſe me flater qu'elle ne déſagréra pas de la voir dans le jour que je luy ay donné. Tout le monde ſçait, MONSEIGNEUR, le zele que VOTRE GRANDEUR a toûjours fait paroître pour faire rentrer de bonne foy dans l'Egliſe, ceux que l'erreur en ſeparoit. Ce livre, MONSEIGNEUR, pourra ſeconder vos juſtes deſſeins; & c'eſt ce qui m'a fait prendre la liberté de ſupplier VOTRE GRANDEUR, de*

*vouloir bien le recevoir, comme le premier témoignage de mes respects, à vôtre heureux avenement à l'Archevêché de Paris. C'est un hommage que je rends à ce même merite, qui non seulement vous a fait choisir par le plus grand Roy du monde pour occuper cette place si élevée, que vous remplissez avec tant de succés; mais encore qui vous a attiré les marques glorieuses de la distinction, qu'un des plus saints & des plus grands Papes luy a données, en confirmant d'une maniere particuliere le choix juste*

*& judicieux de nôtre ſage Monarque. Heureux préſage que ſa ſainteté ne bornera pas à cela l'eſtime qu'elle fait de* VOTRE GRANDEUR.

*Aprés tant de marques d'eſtime & de préference, il ne reſte plus,* MONSEIGNEUR, *qu'à conſoler* VOTRE GRANDEUR, *ſur l'éloignement d'un Dioceſe que vous cheriſſiez uniquement, & que vous laiſſiez avec peine; & c'eſt ce que la divine Providence a heureuſement fait en vous donnant pour ſucceſſeur un autre vous-*

*même, en la personne d'un frere, à qui rien ne manque de ce qui fait les Prelats les plus accomplis, qui est rempli de ce même esprit qui vous a animé jusqu'icy, & qui suivra constamment les grands exemples, que VOTRE GRANDEUR luy a laissez, pendant que nous aurons le bonheur de vous admirer dans un Siege plus élevé, plus étendu & plus digne de vos éminentes vertus, & du grand nom, que vous portez. Fasse le ciel que VOTRE GRANDEUR joüisse long-tems pour vôtre gloire*

*& pour nôtre bonheur, des dons precieux dont il la favorisé. Ce sont les vœux de celuy qui est avec une entiere soûmission, & un tres-profond respect,*

*MONSEIGNEUR,*

*De VOTRE GRANDEUR,*

Le tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
CHARDON DE LUGNY, Prêtre.



# I. AVERTISSEMENT.

IL eſt conſtant, ſelon la parole de Dieu, & ſelon les Symboles, que l'Egliſe eſt ſainte, il n'eſt pas moins vray que ce n'eſt que dans cette Egliſe qu'il peut y avoir une vraye & ſainte Religion ; & que nulle perſonne ne ſe ſanctifiera jamais, ſi elle n'eſt pas dans cette vraye Religion, ce ſont des veritez qu'il y a plus de 25. ans que je medite avec beaucoup d'application ; & j'ay crû avec le conſeil de quelques perſonnes fort éclairées, qu'il ne ſeroit pas inutile à pluſieurs perſonnes que j'en écriviſſe quelque choſe pour leur en faire part.

Quoy qu'il y ait pluſieurs Auteurs qui ayent fait des Traitez de l'Egliſe & de la vraye Reli-

gion, je me flate que cela ne ſera pas une raiſon ſuffiſante pour empêcher les perſonnes zelées pour des veritez d'auſſi grande conſequence qu'eſt celle-là, de lire encore ce Traité cy ; tout de même que quoy-qu'il y ait pluſieurs ſiecles que l'on faſſe des Commentaires, des Paraphraſes, & d'autres Traitez ſur l'Ecriture ſainte, cela n'empêche pas que quand il en paroît encore un nouveau, l'on n'ait encore envie de le lire ( quoy-que ce ne ſeroit pas même par complaiſance que l'on aye pour l'Auteur, que fort ſouvent l'on ne connoît pas ) & que l'on y trouve de quoy s'édifier & ſe ſatisfaire ; ce qui vient de ce qu'il y a des ſujets ſi feconds en belles choſes, comme eſt l'Ecriture ſainte, qu'ils en produiſent toûjours de nouvelles à ceux qui meditent attentivement deſſus. Je me ſuis perſuadé qu'il en eſt

e même de la sainte Eglise, &
e la vraye Religion Chrétien-
e, dans lesquelles on peut voir
es beautez differentes, en les
onsiderant differemment, com-
ne un tableau acquiert une
ouvelle beauté quand on le
hange de situation, ou qu'on
ny donne un nouveau jour: ou-
re que la reünion admirable
ue nôtre sage Monarque a faite
es dernieres années de nos fre-
es errans à l'Eglise Catholique,
ous oblige d'écrire aujour-
'huy sur le sujet de l'Eglise &
e sa doctrine, d'une autre ma-
iere que l'on ne faisoit avant ce
ems-là: car l'on ne faisoit pres-
ue que des livres de Contro-
erses sur ce sujet; ce qui don-
oit lieu aux ennemis de la Foy
e faire des livres de Controver-
es contraires, dans lesquels ils
hargeoient de calomnies &
'injures, l'Eglise de Jesus-Christ
 sa doctrine; & pour les cou-

vrir, ils diſoient qu'ils ne diſputoient que contre Rome, qu'ils appelloient la grande paillarde, (ſelon la traduction de leur Bible) & contre ſon chef, qu'ils appelloient l'Antechriſt : ce que je croy qu'il faut preſentement éviter le plus qu'il eſt poſſible : c'eſt pourquoy j'ay deſſein d'écrire d'un autre ſtile, & d'une autre maniere que l'on ne faiſoit autrefois en parlant de l'Egliſe, & j'eſpere de faire voir ſes belles qualitez & ſes grandes perfections, par une methode qui luy acquerera du reſpect de lapart même de ſes adverſaires.

Je décriray auſſi, & feray connoître ce que c'eſt que le ſchiſme & l'hereſie en general ; & par quel eſprit les Schiſmatiques & les Heretiques ont toûjours agi dans leurs Egliſes & dans leurs religions, ou pour mieux dire, dans leursſectes, d'une telle

maniere, que je m'attens que tous les Chrétiens auront du mépris pour eux.

La parfaite connoiſſance de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & du pouvoir que Dieu luy a confié, telle que j'ay deſſein de la donner dans ce Traité, eſt un moyen ſolide pour défendre la Foy chrétienne contre toute ſorte d'heretiques & de ſchiſmatiques, leſquels embroüillent le plus qu'ils peuvent ces queſtions-là, afin de ſe donner la liberté de diſputer hardiment ſur tout ce qu'ils veulent ; & comme ayant autant d'autorité de décider ſur les matieres de Religion, que cette Egliſe qu'ils ne connoiſſent, ou qu'ils feignent de ne pas connoître.

Mon deſſein n'eſt pas de faire icy l'éloge des Egliſes particulieres, quoyque fideles, & quoy qu'elles ſoient parties de l'Egliſe univerſelle, & encore moins vou-

drois-je en exalter aucune qui feroit foupçonnée d'herefie par des Fideles : car je ne voudrois pas pour rien du monde, donner aucun fondement à qui que ce foit, de croire que je ferois du parti d'une Eglife de cette nature.

Mais j'ay deffein, avec l'affiftance de Dieu, de faire l'éloge de cette fainte Eglife que Jefus-Chrift a établie lorfqu'il étoit vifiblement fur la terre avec fes Apôtres ; de cette Eglife qui a prêché l'Evangile à toute creature, dans toute la terre habitable, de cette Eglife dont les Proteftans ont dit de fi belles chofés, comme nous verrons cy-aprés cha. 9. voulant parler de celle de Jefus-Chrift : en un mot de cette Eglife, hors de laquelle il n'y a que damnation & mort, comme ils difent.

Et j'invite tous les fideles Chrétiens, & tous ceux qui fe croient

croyent être tels, quoy qu'ils ne le soient pas, étant separez de la communion de la vraye Eglise, de se joindre à moy pour rechercher toutes ses perfections afin de les mettre en lumiere pour l'édification des ames vraiment pieuses ; ou du moins je les prie de vouloir approuver ce que j'en pourray découvrir pour attirer les respects, & toute la veneration que tous ses enfans doivent avoir pour elle. Je les exhorte de prononcer anathême & malediction à tous ses ennemis, & à tous ceux qui s'estimeront être plus sçavans ou plus saints qu'elle, qui luy diront des injures & des calomnies, ou qui ne pourront souffrir qu'on luy attribuë les perfections qui luy appartiennent de droit, sans s'y opposer pour les critiquer & censurer, qui ne voudront pas se soûmettre à ses ordonnances & à sa discipline,

mais qui au contraire, se separeront de sa communion sous quelques pretextes que ce puisse être, pour faire des sectes à part. Qu'ils regardent ces gens-là comme des Payens & des Apostats indignes du nom Chrétien : car de vrais Chrétiens ne peuvent pas contester l'autorité que la vraye Eglise a sur les libertins, les vrais heretiques & les vrais schismatiques en general, dont nous parlons ordinairement dans la premiere partie de ce Traité, & si on voyoit quelqu'un contester cette autorité de l'Eglise, les vrais Fideles devroient certainement le regarder comme un payen où comme un heretique manifeste, ou un vray libertin.

Je suis persuadé que plus une personne aura de difficultez sur le sujet de l'Eglise, ou mieux elle sçaura les plus sçavantes objections (si on les peut appeller

ſçavantes) que les ſchiſmatiques & heretiques ont coûtume de faire contre elle, & leurs plus ſubtiles chicanes, plus elle aura de ſatisfaction, & plus elle ſera édifiée en liſant cet écrit, parce qu'elle s'appercevra mieux des ſolides veritez qui leur ſont contraires, qui ſont fondées ſur la parole de Dieu, la raiſon & le bon ſens.

J'eſpere, avec l'aſſiſtance divine, de dépeindre ſi bien cette ſainte Egliſe, que tous ceux qui en ſont de vrais membres, s'y verront eux & la vraye doctrine auſſi clairement qu'on ſe voit dans un miroir, qu'ils ne douteront jamais qu'ils ne ſoient dans la vraye Religion, & ne feront jamais de ſchiſmes ni d'hereſies; parce que les ſchiſmes & les hereſies ne ſont cauſez que par ceux qui ne ſçavent pas, ou ne veulent pas ſçavoir ce que c'eſt que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ni

quelle eſt ſa doctrine. Et je ſuis perſuadé que ſi des gens qui s'en ſeroient écartez, vouloient regarder ce tableau d'un œil droit, & bien intentionné, qu'ils retrouveroient facilement le chemin pour y rentrer.

J'eſpere auſſi faire connoître ſi clairement ce que c'eſt que le ſchiſme & l'hereſie en general, que je pourray eſperer que ceux qui ſont ſi malheureux que d'y être engagez, ſe connoîtront eux-mêmes malgré eux pour heretiques, ſans qu'on ſoit obligé de les nommer. Je tiendray cette methode-là à deſſein, parce que je croy que ceux qui ſe connoiſſent eux mêmes heretiques, ſe convertiſſent plûtôt, que quand on leur dit que leur religion (en la nommant) eſt une hereſie. Car la nature corrompuë fait que l'homme croit ſouvent, quand on le reprend charitablement, qu'on le fait plûtôt pour

luy reprocher ſon peché, & luy faire injure, que pour ſon bien; & cela arrive principalement aux heretiques qui ne peuvent ſouffrir qu'on les diſent tels, à cauſe que ce vice eſt odieux à tout le monde.

Ce traité de la Religion Chrétienne & de la vraye Egliſe, auroit pû être fait ſous trois differens rapports; ſçavoir, ou par rapport aux Payens & aux Juifs, pour leur faire voir qu'ils ne peuvent être ſauvez dans leurs religions, & qu'on ne le peut être que dans la Religion Chrétienne, & dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Ou par rapport à toutes ſortes de ſchiſmatiques & d'heretiques, qui ſous pretexte qu'ils ſont batiſez, & qu'ils pretendent (quoy qu'à faux titre) avoir la vraye doctrine, ſe vantent d'être, & même d'être eux ſeuls la vraye Egliſe.

Ou bien par rapport à quelques difficultez disputables qui se rencontrent sur le sujet de l'Eglise même, lesquelles pourtant ne regardent point la foy, que ses enfans examinent entre eux, dans les Ecoles & dans leurs écrits pour les éclaircir, & sur lesquels ils disputent quelquefois, sans rompre par là, l'unité de leur communion, ni les liens de la charité : non pas que ces difficultez viennent d'aucuns defauts qui soient dans l'Eglise même, mais plûtôt de ce que les lumieres des hommes ne sont pas infinies, mais au contraire, qu'elles sont fort bornées.

Je n'ay point voulu faire ce Traité de la Religion Chrétienne, & du pouvoir de l'Eglise par rapport aux Infideles, ayant mieux aimé laisser cela aux soins pieux & sçavans de ceux qui s'employent par profession à les convertir, ou à d'autres person-

nes qui croiront le pouvoir faire.

Je n'ay point crû non plus devoir écrire ſur les difficultez que l'on examine ſur le ſujet de l'Egliſe, qui ſont diſputables parmi les Catholiques, parce que de plus habiles gens que moy, l'ont ſuffiſamment fait ; & que quand même on n'en pourroit pas trouver la verité avec certitude, cela ne prejudicieroit en rien au ſalut des Fideles, à cauſe que ce ne ſont pas des matieres de Foy.

Mais je veux ſeulement faire voir par ce Traité à tous les ſchiſmatiques & heretiques, qu'ils ne ſont point dans la vraye Egliſe Chrétienne, quoy-qu'ils ſe vantent d'y être, & que cela vient de ce qu'ils n'ont jamais bien connu ce que c'eſt que l'Egliſe Chrétienne.

Je ſupplie le Lecteur de ne pas ſe rebuter, s'il ne trouve pas dans cet Ecrit, un ſtile auſſi poli qu'il le deſireroit, & que la ma-

tiere le merite, & de considerer que s'il faloit rejetter tous les livres François qui n'ont pas cette perfection, il faudroit rejetter tous ceux qui sont faits au dessus de 50. ans, qui ne laissent pas de contenir de belles & de bonnes choses, quoy qu'ils ne soient pas d'un langage si épuré qu'on le demande aujourd'huy. Il est à craindre même que la delicatesse que l'on a presentement sur ce sujet, n'empêche de tres-habiles gens en plusieurs sortes d'états, de nous faire part de leurs lumieres & de leurs experiences, sous pretexte que leur stile est fort commun, n'étant pas donné à tout le monde de l'avoir plus élegant.

Outre que les matieres dogmatiques, & d'un stile concis comme est celuy-cy, ne se peut pas facilement changer ou s'étendre comme les matieres historiques, sans changer

les pensées que l'on y veut exprimer.

Je me suis servi en plusieurs endroits de cet Ecrit, d'une traduction un peu ancienne de l'Ecriture, faite par les Protestans, ce que j'ay crû pouvoir ou devoir faire; c'est pourquoy il ne faut pas être surpris si l'on y voit quelques mots qui ne sont plus guere en usage.



## II. AVERTISSEMENT.

QUAND j'ay composé cet Ouvrage j'avois seulement dans l'esprit la Doctrine des Protestans pour la refuter, & pour tâcher de le faire sans causer de controverses: mais aprés avoir fini, j'ay cru qu'il étoit à propos d'en rapporter icy en abregé les principaux points, & d'une maniere que je ne croy pas qu'ils nient que ce soit leurs sentimens, afin que le lecteur puisse mieux voir & comprendre l'utilité de ce que nous avons dit dans ce Traité.

*Les principaux points de Doctrine des Protestans, dont leur Religion est composée.*

Ils croyent que toute la parole de Dieu est contenuë clai-

rement & nettement dans les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, qu'ils tiennent pour canoniques, & ils rejettent comme de pures inventions, & de pures traditions des Papes, toute celle qu'ils ne peuvent pas y lire.

Ils croyent que cette Ecriture eſt claire comme le jour à tout le monde, principalement dans les choſes qui ſont neceſſaires au ſalut; & que s'il y a quelques endroits qui paroiſſent obſcurs à quelques-uns, c'eſt qu'ils ne ſont pas neceſſaires à leur ſalut, & que ces endroits-la peuvent même être expliqués par d'autres endroits plus clairs de cette Ecriture.

Ils croyent que toutes les diſputes de Religion doivent être jugées par des Textes formels de la pure parole de Dieu écrite, & nullement par l'autorité de l'Egliſe Romaine, ni par celle des

Peres des premiers siecles.

Ils croyent que tout le monde est obligé en conscience de lire cette parole de Dieu, & qu'en la lisant ils distinguent facilement & avec certitude les livres canoniques d'avec tous autres livres qui ne contiennent point cette parole de Dieu, & qu'elle leur enseigne suffisamment tout ce qui est necessaire à leur salut sans la doctrine de l'Eglise Romaine.

Ils croyent que la Bible Hebraïque & le nouveau Testament Grec sont les Originaux de l'Ecriture sainte, & que c'est de là d'où est tirée leur Bible que les Ministres ont traduite en langue Françoise, de la fidelité de laquelle traduction ils ne doutent non plus, principalement dans les choses qu'ils croyent essentielles, que si c'étoit un Apôtre qui l'eût faite.

Ils croyent communément que l'Eglise Romaine n'approuve &

n'a que des Bibles Latines, & ils n'admetrent pas qu'elles soient fidelement traduites.

Ils ne croyent rien d'infaillible que l'Ecriture sainte, & ne croyent nullement que l'Eglise Romaine le soit. Ils ne croyent pas même que la leur soit infaillible dans ses jugemens qu'entant qu'ils jugent chacun en particulier, & même les plus ignorans parmy eux; que ce qu'elle enseigne est conforme à la pure parole de Dieu écrite.

Ils ne reçoivent l'autorité & le témoignage des Conciles & des Peres des premiers siecles, qu'entant qu'ils les voyent eux-mêmes conformes à cette parole de Dieu.

Et même ils n'ajoûtent foy à ce que leurs Ministres leur disent, soit de bouche, soit par écrit, qu'entant qu'ils le jugent eux-mêmes conforme à cette parole de Dieu écrite, disant

qu'ils ne veulent fonder leur ſalut ſur le témoignage d'aucun homme, mais ſeulement ſur la parole de Dieu.

Ils croyent, comme une choſe infaillible, que c'eſt Jeſus-Chriſt qui a établi leur Religion & leur Egliſe; & qu'elles ont toûjours ſubſiſté depuis ce tems-là juſqu'à maintenant, tantôt d'une maniere viſible, & tantôt d'une maniere inviſible, & c'eſt pour cela qu'ils affectent de l'appeller la Religion Chrétienne & l'Egliſe Chrétienne.

Ils croyent avec la même perſuaſion, que toutes les Egliſes d'Orient & celles d'Occident, qui compoſent l'Egliſe univerſelle, ſont tombées il y a longtems dans toutes ſortes d'idolatries, d'erreurs & de ſuperſtitions. Mais que l'Egliſe Romaine, qu'ils ne regardent que comme une Egliſe particuliere, eſt bien plus corrompuë en toute

maniere que les Egliſes d'Orient, & ils affectent de l'appeller la Papauté à cauſe que le Pape en eſt le Chef, lequel ils appellent l'Antechriſt.

Ils croyent que toute perſonne qui veut diſtinguer avec certitude la vraye Egliſe d'avec celles qui ſe vantent, à faux titre, de l'être, doit pour cela examiner luy-même & juger celle qui ſuit mieux la parole de Dieu qui eſt contenuë dans l'Ecriture ſainte.

Ils diſent tous chacun en particulier qu'ils ſont aſſeurez d'être dans la vraye Religion & d'être du nombre des élûs & predeſtinez, & ajoûtent que lorſque quelqu'un d'entr'eux doute s'il eſt dans la vraye Religion, que dés là il fait voir qu'il n'eſt pas du nombre des predeſtinez, & qu'il eſt parmy eux comme l'yvroye parmy le bon grain.

Ils conſiderent tout ce qu'ils

voyent dans l'Eglise Romaine ; ( ce qui eſt fort entendu ) & qu'ils ne voyent point dans l'Ecriture ſainte clairement & nettement, comme des idolatries, des erreurs & des ſuperſtitions plus ou moins grandes à proportion qu'ils jugent qu'elles ſont oppoſées à cette Ecriture ſainte, ou qu'elles en ſont éloignées.

Les peuples parmy eux croyent être beaucoup plus ſçavant que les plus habiles Docteurs de Sorbone ; & cette croyance eſt fondée ſur ce que ne liſant preſque point d'autres livres dans toute leur vie que l'Ecriture ſainte, cela fait qu'ils en ſçavent un grand nombre de paſſages comme par cœur, principalement ceux que leurs Miniſtres leur diſent dans leurs Prêches ou dans leurs livres de controverſes, être oppoſez à la doctrine de l'Egliſe Romaine, & ils ſe flattent qu'ils entendent ces

paſſages-là en perfection, à cauſe qu'ils les ont repetez bien des fois, & conſiderent preſque toute autre lecture aprés celle de l'Ecriture ſainte comme peu de choſe. Ainſi à moins qu'on ne leur cite l'Ecriture ſainte en langue Françoiſe, & que l'on ne leur en rapporte les paſſages, ils ne vous écoutent pas, quelque habile que vous ſoyez d'ailleurs en d'autres langues. Outre qu'ils ne croyent pas qu'on leur cite bien l'Ecriture ſainte en François, ſi l'explication n'eſt conforme en tous les mots aux traductions de leurs Bibles.

Ils n'entreprennent d'obſerver que les Commandemens de Dieu; mais pour ce qui eſt des Commandemens de l'Egliſe Romaine, non ſeulement ils ne veulent pas s'y ſoumettre, ni les obſerver, mais même ils les mépriſent à cauſe de la grande averſion qu'ils ont pour cette Egli-

se Romaine, qu'ils disent les avoir toûjours persecutez, pour les empêcher d'annoncer l'Evangile de Jesus-Christ, selon sa pureté, & à cause, disent-ils, que cette Eglise usurpe avec un esprit d'orgueil, une domination non seulement sur les Rois & sur les Empereurs, mais aussi sur les consciences de tout le monde en particulier, en les obligeant sous peine de peché mortel d'obeïr à ses Commandemens, qui sont, disent-ils, de purs commandemens des hommes sujets à errer : outre, disent-ils encore, qu'ils les voyent formellement opposés à la pure parole de Dieu écrite, & ils ajoûtent que s'ils vouloient s'obliger en conscience d'obeïr à des commandemens d'hommes, que ce ne seroit pas à ceux de l'Eglise Romaine ni du Pape, ni de ses Evêques ; mais que leur Eglise leur en feroit qui ne seroient point oppo-

ſés à la parole de Dieu, mais qui y ſeroient trés-conformes.

Lorſqu'ils veulent diſputer avec un Catholique, & que ce Catholique leur montre un paſſage de l'Ecriture ſainte pour prouver ſa creance, ils en citent d'abord un autre qu'ils s'imaginent, ſelon leur ſens être oppoſé à celuy que ce Catholique leur a montré, & banniſſent de leur idée, autant qu'ils peuvent celuy que ce Catholique leur a montré, le conſiderant comme trés-foible, & raiſonnent d'un ton de maître ſur celui qu'ils ont rapporté, voulant être juges infaillibles qu'il a plus de force que celuy du Catholique.

Que ſi ce Catholique leur montre un paſſage de cette Ecriture ſainte, pour prouver un de ſes myſteres, & qu'ils n'en puiſſent pas trouver d'autre pour le luy oppoſer, ils inventent quelques raiſonnemens qu'ils croyent

comme infaillibles, pour détruire ce que le Catholique pretend prouver, dont ils veulent même être les juges absolus. Par exemple si ce Catholique leur fait voir que saint Jacques a ordonné d'oindre les malades ; comme ils n'ont aucun passage de cette Ecriture, qui ait aucune apparence ; pour prouver le contraire, ils se servent de leurs raisonnemens pour cela ; & c'est la methode qu'ils observent dans toutes les disputes qu'ils ont avec les Catholiques sur toutes les matieres ; & ils pretendent parmy eux que de raisonner comme ils font, c'est entendre parfaitement l'Ecriture sainte.

Ils ont une aversion mortelle pour le Pape, pour son autorité, pour les traditions, & principalement pour celles que nous appellons Apostoliques, & celles que nous appellons Ecclesiastiques ; pour le Sacrifice de

la Messe, pour la réelle presence du Corps de Jesus-Christ, de la maniere qu'ils croyent que l'Eglise Romaine la croit, pour la Communion sous une espece, pour l'adoration de l'Eucharistie à cause qu'ils croient que c'est du pain que l'on adore; pour l'honneur que l'Eglise Romaine rend aux Images & aux Reliques des Saints, principalement pour la veneration de la vraye Croix, à cause que l'on dit communément adorer la Croix; par lequel mot, nous n'entendons autre chose que venerer la Croix; pour l'invocation des Saints, pour la creance du Purgatoire, quoy qu'on ne les oblige pas de croire qu'il y ait du feu; pour la langue Latine; pour l'obligation absoluë de dire ses pechez secrets, & ceux qui sont seulement de pensée à un Prêtre ou à un Religieux, principalement les femmes & les filles de leur Religion,

à qui les Miniſtres perſuadent que les Prêtres & les Moines ſont bien fâchez que le mariage leur ſoit défendu, & leur aſſeurent qu'ils ont appris cela de ceux d'entr'eux qui ſortent de l'idolatrie, pour embraſſer la vraye Religion; c'eſt leur maniere de parler.

Ils ont auſſi de l'averſion pour les Prêtres & pour les Moines, mais principalement pour ceux qui tâchent de les faire douter qu'ils ſont dans la vraye Religion, & diſent que ces gens-là ne cherchent qu'à les ſeduire & à les ſuborner (ce ſont leurs termes) pour les faire apoſtaſier.

Quand ils ſont malades, & principalement quand ils ſont en danger de mourir, ils craignent extremement que des Prêtres ou des Religieux de l'Egliſe Romaine ne les viennent viſiter pour les exhorter à changer de Religion.

Enfin leurs Reformateurs & les Ministres qui les ont suivi, leur ont tellement persuadé, que leur Religion n'est autre chose, (principalement dans les choses essentielles) que l'obligation de lire & de croire la sainte Ecriture, & d'observer ce qui y est contenu : & que la Religion Romaine au contraire n'est qu'un ramas d'idolatries, d'erreurs, de superstitions, de momeries, de bigoteries, au-lieu de devotions ; d'abus, d'hipocrisies, d'interests sordides, de fausses opinions de merites, d'ambition & d'intrigues pour les honneurs, & pour les charges (sans rapporter tous les contes qu'ils leur font touchant la vie desordonnée de quelques Prêtres & quelques Moines) qu'il ne faut pas s'imaginer, qu'il ne soit pas necessaire d'avoir de l'habileté & de l'éloquence pour les détromper ; & tout Catholique qui voudra

travailler ſoit de bouche, ſoit par écrit, à leur converſion, ne les deſabuſera jamais & ne leur perſuadera jamais nos myſteres quelque éloquence qu'il puiſſe avoir, s'il ne ſçait pas ces principes-là de leur Religion, & paſſera fort ſouvent auprés des difficultez ſans les appercevoir.

Ils croyent encore que pourvû qu'ils gardent bien leur Religion dans leur cœur, qu'ils peuvent s'accommoder aux tems & aux lieux, où ils ſe trouvent, principalement dans les tems de perſecution, comme ils les appellent, & en attendant que Dieu leur ſuſcite un liberateur; & pretendent qu'ils ont obſervé cette methode dans tous les ſiecles, dans leſquels leur Egliſe a été inviſible, à cauſe de la perſecution, diſent-ils, que leur faiſoient les Princes ſoumis aux Papes.

TABLE



# TABLE
## DES CHAPITRES.

Fin de la Table.

TRAITE



# TRAITÉ DE LA RELIGION CHRETIENNE.



## PREMIERE PARTIE.

### CHAPITRE PREMIER.

*la necessité d'avoir une Religion pour être sauvé.*

TOus les Hommes qui croient un Dieu, & qui reconnoissent l'immortalité de l'ame, doivent avoir pour but dans es leurs actions, de glorifier le vrai u, & d'obtenir de lui aprés cette vie

la beatitude éternelle dont il eſt l'objet & l'autheur ; puis qu'il eſt trés-certain que tous ceux qui n'obtiendront pas cette beatitude, ſeront par cette privation, éternellement mal-heureux, d'un malheur ſi épouvantable qu'on ne ſçauroit l'exprimer par des termes aſſés forts. Cela étant ainſi poſé, comme une choſe conſtante, & dont nulle perſonne de bon ſens ne doit douter; il eſt de la derniere importance de chercher, & de trouver, à quelque prix que ce ſoit, les moiens qui ſont neceſſaires & certains pour parvenir à cette beatitude, & ſans leſquels on n'y parvient jamais, quelques autres efforts que l'on puiſſe faire pour y parvenir.

Pour bien commencer cette recherche on doit certainement imiter tous les gens ſages & prudens qui veulent entreprendre des choſes de grande importance; leſquels commencent toujours, & naturellement même par chercher les premiers principes, & les moyens d'où dépendent tous les autres, & ſans leſquels ils ne pourroient commencer ni achever leur ouvrage.

Or le bon ſens, la raiſon, & la nature même, qui ſont les premiers fondemens des actions humaines, dictent à tous les

hommes, que le premier moien qui est absolument necessaire, & comme la pierre fondamentale de tous les autres, pour glorifier & adorer le vrai Dieu, & ainsi obtenir de lui la beatitude éternelle; c'est d'avoir une religion, laquelle enseigne même aux hommes tous les autres moiens pour le bien faire : c'est pourquoi il faut que les hommes en aient une, afin qu'ils puissent parvenir au but dont nous avons parlé : mais comme nous voyons qu'il y en a plusieurs dans le monde qui sont opposées les unes aux autres & qui se détruisent mutuellemen; il s'ensuit de necessité, qu'il n'y en a qu'une d'entr'elles qui soit bonne & véritable, quoi qu'elles se vantent toutes en particulier de l'être : car le vrai Dieu ne peut être servi par plusieurs religions contradictoires, ce qui fait qu'on ne doit pas embrasser à tout hazard la premiere venuë, ni les embrasser toutes ensembles, mais qu'il faut absolument avoir la seule véritable. C'est pourquoi de crainte d'être trompé dans un choix si important, il est trés-necessaire de chercher, & de trouver le témoignage le plus certain qu'il soit possible de trouver, afin de s'y pouvoir raporter & de s'y soûmettre en sureté de conscience,

lequel nous apprenne quelle est la vraie religion qui nous peut conduire au but proposé.

## CHAPITRE II.

*Du premier motif de credibilité qui nous assure que la vraie religion est celle que Jesus-Christ a établie lorsqu'il vivoit ici-bas parmi les hommes.*

APrés avoir consideré & examiné attentivement, quel étoit le témoignage qui étoit le plus croyable de luimême dans les choses invisibles, & qui avoit le moins besoin d'être prouvé par d'autres principes precedens; je soûtiens comme une chose constante, que c'est l'affirmation d'un nombre innombrable de Chrêtiens qui ont vêcu sur la terre l'espace de prés de dix-sept cent ans (quoi qu'en puissent dire les Infideles, & les Juifs, contre lesquels je n'entreprends pas d'écrire presentement : mais seulement en faveur de ceux qui sont baptisez, ou qui auroient envie de l'être.) Cela fait qu'on doit avec confiance apprendre de cette grande multitude de Chrêtiens, comme donnant le premier motif

de credibilité sensible ( puis qu'on ne le peut pas apprendre par aucune autre voye qui n'ait pas besoin d'être prouvée d'autre part ) quelle est la seule vraye religion, qui peut rendre l'homme heureux; afin de l'embrasser si on n'y est pas, ou d'y demeurer si on y est, & s'en raporter à ce qu'ils en disent comme à une chose constante & sans crainte d'être trompé, lesquels ont tous été d'accord, & nous ont tous asseuré d'une commune voix, comme ceux d'aujourd'hui font encore, & sans se contredire les uns aux autres, que la seule vraye religion dans laquelle il faut adorer, & servir le vrai Dieu, est celle que Jesus-Christ a établie lors qu'il étoit visiblement sur la terre avec ses Apôtres, & qu'il a confirmée par plusieurs miracles, qui sont les moiens qu'il a jugé les plus seurs & les plus efficaces, pour prouver des choses extraordinaires.

Et ce seroit une grande témérité à un homme particulier, de se choisir lui-même par ses propres lumieres une autre religion que celle de tous les Chrêtiens, & il auroit une grande presomption s'il preferoit son choix au leur, s'imaginant être plus capable qu'eux tous; laquelle presomption regne beaucoup dans les

ſentimens que nous avons raporté dans le ſecond avertiſſement cy deſſus, que je prie le Lecteur de ne pas obmettre de lire s'il ne l'a pas lû.

Si Jeſus-Chriſt, & ſes Apôtres étoient encore preſentement ſur la terre de la même maniere qu'ils y étoient autrefois, & que nous les viſſions de nos propres yeux, faire des miracles ſemblables à ceux qu'ils faiſoient dans ce tems-là pour prouver la bonté, & la verité de cette religion, & que nous leur entendiſſions dire de nos propres oreilles ce qu'ils diſoient ; il ne nous faudroit point d'autres témoins que nous-mêmes pour nous aſſeurer de ce que nous aurions veu & entendu ; & les plus ignorans en ſeroient auſſi certains que les plus ſçavans : mais parce que nous ne voyons cela preſentement que ſur du papier, & que le papier, ſur tout aprés un ſi long-tems, a beſoin de quelque témoignage pour preuve qu'il ne contient que la verité, & la doctrine du ſalut ; cela fait que nous devons chercher un témoignage le plus certain qui ſe puiſſe trouver, & qui ſoit même infaillible, pour nous aſſeurer que ces anciens miracles étoient de veritables miracles ; que cette ancienne religion étoit bonne, & qu'elle s'eſt conſervée

jusqu'à nous ; parce que sans cela nous serions en danger, d'en douter, comme sont les Infideles, & les Juifs, qui en doutent, & les rejettent, à cause qu'ils ne veulent pas s'en raporter, comme nous, au consentement unanime de l'Eglise des Chrêtiens, laquelle merite tant de creance par la multitude d'hommes sages, & vertueux qu'elle renferme, par son établissement merveilleux, & par sa durée dans le monde, au milieu de toutes sortes de persecutions, par tant de miracles éclatans que Dieu a fait en faveur de cette Eglise pour en confirmer l'authorité, & la sainteté, & par tant d'illustres Martyrs qui ont souffert mille tourmens, & qui ont donné leur sang pour défendre la doctrine qu'elle leur vouloit enseigner, enfin par un consentement si uniforme, si universel, & si invariable de tant de personnes, de toutes sortes de nations sur les mêmes dogmes de religion, dans tous les siecles qui ont suivi Jesus-Christ. On doit croire aprés cela que cette Eglise a eu des preuves convainquantes, & des témoignages trés-certains de la verité des choses qu'elle enseigne, & qu'elle nous apprend par le moien de l'Ecriture Sainte, & de la Tradition. Les premiers Fidéles qui ont succedé aux Apô-

tres ont vû leurs miracles & ceux de leurs Disciples, & de quelle maniere ils expliquoient cette religion, & comment ils en prouvoient la bonté aux Infidéles qu'ils convertissoient, & de qu'elle maniere ils s'y prenoient pour leur persuader les misteres de cette religion les plus difficiles à concevoir & à croire: comme sont celui de la sainte Trinité, celui de l'Incarnation, celui de la Resurrection, & plusieurs autres, qu'on ne conçoit pas naturellement, & qu'on ne croit pas ordinairement en les voyant seulement dans un livre: à moins que des personnes vivantes dignes de foi, n'assurent que ces livres meritent d'être crûs; & ils ont conservé cette methode & s'en sont servis dans tous les siecles, se l'apprenant les uns aux autres pour convertir les Infideles, par la conversion desquels ils ont augmenté à l'infini le nombre des Chrêtiens jusqu'à la quantité où on les voit aujourd'hui. Ils voyoient de leurs propres yeux les miracles que Dieu faisoit publiquement par le moien de ses Martyrs des premiers siecles (dont ils étoient eux-mêmes édifiez) pour prouver cette religion chrêtienne, comme nous l'apprenons de plusieurs Histoires: au lieu que nous autres nous

voyons rarement de ces miracles, parce qu'il n'en est pas tant besoin presentement que le christianisme s'est fort étendu, comme il en étoit besoin dans les premiers siecles pour confirmer cette religion qui étoit plus nouvelle qu'à present ; & si un Chrêtien aujourd'hui nioit que Dieu eût fait des miracles par le moyen de ses Saints, dans les premiers & dans les derniers siecles, pour prouver & confirmer la foi chrêtienne ; son opinion ne seroit d'aucune consideration devant des gens de bons sens, & ne mériteroit qu'un pur mépris, parce qu'on ne doit pas nier legerement des choses de fait, bien averées par des témoins irreprochables & dignes de foy, & celui qui les nieroit montreroit la legereté de son esprit, & donneroit lieu de soupçonner, qu'il ne reconnoît pas comme il doit la puissance infinie de Dieu, qui peut aussi bien faire des miracles presentement qu'autrefois. Outre qu'il n'a point predit dans l'Ecriture Sainte, qu'il cesseroit d'en faire aprés la mort de Jesus-Christ, & celle de ses Apôtres ; ce qu'il semble que la divine Providence auroit dû faire, pour empêcher que ceux qui croient en avoir veu (selon le raport des Historiens les plus

fidéles ) ne fussent abusez. C'est pourquoi les incredules, qui nous disent aujourd'hui, que les miracles ont cessé aprés la mort de Jesus-Christ & de ses Apôtres, le disent sans fondement ; & lors qu'ils disent, qu'ils n'ajoutent point de foy aux miracles, à moins qu'ils ne les voient, ils ressemblent aux Scribes & aux Phariſiens, qui ne vouloient point croire que Jesus-Christ fît des miracles s'ils ne les voyoient, disant, Maître, nous voudrions voir quelque signe de vous. *Matt. c. 12. v. 38.*

## CHAPITRE III.

### *Ce que contient la Religion Chrêtienne.*

TOus les Chrêtiens dont nous venons de parler, nous asseurent premierement que la religion que Jesus-Christ a établie (laquelle parconsequent s'appelle la religion chrêtienne) lors qu'il vivoit parmi les hommes sur la terre, ne contient rien, qui soit opposé au bon sens, ou à la raison : mais qu'au contraire tout ce qu'elle contient, y est trés-conforme, quoi qu'elle ait des misteres, qui soient fort audessus des sens, & de la raison humaine.

Secondement ils nous asseurent que cette religion contient les principes, & les dogmes de foy, des preceptes de morale : qu'elle donne des conseils qui sont trés-salutaires : qu'elle propose des exemples qui sont à imiter, & qu'elle établit des regles de discipline, pour le bon ordre du service divin.

Qu'elle requiert que les hommes croient les principes, & les dogmes de de foy, quoi qu'ils ne les voient pas, & qu'ils ne les conçoivent pas : parce que la foy est le fondement des choses que l'on espere, & une preuve certaine de ce qui ne se voit point, dit le grand Apôtre S. Paul, *Heb. c.* 11.

Qu'elle demande que l'on observe, & que l'on reduise en pratique les preceptes de morale, & que l'on s'assujetisse aux regles de discipline établies pour le bon ordre du service divin.

Qu'elle prétend qu'il est trés-avantageux de suivre ses conseils, & d'imiter les bons exemples des saintes personnes, pour se perfectionner. Quoi qu'il y ait presentement beaucoup de Chrêtiens de differens sentimens, en beaucoup de choses : je ne croi pas qu'il y en ait qui defferent de sentiment sur cela.

## CHAPITRE IV.

*D'où est puisée la doctrine de la Religion Chrêtienne?*

TOus les Chrêtiens asseurent encore que la doctrine de la Religion Chrêtienne vient de Dieu, qu'elle procede de sa divine parole, & qu'elle est communiquée aux hommes par le moïen de l'Evangile. C'est pourquoi il faut donc tenir pour certain, que l'Evangile est la doctrine que Jesus-Christ a enseignée lui-même à son Eglise, & celle que le S. Esprit lui a inspirée, & qu'il a fait prêcher dans plusieurs parties du monde.

Et comme cet Evangile est l'ouvrage d'un Dieu, c'est parconsequent un ouvrage parfait, lequel est fort grand & fort ample, parce qu'il contient toute la vie de Jesus-Christ, ses actions, ses miracles, ses preceptes, & ses conseils, & parconsequent tout ce qui est necessaire au salut des hommes, & à leur perfection.

Et plusieurs années aprés sa mort (comme nous l'apprenons des Historiens Ecclesiastiques) deux de ses douze

Apôtres, sçavoir, S. Mathieu & S. Jean, & deux de ses Disciples, sçavoir S. Marc & S. Luc, écrivirent une petite partie de ce grand Evangile dans cinq livres, dont les quatre premiers portent ce nom d'Evangile, & le cinquiéme est appellé les Actes des Apôtres.

Et S. Pierre, S. Jacques, S. Jean, S. Jude, & S. Paul, écrivirent aussi une autre partie de cet Evangile dans leurs Epîtres, mais non pas tout, parce que s'ils avoient tout écrit, S. Jean dit, qu'il ne pense pas que le monde en pût contenir les Livres, c'est-à-dire, qu'il y en auroit beaucoup de volumes; au lieu que nous n'en avons qu'un petit, & ils enseignerent le reste de bouche, soit en prêchant, soit dans les conversations particulieres qu'ils avoient avec ceux qu'ils convertissoient, & ceux qu'ils avoient convertis.

Les autres sept Apôtres n'écrivirent rien du tout de cette Parole de Dieu, c'est à dire, de cet Evangile (où du moins leurs écrits ne sont pas parvenus jusqu'à nous) ils se contenterent de l'enseigner de vive voix, parce que Jesus-Christ ne leur avoit pas commandé de l'écrire : mais seulement de le prêcher,

Il faut croire, que si Jesus-Christ leur avoit ordonné de laisser par écrit aux hommes qu'ils convertissoient, la doctrine qu'ils leur annonçoient de bouche, ou qu'eux mêmes l'eussent crû necessaire pour la mieux garder, & s'en mieux souvenir, qu'ils n'eussent pas manqué de le faire.

Cette doctrine de Jesus-Christ, que ses Apôtres ont seulement prêchée, & qu'ils n'ont point écrite, s'appelle la Parole de Dieu non écrite, ou l'Evangile non écrit, ou la doctrine de l'Eglise, qui est aussi divine, aussi infaillible, & aussi necessaire au salut des hommes, que celle qui est écrite, parce que l'écriture ne rend pas la Parole de Dieu plus ou moins veritable, plus ou moins divine, plus ou moins infaillible, plus ou moins necessaire au salut des hommes, ni plus parfaite; elle ne lui est point essentielle, mais seulement accidentelle; comme une homme sage est autant digne d'être crû quand il parle, que quand il écrit, & il seroit aussi facile de dire des faussetez en écrivant qu'en parlant. C'est pourquoi ceux-là sont aussi bien heretiques, qui rejettent la parole de Dieu non écrite, que ceux qui rejettent celle qui est écrite.

## CHAPITRE V.

### *Ce que c'est que l'Eglise que Jesus-Christ a édifiée sur S. Pierre.*

L'Eglise que Jesus-Christ a édifiée sur S. Pierre, est une societé d'hommes dont chacun en particulier s'est engagé volontairement, & a promis sincetement de croire & d'observer la Loy de Jesus-Christ, c'est à dire la doctrine de la religion qu'il a établie; ce qui peut-être exprimé par d'autres definitions, mais qui peuvent se raporter à celle-là. C'est pourquoi je n'ay pas crû qu'il fût necessaire, de raporter icy toutes les définitions de l'Eglise faites par les differentes sectes qui se disent chrêtiennes, de crainte de donner occasion par là de disputer lesquelles seroient les plus justes.

Jesus-Christ a promis à tous les membres de son Eglise qui garderoient ses Loix, & ses Ordonnances selon leur engagement, des recompenses infiniment grandes, & inestimables, & a menacé aussi de châtier par des peines éternelles & épouvantables ceux d'entre eux qui les transgresseroient.

On peut pecher en deux manieres con-

tre la doctrine de Jesus-Christ, ou en ne la croiant par veritable, & pour lors c'est un peché d'infidelité que l'on appelle heresie, quand cela se fait avec obstination; ou en la croyant à la verité, mais ne l'observant pas, ou agissant contre; & en ce cas c'est un peché de transgression cōtre ses Commandemens.

Et comme il n'arrive jamais, que tous les hommes qui se sont engagez dans leur baptême, à suivre la doctrine de Jesus-Christ, la suivent tous en même tems, parce qu'il y a toujours des pecheurs qui la transgressent; il n'arrive jamais aussi, qu'ils s'en retirent tous à la fois, & en même-tems, ce qui fait qu'il y a toujours des personnes, qui le servent fidelement quant à la Foy & quant aux mœurs, & c'est ce qui rendra l'Eglise du Fils de Dieu perpetuelle jusqu'au jour du jugement. Et s'il y avoit quelque Chrétien qui asseurât, qu'il y a eu quelque tems, dans lequel tous les autres Chrétiens ont abandonné la doctrine de Jesus-Christ, excepté lui, il lui seroit absolument impossible de le prouver, par le témoignage d'aucun Fidele: parce que, si par impossible cela étoit arrivé, il n'y auroit que Dieu qui fût capable de le sçavoir: c'est pourquoi personne ne

sçauroit

sçauroit dire sans témerité, que toute l'Eglise de J.C a quelquefois erré en la foy.

Quoi que les hommes dont l'Eglise est composée, ne vivent pas toujours, cela n'empêche pas que ce ne soit toûjours la même Eglise depuis les premiers siecles jusqu'au derniers, parce qu'on ne peut pas dire, sans absurdité, que Jesus-Christ a eu autant d'Eglises l'une aprés l'autre, qu'il y a eu de siecles qui ont succedé les uns aux autres : ce qu'il faudroit admettre, si les differens hommes faisoient de differentes Eglises. Et elle ne change pas d'essence, quoiqu'elle change quelquefois de qualitez, ce qui n'arrive que par accident, comme d'être quelquefois plus ou moins étenduë dans un tems que dans un autre, & que dans les hommes qui la composent, il y en a tantôt plus, & tantôt moins qui sont sçavans ou ignorans, saints ou pecheurs, & ce sont des circonstances qui ne peuvent pas la détruire. Et ce seroit une pure imagination, ou réverie de dire qu'elle auroit cessé d'être dans un siecle, & que Jesus Christ en auroit établi une autre tout de nouveau dans un autre siecle, parce qu'on ne voit rien dans l'Histoire qui aproche de cela : ainsi cela ne merite pas d'être refuté.

## CHAPITRE VI.

### *L'Etimologie des diferens noms de l'Eglise.*

LA multiplicité des noms qui est une marque de noblesse dans les Grands, n'est pas inutile à l'Eglise, quand elle ne lui serviroit que pour la distinguer d'avec les sectes d'heresies, qui pour l'ordinaire n'ont que le nom de leur Heresiarque leur Fondateur : comme les Sectes des Ariens, des Pelagiens, des Vaudois, &c. Ces differens noms de l'Eglise ne sont pas sans fondement : car lors qu'on l'appelle l'Eglise de Jesus-Christ ou l'Eglise chrétienne, c'est parce que c'est Jesus-Christ qui l'a fondée, comme il le dit lui-même à un de ses Apôtres en lui disant : Tu es Pierre, & sur cette pierre j'edifierai mon Eglise &c.

Et lors qu'on l'appelle l'Eglise de Dieu ou l'Eglise du Fils de Dieu, c'est parce que Jesus-Christ est Dieu, & Fils de Dieu.

Et lors qu'on l'appelle la vraie Eglise ou l'Eglise tout court & sans épitete, c'est pour la distinguer d'avec les fausses

Eglises, qui ont toujours quelque nom extraordinaire.

Et lors que S. Paul & tous les symboles l'appellent Sainte : c'est parce que la doctrine qu'elle enseigne aux hommes est Sainte, laquelle elle a receu de Dieu, & parce que Dieu a santifié en quelque maniere l'engagement où elle s'est mise volontairement de garder cette doctrine.

Et le Symbole des Apôtres & les autres Symboles, & les Conciles generaux l'appellent l'Eglise Catholique, parce que Jesus-Christ a voulu qu'elle fût répandue par tout le monde, comme il l'a ordonné à ses Apôtres & en leurs personnes à leurs Successeurs les Evêques & les Prêtres : en leur disant : Allez par tout le monde, & préchez l'Evangile à toute creature : *en S. Marc 16.* lequel precepte il leur a repeté plusieurs fois, comme on peut voir dans l'Ecriture Sainte.

Et en S. Matt. ch. 24. il dit : Et cet Evangile du Royaume sera preché en toute la terre habitable en témoignage à toutes les Nations ; & lors viendra la fin. Ce qui nous fait voir que l'Eglise Catholique doit précher l'Evangile à toutes les Nations par tout le monde,

avant que le jour du jugement vienne.

Selon ces preuves, il est donc aussi infaillible que la vraye Eglise doit être Catholique ou universelle, qu'il est certain que les témoignages susdits sont veritables.

Et on appelle cette Eglise Catholique Apostolique, parce que Jesus-Christ s'est servi de ses Apôtres en qualité de ses premiers Pasteurs pour l'établir, ils en ont été eux-mêmes les premiers membres, & les plus saines parties.

Dans la suite de cet écrit nous nous servirons indifferemment de tous ces noms dont nous venons de parler, soit parce qu'ils conviennent tous à l'Eglise de Jesus-Christ, qu'ils sont tous venerables, qu'on n'en doit mépriser aucun; soit aussi afin de ne repeter pas trop souvent un même nom dans un même discours.

Cette Eglise de Jesus-Christ s'appelle encore Eglise Romaine, comme on le voit dans plusieurs Saints Peres, & entr'autres dans S. Cyprien, livre 4. Epitre 8. où il dit que l'Eglise Romaine doit être reconnuë de toutes les autres pour la Mere & racine de l'Eglise Catholique. Et Ruffin, au livre 2. de ses invectives, dit que l'Eglise Romaine est le Chef des

Chrétiens. S. Irenée, qui eſt un des plus anciens, témoigne qu'on refutoit toutes les hereſies & toutes les ſectes en faiſant voir qu'elles n'avoient point de communion avec cette Egliſe principale fondée par les Saints Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul.

## CHAPITRE VII.

*Raiſons pourquoi nous ne nous ſervons pas dans ce Traité des differentes définitions & de toutes les differentes marques de l'Egliſe pour la faire connoître.*

JE n'ay pas crû qu'il fût utile ni neceſſaire, pour faire l'Eloge de l'Egliſe du Fils de Dieu, & pour la faire connoître & la faire croire aux hommes, de raporter icy les diverſes définitions faites par les differentes ſectes qui ſe ſont dites être la vraye Egliſe, ni rapporter toutes les marques que chaque party a recherchées, pour prouver que ſon Egliſe eſt la veritable, à deſſein de me rendre juge moy-même leſquelles ſeroient les meilleures, ou à deſſein de les renvoier au jugement de tous ceux qui les liroient; parce que chacun en jugeroit ſelon ſon

interest, & si je voulois raisonner sur toutes ses définitions, & sur toutes ses marques d'église pour prouver mon sentiment, mes raisonnemens pourroient devenir des controverses, & en causer d'autres, ce que je veux éviter dans ce Traité, où je ne veux dire que des choses non contestées en faveur de la vraye Eglise, afin qu'un chacun voye clairement & juge en sa conscience, s'il est membre de cette Eglise du Fils de Dieu ou non.

Et puisque l'Eglise de Jesus-Christ a subsisté long-tems, & a été connuë & cruë des hommes avant que les Theologiens lui eussent fait des définitions, & eussent cherché des marques pour la faire connoître. Elle peut donc bien encore être connuë & crûë par les mêmes moïens, pourveu qu'on la considere dans son origine & qu'on le fasse sans passion, parce que la connoissance de l'Eglise ne dépend point des définitions composées par les hommes, qui sont posterieures à son établissement. Comme l'homme a existé longtems & étoit facilement distingué d'avec les autres creatures, & mêmes d'avec celles qui lui ressembloient le mieux, avant que les Philosophes eussent défini que l'homme est un animal raisonnable.

Et personne ne sçauroit nier que tous les Chrétiens qui sont en âge de raison ne soient obligez de sçavoir, & de croire comme un article de Foy qu'il y a une Eglise, qu'elle est Sainte, comme parlent les Symboles, & qu'ils lui doivent obéïr : quoi qu'il y en ait plusieurs parmieux, qui ne soient pas capables (à cause de leur bas âge ou de la grossiereté de leur esprit) de connoître & de juger de tout ce que l'on a écrit touchant les différentes définitions que l'on a faites de l'Eglise, & de toutes les marques que plusieurs ont recherchées pour prouver que leur Religion étoit la veritable, quoi qu'il y en ait plusieurs qui se contredisent, & qui se disent toutes Chrétiennes: car autrement il n'y auroit que les sçavans qui pourroient connoître & croire la sainte Eglise universelle, & parconsequent qui pourroient être sauvez, ce qui ne se peut dire.

Et aussi quand Jesus-Christ dit : *Si ton frere ne t'écoute, dis-le à l'Eglise* : il suppose sans faire de définitions de l'Eglise, & sans donner tant de marques particulières pour la faire connoître, que les vrais Chrétiens la distingueront bien d'avec les fausses Eglises sans cela : autrement si son Commandement avoit été

équivoque, en ne distinguant pas assez l'Eglise véritable, il auroit mis les Fideles en péril d'aller rapporter leurs differends à quelque fausse Eglise, qu'ils auroient crû devoir écouter, sous peine d'être tenus pour Payens & Publicains, ce qui ne convient nullement à la sagesse du Fils de Dieu. Aussi plusieurs Peres, & plusieurs Conciles ont rappellé des Heretiques à la Foy Catholique, sans leur donner si exactement des définitions & des marques pour la connoître, parce qu'ils supposoient qu'elle étoit si visible, que les heretiques qui sont aveugles dans la Foy la pouvoient pourtant voir.

---

## CHAPITRE VIII.

*Que l'Ecriture Sainte entend quelquefois par le mot d'Eglise tous les Fideles Chrétiens, & quelquefois les seuls Pasteurs : mais qu'elle n'y comprend jamais les Hérétiques.*

JE croi qu'il est à propos de faire remarquer par des exemples de l'Ecriture Sainte, que tantôt on peut considerer l'Eglise dans un état fort étendu ; & tantôt la regarder d'une maniere moins

moins étenduë : car quelquefois sous le nom d'Eglise l'Ecriture comprend, non seulement le Clergé, mais aussi les Laïques ; c'est-à-dire, non seulement les Pasteurs, mais aussi les brebis : non-seulement les plus sçavans, mais aussi les plus ignorans. Non seulement les hommes, mais aussi les femmes. Non seulement les grandes personnes, mais aussi les plus petits enfans, qui sont entrez dans l'Eglise par le Baptesme, c'est-à-dire, en un mot, qu'elle y comprend tous les Chrestiens, qui sont d'une mesme communion, qui ont les mesmes Sacremens, & qui professent les mesmes articles de foy, pourvû qu'ils ne soient pas Schismatiques : car quand plusieurs Schismatiques auroient entr'eux une mesme Communion des mesmes Sacremens, & des mesmes articles de foy, dés le moment qu'ils se sont retranchez du corps de Jesus-Christ qui est l'Eglise, ils ne sont plus de son corps, & ne composent plus une mesme Eglise avec elle, quoiqu'ils soient baptisez.

C'est de cet estat si étendu de l'Eglise dont parle saint Paul au ch. 5. des Ephesiens, lorsqu'il dit, que Jesus-Christ est le Chef de l'Eglise, parce

parler des Pasteurs, & pour lors elle en exclut, non seulement les Chrétiens Schismatiques & Heretiques, mais aussi les Fidelles Laïques : comme lors que Jesus-Christ ordonne, que l'on tienne comme Payen & Publicain celuy qui ne veut pas croire l'Eglise. *Mat. c.* 18. *v.* 17. Car il est manifeste en cet endroit-là que Jesus-Christ ne veut point obliger sous une telle peine d'écouter, non seulement les Chrétiens Schismatiques & les Heretiques, ni même les enfans, les idiots & ignorans, les femmes, & tous les autres Laïques, mais seulement les Pasteurs. On voit par là manifestement, que Jesus-Christ, en parlant de l'Eglise, entend seulement parler des Pasteurs, qu'il suppose même estre visibles pour s'adresser à eux. Et en ce sens l'Eglise est prise dans une signification plus étroite que celle que nous avons vû cy-dessus, & elle ne laisse pas pour cela d'être universelle, parce qu'il y a des Pasteurs par tout où il y a des Chétiens. Nous voyons aussi par la conduite de Jesus-Christ qu'il ne faut pas aller d'une extremité à une autre, comme font quelquefois les Heretiques, qui voudroient persuader aux fidelles, que par le mot d'Eglise il faut toûjours entendre tous

les Chrétiens qui sont baptisez au nom de Jesus-Christ, de quelque religion qu'ils soient, pourvû qu'ils croient en luy. Et quelquefois au contraire, ils disent, que par le mot d'Eglise il faut entendre seulement les éleus & prédestinez, en quoy ils se contredisent manifestement.

On voit clairement dans ce partage, cy-dessus allegué, que Jesus Christ ne l'a pas entendu ainsi, lors qu'il a dit : Si ton frere ne t'écoute, dis-le à l'Eglise; & s'il n'écoute l'Eglise, qu'il soit à ton égard comme un Payen & un Publicain, parce que Jesus-Christ ne peut pas renvoyer les hommes aux seuls éleus pour leur dire leurs differends & leurs difficultez, & écouter leurs sentences & suivre leurs jugemens, parce qu'ils ne peuvent pas distinguer ceux qui sont éleus d'avec ceux qui sont reprouvez, cette connoissance n'appartient qu'à Dieu : mais ils peuvent bien distinguer l'Eglise Ecclesiastique, c'est-à-dire, le Clergé, ou les Pasteurs de l'Eglise d'avec le commun des Laïques.

Lors que S. Paul dit, que Jesus-Christ a rendu son Eglise irreprehensible, il est constant qu'il ne faut pas prendre le mot d'Eglise en ce lieu-là

dans sa signification la plus entenduë, parce qu'il est manifeste que les petits enfans, les idiots & ignorans, & les femmes ne sont pas tous irreprehensibles, & il est encore plus que manifeste que les Chrétiens Schismatiques & Heretiques, qui ne sont plus de l'Eglise, ne sont pas non plus irreprehensibles. D'où il faut conclure necessairement, que S. Paul parle en ce lieu-là du Clergé, c'est-à-dire, des legitimes Pasteurs de l'Eglise de Jesus-Christ, lesquels, quoiqu'ils ne soient pas tous irreprehensibles chacun en particulier, ils le sont en conduisant unanimement leurs brebis, parce que pour lors ils sont conduits par le Saint-Esprit.

Il faut prendre dans le même sens ce que dit le même Apôtre écrivant à Timothée *c.* 3. *v.* 13. à qui il dit, que l'Eglise est la colonne & l'appuy de la verité; parce qu'il est constant que les petits enfans, les ignorans & les autres laïques ne sont pas capables d'être cette colonne & cet appuy de la verité, & encore moins les Schismatiques & les Heretiques, qui sont plûtost l'appuy du mensonge.

Il faudra faire le même raisonnement que celuy que nous venons de faire,

lors que nous ferons voir dans la suite que l'Eglise enseigne la verité avec certitude, parce que ni les enfans ni les ignorans ne peuvent pas faire la même chose, & encore moins ceux qui enseignent certainement la fausseté comme les Heretiques.

Ainsi lors qu'il faut examiner & resoudre des questions de la religion dans des Conciles & dans des Synodes, ce n'est jamais que l'Eglise, entant qu'elle comprend les Pasteurs, qui a droit de le faire, & les femmes, les ignorans & les autres laïques n'y ont jamais eu de voix, ni de droit, ni de fait, quoiqu'ils soient la plus grande partie de l'Eglise, lors qu'on la prend dans la signification étenduë : mais ils doivent recevoir avec soûmission, respect & obeïssance les choses qui s'y determinent.

Quelquefois aussi l'Ecriture sainte donne le nom d'Eglise à des provinces particulieres, & quelquefois même à des familles, comme lors que S. Paul dit : Les Eglises d'Asie vous saluent, Aquile & Priscille (avec l'Eglise qui est dans leur maison) vous saluent 1. *Cor. c.* 16. *v.* 19. Mais ces Eglises ne sont pas l'Eglise universelle dont nous parlons dans ce Traité.

J'ay voulu faire remarquer dans l'Ecriture sainte que le mot d'Eglise est quelquefois attribué aux seuls Pasteurs, parce qu'il y a eu des sectes heretiques, dont le simple peuple pretendoit temerairement avoir droit d'examiner & de juger definitivement de la doctrine aussi-bien que les Pasteurs, disant pour leurs raisons, qu'ils estoient une partie de l'Eglise, ce qui ne peut estre entendu que de l'Eglise prise dans sa signification étenduë, comme nous avons dit cy-dessus; & ils ne considerent pas que cela n'est pas suffisant, mais qu'il faut encore outre cela avoir charge dans l'Eglise, entant qu'elle enferme les seuls Pasteurs & en estre une partie.

J'ay crû devoir faire aussi remarquer que l'Ecriture sainte ne comprend jamais les Heretiques sous le nom de l'Eglise, parce qu'il y en a eu plusieurs, qui estant Evêques ont pretendu qu'ils devoient avoir des voix déliberatives dans les Conciles aussi-bien que les legitimes Evêques qui n'estoient point soupçonnez d'heresie, ce qui est encore une erreur, & ce qui n'a jamais esté en usage dans les Conciles, à moins qu'ils ne se fussent premierement purgez de l'accusation qui leur en estoit faire.

## CHAPITRE IX.

*Eloge de l'Eglise de Jesus-Christ, où l'on voit son excellence par-dessus les fausses Eglises.*

ON ne peut mieux connoistre l'excellence & la valeur d'une chose qu'en considerant l'estime que le Fils de Dieu en a faite, & l'amour qu'il a eu pour elle : parce que comme il est la sagesse même, il est infiniment judicieux & capable de faire un bon discernement & un bon choix : & d'autant qu'il est Dieu, dés là même qu'il daigne, par sa bonté gratuite, aimer un objet qui de soy-même & de sa nature ne mérite rien, il le rend aimable & estimable ; & comme on ne peut pas donner une plus grande marque d'estime & d'affection pour la chose que l'on aime, qu'en donnant sa vie pour elle : & comme il l'asseure luy-même dans son Evangile selon S. Jean *c.* 15. *v.* 13. en disant, que personne n'a un plus grand amour que quand quelqu'un donne sa vie pour ses amis. C'est là conduite qu'il a voulu tenir à l'égard

de son Eglise, comme nous l'apprend S. Paul dans son Epist. aux Ephesiens c. 5. où il nous dit, que Jesus-Christ a tant aimé son Eglise qu'il s'est livré luy-même pour elle.

On ne peut donc pas demander raisonnablement des témoignages plus forts pour prouver l'estime qu'il a eu pour sa sainte Eglise Catholique. Et à son exemple tous les fidelles Chrétiens ne sont-ils pas obligez de l'aimer aussi? S'ils faisoient le contraire ils luy feroient une trés grande injure, de faire si peu de cas de ce qu'il a choisi pour objet de son amour. Ne doivent-ils donc pas plûtost estre prests de répandre même leur sang, s'il estoit necessaire, pour la défendre contre les attaques de ses ennemis, qui sont les Payens, les Juifs & les Heretiques, lors qu'il y en a, & lors qu'ils luy font des insultes en luy disant des injures, l'accusant d'avoir des défauts, dont elle n'est point capable, & des soüillures dont elle n'est point tachée, comme nous ferons voir dans son lieu, & qui par envie & jalousie, & par une perversité d'esprit épouvantable ne peuvent souffrir qu'on luy rende le respect, la veneration, & l'obeïssance qui luy est dûë,

qui ne souffrent qu'avec indignation & mépris qu'on leur parle de l'authorité de l'Eglise, & qui fremissent en eux-mêmes, pour ainsi dire, lors qu'on leur dit, (en parlant de quelque chose) observée par l'Eglise, c'est un commandement de nôtre mere la sainte Eglise. Les Fideles seroient bien indignes du nom de Chrêtien s'ils refusoient, de soûtenir & de défendre cette Eglise, pour laquelle le Fils de Dieu a daigné répandre son sang, afin de l'établir, & luy donner son Saint-Esprit pour la conduire.

S'ils veulent donc qu'on croye, qu'ils soient effectivement de fideles membres, & de veritables enfans de cette Eglise, & de Jesus-Christ qui est son Chef, ils doivent publier hautement & sans rougir, devant les tyrans même, toutes ses loüanges & ses perfections tirées de l'Ecriture sainte & de la raison, en considerant qu'il n'y a rien au monde que Jesus Christ aime tant, puisqu'aprés les hommes qui sont appellez à former cette Eglise, il n'y a point d'autres creatures pour qui il ait voulu estre crucifié, pas même pour les Anges; mais seulement pour tous ceux qu'il a voulu racheter & sauver.

Par exemple ils doivent dire hardi-

ment, que c'est la plus sainte Eglise qui ait jamais été & qui sera jamais, & qu'à proprement parler il n'y en aura jamais d'autres qu'elle qui soit sainte, & qui se puisse dire sainte; & que toute secte qui luy sera contraire, & qui se dira être une sainte Eglise ne sera qu'une societé de disciples du demon.

Qu'elle n'a pas été sainte pour un tems, mais qu'elle l'a toûjours été depuis sa fondation, & qu'elle le sera toûjours jusqu'à la fin du monde, comme on l'a toûjours veu, & comme on le verra toûjours dans les symboles.

Que tous les hommes qui ne communieront pas avec elle, & qui diront qu'ils ont une religion, n'en auront pas une veritable, mais seulement une pestiferé & mortelle, parce qu'ils seront retranchez du corps de Jesus-Christ.

Qu'elle est la seule Eglise dans laquelle on puisse estre sauvé, & qu'on est damné dans toutes les fausses Religions, ce qui fait qu'il est dangereux de s'y méprendre.

Que cette Eglise est la seule qui ait pû porter sa religion, c'est-à-dire sa doctrine, à toutes les Nations en prêchant l'Evangile à toute creature, puisqu'aucune autre societé d'homme ne la

pû faire, ce qui fait qu'elle est la seule qui puisse estre appellée legitimement l'Eglise catholique ou universelle ; & ainsi toute secte de Religion qui ne s'est point répanduë par tout le monde, & qui n'a point prêché l'Evangile à toutes les nations, porte une marque visible sur son front qu'elle n'est point l'Eglise du Fils de Dieu.

Qu'elle ne peut jamais estre Schismatique, parce que afin qu'elle le fust il faudroit qu'elle se separast de communion de la vraye Eglise Catholique, ce qui ne se peut pas, puisque c'est elle-même qui l'est, au lieu que tous ceux qui se separent de sa communion sont infailliblement Schismatiques, soit que ce soit des particuliers, soit que ce soit des Eglises particuliéres, parce qu'elles se separent de l'universelle.

Qu'elle a toûjours confessé publiquement & visiblement le saint Nom de Jesus-Christ son Epoux & son Chef invisible, lors qu'il a été necessaire : car si elle ne l'avoit pas fait elle auroit été indigne d'être son Eglise.

Qu'elle ne s'est jamais cachée aux yeux des Infideles & des Heretiques qui ont voulu venir à son giron : c'est pourquoy il n'y a point eu de tems dans le-

quel on n'ait pû la montrer quand quelqu'un a demandé : Où est l'Eglise Chrêtienne ? afin que j'entre dans son sein, & que je sois participant de sa communion : car il est de l'essence de l'Eglise de prêcher toûjours l'Evangile & d'administrer les Sacremens, ce qui ne se peut faire que d'une maniere visible.

Qu'elle n'a jamais délaissé son Dieu pour adorer des creatures, mais qu'elle a toûjours eu en abomination les idoles, puisque dans tous les tems même plusieurs de ses membres ont mieux aimé souffrir le martyre que de leur offrir de l'encens, comme on peut voir dans les legendes des Saints : car si elle avoit idolatré elle auroit cessé d'être l'Eglise de Dieu, ce qui est impossible, pour devenir l'observatrice de la Religion du demon, ce qui est horrible à penser.

Qu'elle est la seule puissance dans le monde, dont Dieu ait dit, par la bouche de saint Paul, qu'elle est irreprehensible : c'est pourquoy, quand on pourroit reprendre toutes les autres Puissances de la terre, il témoigne par là qu'il ne veut pas qu'on reprenne son Eglise. Et nous ne voyons pas aussi qu'aucun Apôtre ait jamais resisté à l'Eglise, au contraire

saint Paul monta en Jerusalem pour la consulter sur une difficulté de la Circoncision, sçachant fort bien que le Fils de Dieu avoit ordonné qu'on écoutât l'Eglise. *Matt. c.* 18.

Si les enfans du siecle tiennent à grand honneur d'être de quelque famille considerable, lors qu'ils disent : Je suis d'une telle ou d'une telle Maison, ( en nommant quelque personne de qualité ) combien plus nous est-il honorable d'être enfans de l'Eglise, puisque nous sommes de la Maison de Dieu, comme l'appelle S. Paul. 1. *Tim.* 3.

Et puis qu'il est honorable à un courtisant & à un Officier de la Couronne d'obéïr à un sage & vertueux Roy, combien est-il plus honorable à un Chrêtien d'obéïr à cette sainte Eglise du Roy des Rois; car puis qu'elle est sainte elle ne peut commander de mauvaises choses, ce qui fait qu'on ne peut errer en luy obéïssant.

Jesus-Christ l'a si solidement établie, que non seulement elle ne peut être détruite par la puissance d'aucuns tyrans, mais même par la puissance des enfers; puisqu'il dit, que les portes d'enfer ne prévaudront point contr'elle *Math.* 16.

Elle a l'honneur d'être appellée par

saint Paul *Eph. c.* 1. le Corps de Jesus-Christ qui est un nom qui n'a jamais été donné à aucune autre societé d'hommes sur la terre.

Jesus-Christ l'a sanctifiée & netoyée par le lavement d'eau & par la parole, afin qu'il se la rendît une Eglise glorieuse n'ayant point de tache ni de ride, ni autre telle chose. *Eph.* 5.

Et il estime que c'est le persecuter que de persecuter son Eglise, puisqu'il dit à saint Paul: (lors qu'il persecutoit l'Eglise avant sa conversion.) Saul, Saul, pourquoy me persecutez-vous, Ce qui fait qu'on peut appeller les ennemis de l'Eglise, comme sont les Heretiques, des persecuteurs du Fils de Dieu.

Il nourrit luy-même & entretient cette Eglise, comme dit saint Paul *Eph.* 5. ce qui fait qu'elle ne peut manquer d'avoir une bonne nourriture, & d'en donner une bonne à ses enfans.

Elle est la seule que l'Ecriture sainte appelle la colomne & l'appui de la verité, & les Eglises qui disent le contraire sont par consequent l'appui du mensonge.

Le Prophete Isaïe, en parlant d'elle dit, qu'on ne la nommera plus la délaissée: car l'Eternel prendra son bon plaisir en elle. *ch.* 62. *v.* 4.

Quoique les Protestans ayent ordinairement une autre idée de l'Eglise que nous n'en avons ( laquelle je n'ay pas dessein de refuter icy, crainte de faire des controverses, n'ayant dessein de dire que des choses incontestables.) Néanmoins ils ont dit plusieurs belles choses en sa faveur que j'approuve fort, parce qu'elles sont veritables & trés-conformes à la parole de Dieu & au bon sens, & parce que je croy qu'ils ont voulu parler de l'Eglise que Jesus-Christ a établie luy-même, lors qu'il étoit visible sur la terre, de laquelle aucun Chrétien ne doute de la sainteté, qui est celle dont je fais l'éloge: car si je croyois qu'ils voulussent parler de quelqu'autre Eglise, ou de quelque Eglise particuliére, comme est celle de Geneve, que tout le monde n'accorde pas être sainte, & qui n'a pas annoncé l'Evangile à tout le monde, je n'approuverois pas ce qu'ils en disent.

Je croy qu'il est bon même que je rapporte plusieurs de ces choses qu'ils ont dites en faveur de l'Eglise, qui sont des plus beaux endroits de leurs écrits, & des plus saines parties de leur doctrine, parce que j'espere qu'elles contribuëront beaucoup à l'éloge que j'en fais, & à la description

description que je veux faire de ses belles qualitez & de ses perfections.

Dans leur grand Catechisme des articles de foy au 15. Dimanche. Le Ministre demande à l'enfant : Que veut dire ce mot *Catholique ou universelle?* L'enfant répond.

C'est pour signifier que comme il n'y a qu'un Chef des Fideles, aussi tous doivent être unis en un corps tellement, *qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais une seule, laquelle est répanduë par tout le monde.*

J'approuve cette explication, parce qu'elle appuie fort bien l'unité de l'Eglise Catholique & son universalité, & qu'elle est trés conforme à l'Ecriture sainte.

Et dans le 16. Dimanche aprés avoir parlé de la remission des pechez. Le M. demande : Pourquoy mets-tu cet article aprés l'Eglise ?

E. pource que *nul n'obtient pardon de ses pechez, que premierement il ne soit incorporé au peuple de Dieu, & persevere en verité & communion avec le corps de Christ, & ainsi qu'il soit vray membre de l'Eglise.*

M. *Ainsi hors de l'Eglise il n'y a que damnation & mort.*

E. *Il est certain : car tous ceux qui*

*se separent de la communauté des Fideles pour faire secte à part, ne doivent esperer salut cependant qu'ils sont en division.*

J'avouë que Dieu ne pardonne pas les pechez à qui que ce soit, à moins qu'il ne se soit reuni à l'Eglise Catholique, que ceux qui en sont hors seront éternellement damnez aprés leur mort, & que ce seroit une chose entierement inutile d'esperer le salut quand on en est separé, parce que l'on ne l'obtiendra pas. Cela nous fait voir combien il y a de monde qui reconnoissent que nôtre salut est attaché à l'Eglise & qu'il en dépend, ce qui est une de ses grandes perfections.

Et dans leur profession de foy art. 26. ils disent : [ Nous croyons donc *que nul ne se doit retirer* à part & se contenter de sa personne : mais tous ensemble *doivent garder & entretenir l'unité de l'Eglise*, se commettant à l'instruction commune & au joug de Jesus Christ, & ce en quelque lieu où Dieu aura établi un vray ordre d'Eglise, encore que les Magistrats & leurs Edits y soient contraires, & que tous ceux *qui ne s'y rengent ou s'en separent contrarient à l'ordre de Dieu.* ]

Il y a encore plusieurs belles choses dans cet article, à sçavoir, qu'il ne faut pas se separer de l'Eglise, qu'elle est une, qu'il s'y faut soumettre, & à son instruction, & au joug de Jesus-Christ, quand même il y auroit des Magistrats assez méchans pour le défendre, ce qui nous fait voir que l'Eglise instruit bien ses enfans & ne leur enseigne point d'erreurs ni d'idolatries, puisque c'est un article de foy qu'il s'y faut soumettre.

Article 27. [ Toutefois nous croyons qu'il convient discerner soigneusement, & avec prudence qu'elle est la vraye Eglise, pource que par trop on abuse de ce titre. Nous disons donc, suivant la parole de Dieu, que c'est la compagnie des Fideles qui s'accordent à suivre icelle parole & la pure Religion qui en dépend. &c.]

C'est pour cela qu'il y a plusieurs années que je médite ce que c'est que la vraye Eglise, qui est celle que je veux faire connoître dans cet écrit, & quand on la connoît bien, l'on sçait & l'on croit comme un article de foy, qu'elle suit la parole de Dieu & qu'elle l'enseigne fidelement, & la pure Religion, parce qu'il est de l'essence de l'Eglise de suivre cette parole de Dieu: Car si par impossible elle ne la suivoit

pas, mais qu'elle enseignât le contraire, elle se détruiroit elle-même, & il n'y auroit plus de vraye Eglise : ( car il n'y en a pas plusieurs, vû qu'il n'y en a qu'une seule qui est épanduë par tout le monde ) & par consequent tous les hommes seroient damnez, parce que hors de l'Eglise il n'y a que damnation & mort, comme nous avons vû cy-dessus ; ce qui en une consequence épouventable, qui est tirée des principes de ceux qui ont osé dire que l'Eglise a erré en la foy. Il est donc constant, selon ce que nous venons de voir cy-dessus, que la vraye Eglise suit toûjours la parole de Dieu, & par consequent qu'elle n'erre jamais en la foy.

A la fin de l'article il y a, Néanmoins nous ne nions point que parmy les Fideles il n'y ait des hypocrites, & reprouvez, desquels la malice ne peut effacer le titre de l'Eglise.

Cela est trés-certain, parce que l'Eglise est composée de bons & de méchans, de telle maniere que quand il y auroit des Heretiques dans l'Eglise qui n'auroient point fait de schisme, & qui communieroient à la sainte Table, elle ne laisseroit pas d'être sainte & irreprehensible, comme elle estoit du tems de

Jesus-Christ, quoique Judas fût une partie de son Eglise.

Article 31. Nous croyons *que nul ne se doit ingerer de son autorité propre pour gouverner l'Eglise, &c.*

Cela est un article de foy auquel je n'oserois ajoûter d'exception, & je tiens que c'est une heresie de le faire, pour prendre de là occasion de faire schisme dans l'Eglise, comme il y a des personnes qui l'ont fait.

Dans le Pseaume 46. mis en rime par Clement Marot & Theodore de Beze, en parlant de l'Eglise, ils disent.

Il est certain qu'au milieu d'elle
Dieu fait sa demeure éternelle:
Rien ébranler ne la pourra,
Car Dieu prompt secours luy donra.

Cela est trés-conforme aux paroles de Jesus-Christ qui dit, que les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle, & aux promesses qu'il luy a faites, en disant: Je prieray le Pere & il vous donnera un autre consolateur pour demeurer avec vous éternellement, à sçavoir l'esprit de verité, &c.

La Confession de foy de l'Eglise Anglicane article 19. de l'Eglise dit:

L'Eglise visible de Christ est une assemblée de personnes fideles *où la pa-*

*la parole de Dieu est prêchée, & où les Sacremens sont legitimement administrez*, selon l'ordonnance de Christ en toutes les choses qui y sont necessairement requises.

Ceux qui décrient l'Eglise visible, & l'accusent d'erreur & d'idolatrie, n'estimant qu'une Eglise invisible & chimerique, ne suivent pas cet article de foy ni la verité, parce que l'Eglise visible prêche la pure parole de Dieu, & l'Eglise invisible ne la prêche point du tout, & n'administre point legitimement les Sacremens.

Article 20. De l'autorité de l'Eglise.

L'Eglise *a pouvoir de faire des reglemens & d'établir des ceremonies*; elle a aussi *autorité dans les controverses de la foy*; & plus bas il dit, que l'Eglise est le *témoin & la garde* de l'Ecriture sainte, &c.

Je reçoy tout cela comme des veritez de foy.

L'article 7. de la Confession d'Ausbourg enseigne, [*Qu'il y a une seule sainte Eglise, laquelle demeurera toûjours.*]

L'article de l'Eglise de la Confession de Virtemberg page 546. met, [*que l'E-*

*glise est tellement gouvernée par le Saint-Esprit*, que non-obstant qu'il la laisse foible en ce monde : toutefois *il la garde toûjours de perir, ou par pechez ou par erreurs.* ] Cette Confession de Virtemberg dit encore dans l'article de l'Eglise, [ *Que cette Eglise a la puissance de juger de toutes doctrines.* Suivant cela, éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu, & cette autre sentence, que les autres en jugent. Que cette *Eglise a la puissance d'interpreter l'Ecriture sainte.* Quant à ce qui est affirmé, que l'*Eglise a puissance de testifier de l'Ecriture sainte, d'interpreter l'Ecriture & de juger de toutes Doctrines*, il ne doit pas être entendu comme si l'Eglise avoit libre puissance de statuer toutes choses, & (s'il luy plaît) de changer aussi l'Ecriture, & de forger une nouvelle doctrine, & établir un nouveau service de Dieu : mais que l'*Eglise, comme épouse de Christ, reconnoît la voix de son époux*, & a reçû de son époux une certaine regle, c'est-à-sçavoir, la Prédication Prophetique & Apostolique ratifiée par miracles celestes, suivant quoy *elle doit interpreter les lieux obscurs de l'Ecriture sainte, si aucuns y en a de tels, & juger des Doctrines.* ]

Et en l'article des Conciles, [ Nous confessons, que *l'Eglise doit avoir ses jugemens des opinions & des doctrines, & que l'autorité des Conciles legitimes est g nde.* Et néanmoins l'Ecriture sainte doit bien avoir plus grande & souveraine autorité. *Car combien que l'Eglise a la promesse certaine & la perpetuelle presence de Christ, & qu'elle est gouvernée par le Saint-Esprit :* si est-ce que toute assemblée d'hommes ne peut pas être tenuë pour vraye Eglise. ]

Calvin en son Institution *liv.* 2. *ch.* 15. *pag.* 3. enseigne, [ que quand le Pere dit à son Fils : Sieds-toy à ma dextre jusqu'à ce que je fasse ton marche-pied de tes ennemis : il déclare que combien qu'il y ait beaucoup d'ennemis puissans & robustes, qui *conspirent pour abîmer l'Eglise, toutefois qu'ils n'auront pas la force d'aneantir le decret immuable de Dieu*, par lequel il a établi son Fils Roy éternel, dont il s'ensuit *qu'il est impossible que le diable, avec tout l'appareil & équipage du monde, efface jamais l'Eglise, laquelle est fondée sur le trône éternel de Christ.* ]

Et liv. 4. ch. 1. pag. 10. il dit : *Car Dieu estime tant de la communion de son Eglise qu'il tient pour un traître & apostat*

*apostat de la Chrêtienté, celuy qui s'étrange de quelque compagnie chrêtienne*, en laquelle il y a le ministere de sa parole & de ses Sacremens. Il a en telle recommandation l'autorité d'icelle, que quand elle est violée, il dit que la sienne propre l'est. Car ce n'est pas un titre de petite importance qu'elle soit nommée *Pilier & fermeté de la verité:* item la maison de Dieu; car par ces mots *saint Paul signifie, que l'Eglise est établie gardienne de la verité de Dieu, afin qu'elle ne s'abolisse point en ce monde.* ]

Luther en traittant de l'excommunication, *art.* 7. *t.* 1. *p.* 63. dit: [ Si nous sommes obligez d'être benins & doux en cette vie passagere & de consentir à Adrian, combien plus à l'Eglise nôtre trés-douce mere, encore bien qu'elle nous outrage par des Superieurs fort indignes: car *elle demeure Mere, parce que l'Eglise subsiste & l'Eglise demeure, par la raison que Christ son époux dumeure à tout jamais.* ]

La Confession de foy d'Ausbourg a trés-grande raison de dire, qu'il n'y a qu'une Eglise, & qu'elle demeurera toûjours: ce qui fait que l'Eglise Catholique, qui étoit du temps des Apostres, qui étoit dans les premiers siecles, qui

subsiste aujourd'huy & qui demeurera jusqu'au jour du jugement est toûjours la même Eglise.

La Confession de foy de Virtemberg est trés-conforme à la parole de Dieu, quand elle dit, que le Saint-Esprit gardera toûjours l'Eglise, & l'empêchera de perir par le peché & par l'erreur, qu'elle a la puissance de juger de toutes les doctrines, (ce qui nous fait dire, qu'elle est juge des controverses) d'interpreter l'Ecriture sainte, &d'en rendre témoignage, parce qu'elle est l'épouse de Christ.

Calvin a fort-bien tiré de l'Ecriture sainte, qu'il est impossible que le diable efface jamais l'Eglise, & il a fort bien entendu la pensée de Dieu quand il dit, qu'il estime tant la communion de son Eglise qu'il tient pour traitre & pour apostat celuy qui s'en retire, & qu'il a en telle recommandation l'autorité d'icelle, pour me servir de ses propres termes, que quand elle est violée, il dit, que c'est la sienne propre qui l'est, & qu'elle est la gardienne de la verité de Dieu.

Luther a fort bien reconnu qu'il étoit obligé de consentir à l'Eglise nôtre trés-douce mere, quoi qu'il ne fût pas con-

rent de ceux qui y présidoient, comme Adrian souverain Pontife & les autres.

Si je n'apprehendois pas d'être trop long je rapporterois encore plusieurs autres belles choses que ces professions de foy susdites, & que Calvin & plusieurs autres Ministres fort renommez ont dit en faveur de l'Eglise, comme sont Bourgoin, Mestresat, du Moulin, Cameron, Daillé, Drelincourt, Cunradus Dictericus, du Plessis Mornay Gouverneur de Saumur, &c. Mais en voilà assez pour nous aider à faire l'éloge de l'Eglise.

Si ceux que l'on accuse, nonobstant cela, de n'avoir pas toute la soumission à l'Eglise qu'ils luy doivent, ni tout le respect pour elle qu'elle mérite, (puisqu'ils prétendent avoir eu des raisons de se separer de sa communion pour la reformer) n'ont pas laissé de dire tant de belles choses en sa faveur; l'on peut juger combien des enfans qui l'honorent comme ils doivent, en pourroient dire davantage.

Quoique les Protestans ne blâment pas avec tant de zele, ni avec tant de fermeté que l'Eglise Catholique, les heresies, les schismes & les Heretiques, & qu'ils paroissent se bander plus fortement contre ce qu'ils estiment être

idolatrie, & contre ceux qu'ils croyent être idololatre, que contre les Heretiques, &c. au-lieu que l'Eglise Catholique deteste & condamne presque également la malice & l'opiniatreté des Heretiques que l'aveuglement des veritables Idolatres, cela n'empêche pourtant pas qu'effectivement ils ne les condamnent, comme nous le voyons dans leur profession de foy article 6. où ils disent, qu'ils detestent toutes sectes & heresies qui ont été rejettées par les saints Docteurs comme saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Cyrille.

Et dans la maniere de celebrer leur Cene ils excommunient tous les Heretiques, & toutes les gens qui font secte à part pour rompre l'unité de l'Eglise. Et dans le 16. Dimanche de leur grand Catechisme ils disent, qu'il est certain que tous ceux qui se separent de la communauté des Fideles pour faire secte à part, ne doivent esperer salut cependant qu'ils sont en division. Ce qui me fait esperer qu'ils ne prendront pas le parti des Heretiques ni des Schismatiques pour les excuser, lorsque je blâme dans cet écrit leur méchante con-

duite : mais qu'au contraire ils se joindront plûtost avec nous pour les condamner lorsqu'ils s'opposeront à l'Eglise Catholique de Jesus-Christ & à sa doctrine.

## CHAPITRE X.

*Que l'Eglise du Fils de Dieu enseigne la verité avec certitude, ce qui doit être un grand sujet de consolation pour ceux qui luy sont soumis.*

IL étoit de la divine providence que le Dieu de la paix & de la concorde donnât aux hommes un juge vivant sur la terre, qui pût prendre connoissance de leurs difficultez, pour examiner & juger les differentes questions qui pourroient naître sur la foy, sur l'intelligence de l'Ecriture sainte, & sur la certitude de la tradition, dont les jugemens fussent certains de la plus grande certitude du monde, c'est-à-dire, infaillibles, afin que les hommes ne demeurassent pas dans de perpetuelles contestations sur les choses qui pouvoient regarder leur salut. C'est ce qu'il a fait, en donnant ce pouvoir & cette qualité à sa sainte Eglise, à laquelle pour cet effet

Jesus-Christ a fait les plus belles promesses qu'il est possible à un Dieu de faire, en luy promettant, en la personne de ses Apôtres, que son Pere luy envoyeroit le Saint-Esprit pour demeurer avec elle, *Joan.* 14. Il ne dit pas que ce sera seulement pour quelque tems, par exemple, jusqu'au sixiéme ou au septiéme siecle, comme ont pretendu quelques-uns de ses ennemis; mais il dit *éternellement*, & qu'il la conduira. Il ne dit pas que ce sera en quelques veritez seulement : mais il dit que ce sera en *toute* verité, *Joan.* 16.13. ce qui est un moyen infaillible, s'il en fut jamais, pour l'empêcher de tomber dans l'heresie & dans l'idolatrie. Il luy a promis aussi encore dans la personne de ses Apostre, d'être luy-même avec elle jusqu'à la fin du monde. *Matth.* 28.

Et quoique l'Ecriture sainte ne se serve pas du terme d'infaillible, pour marquer la certitude des jugemens de l'Eglise du Fils de Dieu, comme les rebelles à son autorrité le pourroient objecter, cela ne fait rien, parce qu'elle n'a pas besoin de ce terme d'infaillible pour prouver qu'elle enseigne la verité avec certitude, puisque l'Ecriture sainte ne dit pas non plus que Jesus-Christ, les

Prophetes & les Apostres fussent infaillibles, quoiqu'il soit constant, par d'autres voyes, qu'ils disoient certainement la verité. C'est pourquoy l'Eglise peut bien dire la verité sans qu'on dise qu'elle est infaillible : & aussi ne se sert-elle point de cette maniere de parler dans les Conciles generaux, ni dans sa Profession de foy, ni les Ss. Peres non plus, lorsqu'ils renvoyent les hommes à son jugement. Et si les Theologiens appellent ordinairement l'Eglise, *infaillible*, ce n'est que pour abreger & dire en peu de mots, que l'Eglise du Fils de Dieu étant assistée par le Saint-Esprit ne peut pas manquer, & qu'elle enseigne toûjours la verité en matiére de foy, qu'elle n'a jamais erré, & qu'elle ne peut pas même errer. Comme quand on a inventé le mot de *Trinité*, pour dire en abregé, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; & quand on a fait le mot de *consubstantiel*, pour dire que le Fils de Dieu est égal à son Pere, & qu'il est de même substance que luy, ce que les Heretiques qui admettent ces veritez ne contestent pas.

Les Prophetes & les Apostres ne disoient toûjours la verité, c'est-à-dire,

dire, n'estoient infaillibles, qu'à cause qu'ils estoient conduits par le Saint-Esprit : car s'ils n'avoient parlé que de leur propre mouvement naturel, ils auroient esté sujets à l'erreur comme les autres hommes.

C'est une grande consolation à un fidelle Chrétien qui est dans cette Eglise, & qui a une serieuse envie de se sauver de pouvoir dire en luy-même : Mon Dieu, que je suis heureux d'être dans une Eglise qui est conduite par le Saint-Esprit : car je n'ay que faire de me tourmenter l'esprit pour examiner si elle me conduit bien, parce que c'est une chose dont je ne serois peut estre pas capable de juger ; & je suis certain qu'elle m'enseigne la veritable doctrine en ce qui concerne la foy & les mœurs, qu'elle entend parfaitement bien le sens des Ecritures saintes, & qu'elle me l'explique bien selon son veritable sens. Et quand elle me dit, combien il y a de livres de cette Ecriture & quels ils sont, je puis la croire avec certitude, estant constant qu'elle les a toûjours conservé fidellement. Je suis certain que c'est une bonne mere qui ne peut ni ne veut me tromper, je n'ay qu'à me laisser conduire par elle, vû principalement que Dieu

m'ordonne de l'écouter ; & en faiſant de mon côté ce que je pourray, pour pratiquer ce qu'elle me dit, j'auray la conſcience en repos. Et je plains fort les gens qui ſont dans des Religions faillibles, principalement quand ils ſçavent qu'elles le ſont, parce qu'ils n'ont rien de certain dans leur doctrine, & ont toûjours ſujet d'avoir l'eſprit inquiet, pour ſçavoir s'ils ne ſont point Heretiques, & par conſequent en voye de damnation.

Je ſçay bien qu'il y a eu des gens qui ont pretendu, que le Saint-Eſprit s'étoit retiré de l'Egliſe Catholique, & s'étoit joint à eux, & les avoit inſpirez de ſe ſeparer d'elle, & qui profeſſoient comme une article de foy, que Dieu les avoit ſuſcitez d'une façon extraordinaire pour redreſſer l'Egliſe de nouveau qu'ils ſuppoſoient être tombée en ruine & deſolation. Et s'ils avoient verifié cela par des preuves inconteſtables, pour lors eux & ceux qui les ont ſuivi auroient composé une Egliſe qui eût enſeigné la verité avec toute certitude, c'eſt-à-dire, qu'elle eût été infaillible, parce que Dieu eſt infaillible par tout où il parle ; Mais ils auroient verifié auſſi par là, la queſtion dont il s'agit, qui eſt qu'il faut,

qu'il y ait une Eglise dans le monde conduite par l'Esprit de Dieu, qui enseigne la verité d'une maniere certaine & infaillible, afin d'être en état, par ce moyen, de reprendre & de corriger les Eglises particulieres, quand il y en a qui tombent dans l'erreur.

Et si quelqu'un disoit, que ni l'Eglise en general ni aucun homme en particulier n'est assisté par le Saint-Esprit depuis la mort des Apostres, & par consequent, que nul n'est certain de ne pouvoir pas errer, mais que tous les hommes sont faillibles, c'est-à-dire, sujets à se tromper, il nous dispenseroit par là de le croire, puisqu'il reconnoistroit luy-même qu'il se peut tromper, étant un homme particulier & non pas un Dieu. Ainsi le bon sens & la droite raison nous dictent, qu'il vaudroit mieux croire l'Eglise de Jesus-Christ, qui pretend ne pouvoir errer en enseignant les choses de foy, que de croire ce particulier qui diroit le contraire, vû qu'il avoüeroit luy-même par son raisonnement, qu'il ne seroit pas certain de ce qu'il diroit, puisqu'il pretendroit qu'il n'y auroit personne qui ne fût sujet à l'erreur.

Mais au pis aller quand il seroit vray

que ni l'Eglise du Fils de Dieu, ni aucun particulier ne seroit certain d'enseigner toûjours la verité touchant la foy & les mœurs, mais qu'ils seroient tous, aussi-bien comme les fausses Religions, sujets à erreur, c'est-à-dire, qu'ils pourroient tantost dire vray & tantost dire faux, & qu'il s'élevât des differens entre cette Eglise universelle, & quelques particuliers membres de cette Eglise, qui seroient de sçavoir par exemple, quel seroit le veritable sens de l'Ecriture sainte, supposé qu'ils fussent de differens sentimens touchant son interpretation, ou bien quel seroit le nombre des livres canoniques de cette Ecriture, s'ils n'en convenoient pas; ou si dans les derniers siecles il étoit question de sçavoir quelle étoit la creance de l'Eglise de Jesus Christ dans les premiers siecles, & autres choses semblables. Le bons sens & la droite raison, qui font juger des cas de cette nature-là, nous obligeroient toûjours de préferer le sentiment de l'Eglise de Jesus-Christ à celuy de ce particulier: car quoiqu'il ne fût que probable; parce qu'il seroit tiré d'un nombre infini d'hommes de bon sens, il vaudroit toûjours beaucoup mieux que celuy d'un

ſeul homme, eût-il même le bon ſens auſſi-bien que chacun des autres, & quoiqu'il ſe dît auſſi fidele que chacun d'eux en particulier; & on devroit faire cette préference pour pluſieurs raiſons.

La premiere eſt parce que toutes choſes pereilles, l'affirmation d'un nombre infini d'hommes eſt plus certaine que celle d'un ſeul homme, ou de quelque petit nombre d'autres avec luy.

Sur quoy il faut remarquer, que nous n'entendons pas parler icy des queſtions de fait, comme pouroit eſtre s'il s'agiſſoit de lire un mot ou pluſieurs mots imprimez dans l'Ecriture ſainte, parce que pour lors un homme qui ſçauroit bien lire, & qui liroit actuellement ce mot ou pluſieurs dans l'Ecriture ſainte, ſeroit auſſi certain qu'ils y ſont que ſi cent perſonnes luy diſoient qu'ils les ont lûs: mais nous entendons parler des queſtions qui ne tombent pas ſous les ſens exterieurs, comme par exemple, lorſqu'il s'agit, de ſçavoir quel eſt le veritable ſens d'un paſſage ou de pluſieurs de l'Ecriture ſainte, ſi tout le monde n'en convient pas. Et ainſi de pluſieurs autres choſes.

La seconde raison est qu'il est trés-difficile & même impossible, que tous les membres de l'Eglise divisez en plusieurs parties du monde, & en differens tems, puissent, sans s'être communiquez leurs pensées, s'accorder tous pour affirmer volontairement une même fausseté, au-lieu qu'il n'est pas difficile qu'un seul homme, ou un petit nombre, qui ont comploté avec luy, puissent affirmer une même fausseté.

La troisiéme raison est, que Jesus-Christ nous oblige d'écouter l'Eglise, sous peine d'être tenu pour Payen, & qu'il ne nous oblige pas de la même maniere d'écouter un particulier.

La quatriéme raison est, que saint Paul nous dit, que l'Eglise est la colomne & l'appuy de la verité, & il ne dit cela d'aucun homme en particulier.

La cinquiéme raison enfin est, que celuy qui préfere son sentiment à celuy de l'Eglise de Jesus-Christ sa mere, porte sur son front une marque visible d'une présomption sans pareille, ou un caractere évident de folie.

## CHAPITRE XI.

*Que les fausses Eglises sont constamment faillibles & sujettes à errer, selon leur aveu même, ce qui doit être un grand sujet d'affliction à ceux qui croient que leur Eglise leur peut enseigner des heresies.*

AUtant qu'il est constant que l'Eglise du Fils de Dieu enseigne toûjours, & certainement la verité, en matiére de foy, de mœurs & d'intelligence de l'Ecriture sainte, c'est-à-dire, comme il est certain qu'elle est infaillible, autant est-il certain, selon l'aveu de tout le monde, que les Eglises Schismatiques & Heretiques sont faillibles, c'est à-dire, qu'elles ne peuvent rien enseigner ni asseurer de certain en matiére de foy ni de mœurs, ni en ce qui regarde l'interpretation des saintes Ecritures, selon leur aveu même : car ils ne disent pas que leurs Eglises sont infaillibles. Et s'ils le disoient, leur erreur & leur présomption seroient trop grossieres en disant, que l'Eglise que Jesus-Christ même a éta-

blie, & à qui il a envoyé le Saint-Esprit pour la conduire en toute verité jusqu'à la fin du monde, n'étoit pas infaillible; mais qu'aprés qu'ils s'en sont separez pour la corriger, leur Eglise qu'ils ont ainsi corrigée, ne peut plus errer. Et la raison pourquoy les fausses Eglises ne sont pas infaillibles, c'est parce qu'elles se conduisent par leurs propres lumiéres naturelles & sans l'assistance divine, & souvent par l'instigation de l'esprit d'erreur & de mensonge, qui est le principe de l'erreur; & si elles enseignent quelquefois la verité, ce n'est que par hazard, ou bien pour attirer plus facilement les hommes aux erreurs qu'ils y entremêlent. Aussi étoit-il bien juste & raisonnable, qu'il y eût de la différence entre les affirmations que la vraye Eglise fait de quelque chose, & celles que les Eglises heretiques font, & que l'Eglise du Fils de Dieu eût des qualitez beaucoup plns excellentes que les Schismatiques; ce qui ne seroit pas, si elles n'étoient pas plus infaillibles l'une que l'autre.

Celuy qui se voit dans une Eglise qu'il reconnoît luy-même, ou qu'il croit n'être point infaillible, doit être dans de grandes apprehensions d'être

Heretique, & par consequent dans la voye de damnation : parce que, quelques efforts qu'il fasse pour bien vivre, il ne se sauvera jamais s'il professe une Religion heretique, & aucun Chrétien, pour peu qu'il ait de bon sens, & qu'il fasse reflexion à ce qu'il dit, ne peut pas dire, qu'il est asseuré de n'être pas heretique, à moins qu'il ne soit asseuré auparavant que son Eglise n'a jamais pû errer, & par consequent qu'elle ne l'a jamais fait, vû que ce Chrétien ne tient sa doctrine que de l'Eglise, ce qui fait qu'elle ne peut pas errer sans qu'il soit aussi dans l'erreur; & ce qui luy doit faire dire : Helas, que je suis malheureux d'être dans une Eglise qui ne m'asseure rien de certain, puisque mes Pasteurs m'asseurent qu'elle est faillible & sujette à errer ! Car je ne sçay si elle a bien conservé la doctrine que les Apôtres luy ont donnée à garder. Je ne sçay si elle n'a point changé le Symbole des Apôtres. Je ne sçay si elle n'a point perdu l'Ecriture sainte, & si elle ne m'en a point supposé d'autre en sa place; ou si elle n'en a point perdu une partie dans laquelle fussent les points fondamentaux de mon salut, ou si elle n'a point corrompu

cette

cette Ecriture ſainte par ignorance ou par malice, ou ſi elle ne l'a point laiſſé corrompre par des Heretiques. Je ne ſçay ſi elle m'enſeigne bien ſon veritable ſens, ſi elle ne m'enſeigne point des hereſies ou de méchante morale : car ſi elle n'a jamais été conduite par l'eſprit de Dieu, elle a bien pû tomber dans de grandes erreurs depuis qu'elle eſt établie.

Il doit dire encore ; que ceux-là ſont heureux qui ſont dans une Egliſe infaillible, ſuppoſé qu'il y en ait une, ou du moins qu'ils doivent avoir l'eſprit tranquille en comparaiſon de moy, s'ils ſont perſuadez que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ne peut errer, ni les engager à ſuivre de méchante doctrine, ni à pratiquer de méchante morale.

---

## CHAPITRE XII.

*Qu'il faut obeïr à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſous peine de peché mortel, & ſe donner bien de garde, ſous la même peine d'obeïr aux Egliſes heretiques.*

JEſus-Chriſt ayant établi une Egliſe, auſſi remplie de grandes qualitez &

d'excellentes perfections que nous l'avons vû, ce n'a pas été à dessein que ses enfans la regardassent d'un œil indifferent, ou qu'ils méprisassent l'autorité qu'elle a naturellement sur eux, comme une mere a sur ses enfans, & comme les vrais Pasteurs ont sur leurs brebis : mais c'est afin qu'ils la crussent (lorsquelle leur assure quelque chose,) comme le témoin le plus certain, aprés Dieu, & qu'ils luy obeïssent, comme à la plus noble puissance qui soit sur la terre, lorsqu'elle leur declare les volontez de Dieu par le ministére de ses legitimes Pasteurs. Et cela est la doctrine constante de l'Ecriture sainte, puisque Jesus-Christ ordonne *Matth.* 18. que l'on regarde comme des Payens & des Publicains ceux qui n'écouteront pas l'Eglise.

Et saint Paul dit aux Catholiques Romains dans l'Epître qu'il leur écrit *ch.* 3. [ que toute personne soit sujette aux Puissances superieures : car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; & les puissances qui sont établies sont ordonnées de Dieu. C'est pourquoy celuy qui resiste à la puissance, resiste à l'ordre Dieu, & ceux qui y resistent feront venir damnation sur eux mêmes. ]

Ce qui fait voir clairement que c'est un peché mortel de resister à l'Eglise de Jesus-Christ, qui a inconteſtablement sa puissance de Dieu, puiſqu'en ne l'écoutant pas, & en luy resistant on est comme un Payen, & on acquiert sa damnation; ce qui ne ſeroit pas si ce n'étoit qu'un peché veniel ou une choſe indifferente de luy deſobeïr.

Dans la Loy Judaïque même, Dieu ordonnoit, *Deuter.* 17. 12. que l'on fit mourir ceux qui n'obeïtoient pas aux Sacrificateurs, ce qui nous fait bien voir que dés ce tems-là, ce n'étoit pas un peché veniel & leger de déſobeïr à ſes paſteurs. Car par la grandeur du châtiment on juge de la grandeur du peché, parce qu'on ne fait pas mourir les hommes pour des fautes legeres, mais ſeulement pour des fautes conſiderables, comme celle de deſobeïr aux Paſteurs de l'Egliſe.

Jeſus-Chriſt nous fait voir dans ſa perſonne qu'elle confiance nous devons avoir aux Paſteurs de ſon Egliſe, & quel grand crime c'eſt de les rejetter; puiſqu'il leur dit: [ Qui vous écoute m'écoute, & qui vous rejette me rejette ] *Luc. c.* 10.

Et ſaint Paul nous apprend encore

clairement la soumission qu'il faut avoir pour eux, lorsqu'il dit : [ Obeïssez à vos conducteurs & vous y soumettez : car ils veillent pour vos ames comme ceux qui en doivent rendre compte, *Heb.* 13.

Ces ordonnances divines ne sont pas seulement pour ce tems-là, puisqu'elles sont établies pour tous les hommes qui seront jusqu'à la fin des siecles : ce qui nous fait voir clairement, que l'Eglise durera jusqu'à la fin du monde, & qu'il luy faudra toûjours obeïr, & par consequent qu'elle sera toûjours visible.

Et si Jesus commande d'obeïr aux Scribes & aux Pharisiens (qui étoient Pasteurs de l'Eglise Judaïque,) parce qu'ils étoient assis dans la chaire de Moyse, qui n'étoit qu'une ombre & une figure de son Eglise. A plus forte raison nous commande-t-il d'obeïr à ses Pasteurs qui sont assis dans la chaire de l'Eglise Chrétienne & Catholique, qui est la realité figurée par cette Synagogue ancienne.

La nature même inspire aux Payens de croire ce que leurs Pasteurs leur enseignent, & de faire ce qu'ils leur ordonnent, parce qu'ils les supposent être de bons Pasteurs, quoique ces Payens

se trompent. Ne seroit-ce donc pas une chose bien déraisonnable, que les Chrétiens qui sont certains d'être dans la vraye Eglise de Jesus Christ, & qui sçavent qu'ils ont des Pasteurs, de qui il faut apprendre la science, selon la prophetie du Prophete Malachie qui dit, selon la version de Geneve : [ Les levres du Sacrificateur garderont la science, & on cherchera la Loy de sa bouche, d'autant qu'il est messager de l'Eternel des armées. *ch.* 2. 7. ] ne voulussent pas avoir autant de soumission pour la vraye Eglise, que les Infideles en ont pour des Eglises trompeuses?

Mais non-obstant tous ces beaux passages de l'Ecriture sainte que nous avons rapporté cy-dessus, qui prouvent clairement, & d'une maniére qu'il n'y a pas moyen de refuter, les grandes qualitez de l'Eglise chrétienne, & comme il luy faut obeïr : cela n'empêche pas que cette sainte Eglise du Fils de Dieu n'ait encore souvent des enfans désobeïssans, qui deviennent Heretiques, & qui par un esprit de rebellion ne veulent point luy obeïr, & qui par un excés de présomption, prétendent même que c'est à eux à la juger, quand ils s'imaginent qu'elle n'enseigne pas la verité,

Ce qui nous donne grand lieu d'apprehender, que ces gens-là ne croyent dans le fond de leur cœur (quoiqu'ils n'en témoignent rien à l'extérieur) que tous ces passages-là sont apocriphes, ou que c'est l'Eglise même qui les a composez, & qui les a entremêlez parmy les autres passages de l'Ecriture sainte, à dessein de prouver toutes les qualitez qu'elle s'attribuë : mais qu'ils n'osent dire leur pensée ouvertement, de crainte d'ouvrir la porte à toute sorte d'autres Heretiques, dont ils n'approuveroient pas mêmes les erreurs, qui pourroient impunément rejetter tous les passages de cette Ecriture sainte qui les condamneroient en disant seulement qu'ils n'en sont point : mais que c'est l'Eglise qui les y a mis pour prouver ses pretentions.

Quelqu'un pourroit peut-être dire, qu'on n'est obligé de croire ce que l'Eglise de Jesus-Christ & ses Pasteurs disent, & faire ce qu'ils ordonnent ; que supposé qu'ils disent la verité, & qu'ils ordonnent de bonnes choses, & supposé qu'ils parlent conformément à l'Evangile.

Mais je répondrois que cela est vray, & que la supposition est raisonnable. De même qu'il est vray de dire, que nous

ne ſommes obligez de croire & de faire ce qu'ont dit & ordonné les Apôtres, que ſuppoſé qu'ils ayent dit vray, & qu'ils ayent commandé de bonnes choſes, & qu'ils ayent parlé & écrit conformément à l'Evangile que le Saint-Eſprit leur a inſpiré, ou que Jeſus-Chriſt leur a dit de bouche.

Car s'ils avoient parlé d'eux-mêmes, & ſans la qualité d'Apôtre, nous ne ſerions pas plus obligez de les croire que le reſte des hommes; & s'ils avoient dit des choſes fauſſes, nous ne devrions pas les croire; & s'ils avoient commandé des choſes mauvaiſes nous ne devrions pas les faire.

Mais comme il n'eſt pas permis à un Chrétien de douter ( ſans faire un acte d'infidelité ) & de ſe rendre juge luy-même en examinant, ſi les Apôtres diſoient vray, s'ils commandoient de bonnes choſes, & s'ils parloient & écrivoient conformément à l'Evangile que Jeſus-Chriſt leur enſeignoit, ou que le Saint-Eſprit leur inſpiroit, puiſque nous ſçavons par des voyes infaillibles, ( que je ne marque pas preſentement ) qu'ils diſoient la verité avec certitude, qu'ils n'ordonnoient que de bonnes choſes, & qu'ils parloient & écrivoient confor-

mément à ce que Jesus Christ leur di-
soit, & à ce que le Saint-Esprit leur inspiroit.

Il n'est pas non plus permis à une personne qui se croit être enfant & membre de l'Eglise de Jesus Christ de douter, d'examiner & de se rendre juge luy-même, si elle dit la verité, si elle commande de bonnes choses, & si elle parle conformément à ce que le Saint-Esprit a inspiré aux Apôtres, & à ce qu'il luy inspire aussi à elle-même; parce que les moyens par lesquels nous sçavons qu'il la faut écouter, qu'elle est la colomne & l'appui de la verité, qu'elle est sainte & irreprehensible, qu'elle est conduite par le Saint-Esprit, &c. sont les mêmes que ceux, par lesquels nous sçavons que les Apôtres ont écrit la verité.

Et comme on étoit obligé, avant la publication de l'Evangile (selon le commandement de Jesus-Christ) de faire toutes les choses que les Scribes & les Pharisiens assis dans la chaire de Moyse, (c'est-à-dire, parlant avec l'autorité de la Synagogue) ordonnoient de faire pour obeïr à la Loy, parce que dés là qu'ils étoient assis dans cette chaire de Moyse, il falloit supposer qu'ils n'enseigneroient

ſeigneroient point en cette occaſion d'erreurs.

De même à plus forte raiſon, quand les Paſteurs de la Loy nouvelle (qui enſeignent la vérité des merveilles dont les Scribes & les Phariſiens n'enſeignoient que l'ombre) nous inſtruiſent, étant aſſis dans la chaire de l'Egliſe chrétienne, c'eſt-à-dire, enſeignant de la part de l'Egliſe Catholique (car ce mot de chaire ne ſignifie pas autre choſe.) Il faut croire qu'ils inſtruiſent bien & qu'ils n'enſeignent point d'erreurs.

Et c'eſt ce que ſaint Paul a ſuppoſé quand il a dit : Obeïſſez à vos conducteurs & vous y ſoumettez : car ils veillent pour vos ames comme ceux qui en doivent rendre compte. Et il ne leur dit pas : Examinez par vous-même à la regle de l'Evangile, s'ils vous conduiſent bien ; mais il veut qu'on les croye & qu'on les ſuppoſe fideles, puiſqu'il dit à Timothée. 2. *Ep. c.* 2. Et ce que tu as appris de moy entre pluſieurs témoins, commets-le à gens fideles qui ſeront ſuffiſans d'enſeigner auſſi les autres.

Mais autant qu'il eſt neceſſaire d'obeïr à l'Egliſe du Fils de Dieu & à ſes legitimes Paſteurs, & de croire ce qu'ils

enseignent pour être sauvé : autant est-il pernicieux au salut d'obeïr à une fausse Eglise & à ses Pasteurs, parce qu'ils conduisent infailliblement dans l'erreur & dans la damnation ceux qui les écoutent & qui les suivent ; ce qui fait voir manifestement la necessité qu'il y a de connoître avec certitude quelle est la vraye Eglise & avec quelle diligence on doit la chercher.

Si quelqu'un disoit, que le vray moyen pour n'être trompé par personne est de n'obeïr, ni à l'Eglise du Fils de Dieu, ni aux Eglises heretiques, & de n'en écouter aucune : mais de se conduire selon ses propres lumiéres, & de ne croire que ce qu'un chacun juge luy-même être veritable, & qu'en faisant cela, quelque ignorant qu'un homme soit il sera certain de ne pas errer.

Je répondrois à cet homme-là, que s'il agissoit ainsi il erreroit infailliblement, & feroit voir manifestement, ou qu'il n'a point de Religion du tout, ou qu'il est dirigé & conduit par une secte diabolique ; parce que pourvû que les hommes n'obeïssent point à l'Eglise de Jesus-Christ le demon ne se soucie pas s'ils obeïssent à une fausse Eglise, ou s'ils suivent leurs purs caprices, en

préferant par orgueil leurs sentimens à celuy de l'Eglise du Fils de Dieu, parce qu'il sçait que ces deux voyes-là conduisent également en enfer.

Je dis bien plus, sçavoir que celuy qui est dans une Eglise heretique, mais qu'il croit être la veritable, ne péche pas tant en luy obeïssant, & en croyant ce qu'elle luy enseigne, que s'il ne vouloit obeïr à aucune Eglise : car il y a une espece de loy naturelle qui oblige les Heretiques d'obeïr à leurs Eglises, jusqu'à ce qu'ils s'apperçoivent qu'elle les trompe, quoique cette obeïssance ne les puisse pas sauver.

---

## CHAPITRE XIII.

### *De l'unité de l'Eglise de Jesus-Christ.*

COmme les corps les plus unis sont les plus parfaits, Jésus-Christ a voulu que son Eglise fût unie dans un seul corps ; afin qu'elle fût parfaite, c'est pourquoy il dit : [ J'ay encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut aussi que je les amene. Elles écouteront ma voix ; & il n'y aura qu'un troupeau & qu'un Pasteur. *Joan.* 10. ]

Il ne dit pas au temps present : Il n'y a qu'un Pasteur, mais il dit au tems futur : *il n'y aura qu'un Pasteur.* Ce qui doit être soigneusement remarqué, pour faire voir qu'il a voulu, que dans la suite des tems il n'y eût qu'un Pasteur pour paître sa bergerie & la gouverner, c'est-à-dire, un seul Pasteur par excellence, car il ne faut pas entendre qu'il ait voulu dire qu'absolument il n'y auroit qu'un Pasteur, parce que s'il n'y en avoit qu'un il ne pourroit pas donner la pâture à tout le troupeau, c'est-à-dire, qu'il ne pourroit pas prêcher la parole de Dieu, & administrer les Sacremens ( qui sont la veritable pâture ) à tous les Fideles répandus par tout le monde.

Par les endroits de l'Ecriture sainte, où il est parlé de plusieurs Eglises, il faut par necessité entendre ( pour ne pas faire contredire l'Ecriture sainte à elle-même) que ce sont plusieurs Eglises particulieres qui n'en doivent composer qu'une seule, puisque Jesus-Christ dit : Il n'y aura qu'un troupeau.

Saint Paul qui étoit un excellent Interprete des volontez de Jesus-Christ, nous a fort parlé de l'unité de son Eglise, il disoit aux Catholiques qui étoient dans Rome, *ch.* 12. *v.* 5. Nous qui sommes

plusieurs, sommes un seul corps en Christ & chacun sommes membre l'un de l'autre. Et il leur dit, *v.* 16. qu'ils ayent un même sentiment entr'eux. Il disoit aux Ephesiens *ch.* 4. Il y a un seul corps & un seul esprit, comme aussi vous étes appellez à une seule esperance de vôtre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foy, & un seul Baptême.

Or comme il n'y a qu'un Seigneur il n'y a aussi qu'une foy, afin qu'on ne pretende pas la diviser en plusieurs creances contradictoires. Et il montre encore aux Corinthiens, *chap.* 10 *v.* 17. cette unité de corps dans l'Eglise par une belle comparaison, en leur disant : D'autant que nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul corps : car nous tous sommes participans d'un même pain. Où il faut remarquer que saint Paul n'entend pas parler là d'un pain commun & materiel, comme est celuy, dont les hommes se nourrissent ordinairement, mais il entend parler d'un pain qui est bien plus excellent & plus noble. Car nous ne sommes pas un pain materiel que les hommes mangent ; & s'il avoit voulu parler de ce pain-là, il n'auroit pas prou-

vé que nous sommes tous un même corps, parce que tous les Fideles qui sont dans le monde ne se nourrissent pas tous d'un même pain materiel & visible : vû que dans toutes les Provinces & dans tous les Royaumes du monde ils y mangent plusieurs pains, qui sont même differens en qualité, selon la nature des terres & des climats : Mais il entend parler dans ce Passage du pain dont parle saint Jean dans son Evangile, *ch. 6. v. 51.* c'est-à-dire, d'un pain vif, d'un pain qui est descendu du Ciel, d'un pain plus excellent que la manne qui étoit descenduë du Ciel, & que nos Peres mangeoient dans le desert, qui avoit été fait par la main des Anges, qui enfermoit en soy toutes sortes de délices, & s'accommodoit au goust de tous, *Sap. 16. 20.* & avec toutes ses qualitez n'étoit qu'une figure & une ombre du pain des Chrétiens qui est le Corps de Jesus-Christ, comme il dit luy-même : Le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donnerai pour la vie du monde. Or ce n'est pas un pain materiel & ordinaire qui a été crucifié pour nous ; mais c'est un pain vif qui est descendu du ciel : si aucun mange de ce pain il vivra éternellement : il

s'appelle pain vif, parce que son corps est la nourriture de nos ames, comme le pain materiel, qui n'a point de vie, est la nourriture de nos corps. Et comme ce pain vif est toûjours un même pain par tout où il est, parce qu'il est indivisible, il faut que tous ceux qui veulent être un même corps, c'est-à-dire, qui veulent être membre du corps mystique de Jesus-Christ, qui est son Eglise, soient tous participans de ce même pain, comme parle saint Paul.

Voilà quel est le veritable sens de l'Apôtre, qui montre admirablement bien l'unité de l'Eglise dans un même corps. Et ceux qui ne voudront pas être participans de ce même pain vif indivisible seront retranchez du corps mystique de Jesus-Christ, qui est son Eglise. Et ce qu'il y a de déplorable dans ce retranchement, c'est que ceux qui ne sont point dans cette Eglise, ne demeurent pas neutres pour cela; mais ils sont en quelque façon des Antechrists: car Jesus-Christ dit luy-même, *Luc.* 11. Qui n'est point avec moy, il est contre moy; & qui ne recueille point avec moy, il épand.

Or être contre Jesus-Christ, c'est être Antechrist. Ce qui nous fait bien

voir encore l'amour que Jesus-Christ a pour son Eglise, c'est qu'il ne veut pas que ceux qui ont l'honneur d'être de ce corps s'en separent, c'est pourquoy il nous fait dire par saint Paul, écrivant aux Hebreux 10. Or le juste vivra de foy; mais si quelqu'un se soustrait mon ame ne prend point de plaisir en luy, mais nous ne sommes point pour nous soustraire à perdition.

Et il met au rang des œuvres de la chair les divisions & les sectes, & dit que ceux qui font telles choses n'entreront point dans le Royaume de Dieu *Gal. 5.*

Il ne faut pas davantage d'autoritez de l'Ecriture sainte pour prouver que la vraye Eglise doit être une en nombre, & qu'il ne s'en faut pas separer, & il seroit inutile d'en produire davantage; car si un Heretique ne se rendoit pas à ces témoignages divins, il ne se rendroit pas plus facilement à un plus grand nombre, parce que les passages de l'Ecriture ne doivent pas être comptez: mais on doit considerer leur valeur.

Saint Cyprien, *Epist. 40. & 52. & au livre De l'unité de l'Eglise*, dit: [Il y a une seule Eglise & une seule chaire fondée sur la voix du Seigneur, sur la

pierre; & un seul Episcopat diffus par la grande multitude d'Evêques, duquel partie est tenuë solidairement par chacun, &c. Pour manifester l'unité, le Seigneur, par son autorité a disposé l'origine de cette même unité, commençant par un seul, &c. La primauté est donnée à Pierre, afin qu'une seule Eglise de Christ, & une seule chaire soit montrée, &c.

Optat *Liv.* 7. dit que pour le bien de l'Unité, le bienheureux Pierre a obtenu d'être preferé à tous les Apôtres, & a pris seul les clefs du Royaume des Cieux, qui doivent être communiquées à tous les autres.

Saint Jerôme au premier livre contre Jovinien nous dit, que Christ n'a qu'une seule Eglise. Lesquels témoignages nous font voir, que la primitive Eglise suivoit l'esprit de saint Paul, touchant l'Unité de l'Eglise du Fils de Dieu.



## CHAPITRE XIV.

*Que c'est par le moyen des instructions de l'Eglise que les Infideles sont attirez & conduits à la foy, & que la seule lecture de l'Ecriture ne leur suffiroit pas pour les y faire parvenir.*

UNe des grandes perfections encore de l'Eglise de Jesus-Christ, qui est absolument necessaire pour le salut des hommes, & qui montre encore fort bien, avec quelle certitude elle enseigne la verité, est qu'elle attire & conduit les Infideles à la foy, c'est-à-dire, que Dieu qui donne cette vertu aux hommes, se sert du ministere des Pasteurs de son Eglise, pour la leur inspirer, afin que l'ayant, ils soient excitez par elle à croire ce qu'ils n'ont jamais vû, ni entendu immediatement de Jesus Christ, ni de ses Apôtres, & ce sans quoy ils ne pourroient jamais être sauvez, parce que la foy est le fondement de toutes les actions chrétiennes, & que sans elle il est impossible de plaire à Dieu, dit le S. Esprit *Heb.* 11. 6.

c'est pourquoy il faut donc commencer par acquerir cette foy, laquelle captive l'entendement à son service, & qui a la vertu de faire croire aux hommes les choses les plus inconcevables dans les mysteres de la Religion Chrétienne, qu'on ne croit pas naturellement, & qu'il ne suffit pas de les voir, dans un livre pour les croire, à moins que d'avoir un témoignage exterieur & infaillible qui assûre qu'elles sont veritables. Comme par exemple : Qu'il y a un Dieu en trois personnes réellement distinguées, & qui n'ont pourtant qu'une même essence, & qui sont égales en toutes choses.

Que Jesus-Christ est Fils de Dieu, né d'une Vierge par l'operation du Saint-Esprit.

Que les miracles qu'il a faits pendant sa vie, qui sont en grand nombre, & fort surprenans sont de vrais miracles, & non point des enchantemens, comme ont pretendu ses ennemis.

Qu'il est ressuscité aprés sa mort, & que nous ressusciterons aussi comme luy.

Que ses Prophetes & ses Apôtres étoient remplis du Saint-Esprit, & que tout ce qu'ils ont prêché & écrit de luy

est veritable, & tout ce qu'ils ont dit sur d'autres sujets.

Que les Symboles ne contiennent que des veritez infaillibles & plusieurs autres choses que l'on peut voir dans la Theologie, & que l'on ne peut croire sans la foy.

Et afin que l'on ne doute point que l'Eglise n'ait été cause de cette foy à l'égard de plusieurs, c'est qu'il est manifeste, par experience, qu'elle l'a portée, (comme elle la porte encore tous les jours) à plusieurs Gentils, & qu'elle a eu l'honneur d'avoir converti à la foy chrétienne plusieurs Royaumes entiers, qui étoient autrefois infideles, à qui elle a persuadé, avec l'assistance du Saint-Esprit, par le moyen de ses instructions qu'elle leur faisoit de vive voix, dans ses prédications publiques, & dans ses instructions familieres : que tout ce que les Prophetes & les Apôtres ont prêché & écrit est veritable, que tous les miracles que le Fils de Dieu a operé sont effectifs, & non point imaginaires : & elle leur a fait croire sur son seul témoignage les mystéres de nôtre Religion les plus difficiles à concevoir, ce qui fait qu'ils sont presentement Chrétiens. Et c'est la methode

qu'elle a apprise de saint Paul qui sçavoit si bien comment il falloit persuader la foy à ceux qui ne l'avoient pas, puisqu'il étoit l'Apôtre des Gentils, qui dit [ Comment donc invoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point crû? Et comment croiront-ils en celuy qu'ils n'ont point ouy? & comment oüiront-ils sans Predicateur? Et comment prêchera-t-on sinon qu'on soit envoyé? ... La foy donc est par oüir, & l'oüir par la parole de Dieu. *Rom. chap.* 10.] Saint Paul nous fait bien voir par ce discours, qu'on ne peut point croire sans être prêché, puisque la foy vient par l'oüir de la predication de la parole de Dieu, & il ne dit pas, ni aucun autre Apôtre non plus, que la foy vienne par la vûë, ni par la lecture de l'Ecriture sainte, ce qu'il auroit bien dû dire, si elle avoit été suffisante sans le témoignage de l'Eglise, & sans la predication de ses Pasteurs, pour convertir les Infideles.

Si ce que nous autres Fideles croyons, & appellons l'Ecriture Ste étoit un moyen suffisant ( comme quelques Heretiques ont crû, sans le témoignage de l'Eglise qui asseure que ce qui y est contenu est veritable ) pour persuader la foy à ceux

qui ne l'ont pas, & pour leur faire croî-
re que Jesus-Christ est Fils de Dieu,
& que tout ce que les Prophetes & les
Apôtres ont écrit de luy est veritable;
en un mot pour leur faire croire tous
les points fondamentaux de la Reli-
gion Chrétienne; il n'eût pas été ne-
cessaire que Jesus-Christ eût ordonné,
comme il a fait, que les Pasteurs de son
Eglise allassent enseigner toutes les na-
tions par tout le monde, pour leur per-
suader la verité de sa doctrine, & il eût
suffit ( comme il suffiroit encore presen-
tement ) que les Apôtres, & les Pas-
teurs d'aujourd'huy, eussent envoyé cet-
te Ecriture sainte aux Infideles, par la
premiére personne qui eût été capable
de porter un livre, soit homme ou fem-
me, afin qu'en le lisant eux-mêmes ils
se persuadassent par cette seule lecture,
que tout ce qui est contenu dedans,
quelque extraordinaire qu'il paroisse aux
hommes, est veritable, & que par cet-
te lecture, sans aucune autre aide, ils
se convertissent à la foy chrétienne, sans
que les Pasteurs de l'Eglise se donnas-
sent la peine de les aller chercher si loin,
& employassent toute la Rethorique,
& toute l'éloquence que le Saint-Esprit
leur donnoit, pour leur persuader ce

qu'on a bien de la peine à leur faire croire avec l'Ecriture ſainte, & tous les autres moyens enſemble mais c'eſt ce que les Apôtres n'ont jamais fait, car ils n'écrivoient point aux Infideles, en leur adreſſant leurs Epîtres, parce qu'ils ſçavoient fort-bien, que n'ayant point la foy ils ſe ſeroient mocquez de leurs écrits. C'eſt pourquoy, ſelon le commandement de Jeſus-Chriſt, ils y alloient eux-mêmes ou leur envoyoient des diſciples, pour leur prêcher de vive voix, & leur enſeigner tout ce qui étoit neceſſaire à leur ſalut: & puis quand ils étoient convertis, quelques-uns des Apôtres écrivoient à quelques Villes, & adreſſoient leurs Epîtres aux Fideles, & non point aux Gentils, pour les confirmer dans la foy, leur donner quelques avertiſſemens, ou leur faire quelques corrections, ce que ceux qui ont un peu d'intelligence dans les Ecritures ſaintes peuvent ſçavoir par eux-mêmes.

Les ſectes hertiques ont rarement (ſi elles l'ont fait) envoyé des hommes apoſtoliques aux Gentils, pour les convertir à la foy de Jeſus-Chriſt, par la predication de la parole de Dieu de vive voix, à l'exemple de l'Egliſe chrétienne & catholique, qui l'a fait dés ſon origi-

ne & le fait encore presentement, par lequel moyen elle a converti à la foy plusieurs Royaumes infideles, dont le Christianisme est presentement composé, & ce qu'elle continuera de faire jusqu'au jour du jugement, selon le commandement du Seigneur, qui dit que l'Evangile du Royaume sera prêché en toute la terre habitable en témoignage à toutes les nations, & lors viendra la fin. *Matt. c. 24. v. 14.*

Les sectes qui sous un faux prétexte d'avoir une grande estime pour l'Ecriture sainte, ont dit qu'il y avoit dedans une certaine lumiére divine, & un certain caractere de divinité qui donnoient une conn issance certaine de sa divinité, à tous ceux qui la lisoient, leur persuadoient tous les mysteres qui y sont contenus, leur faisoient croire tous les miracles qui y sont rapportez, & qui leur faisoient distinguer, d'une maniére infaillible, les livres canoniques, d'avec les livres apocriphes, sans le témoignage même de l'Eglise, & de la Tradition; ces sectes, dis-je, devoient tout au moins, si elles ne vouloient pas se donner la peine d'envoyer des Predicateurs aux Gentils, pour les convertir, leur envoyer des miliers de Bibles traduites dans les langues

langues de ces Barbares ; afin qu'en les lisant ils crûssent, par ces lumiéres divines, quoy qu'ils n'ayent pas la foy, que cette Ecriture est divine, & que tout ce qui y est contenu est veritable, & afin que par ce moyen-là ils se convertissent à la foy de Jesus-Christ : mais les faux Pasteurs d'une Eglise schismatique, non seulement n'ont point eu assez de zele pour la gloire de Dieu, & l'accroissement de son Eglise, pour quitter leurs païs, & leurs familles, afin d'aller prêcher la parole de Dieu dans des païs si éloignez, ni même assez de liberalité, pour faire la dépense necessaire pour cela, non plus que de leur envoyer tant de Bibles à leurs frais & dépens. Aussi eût-il été bien inutile qu'ils l'eussent fait, parce qu'il est constant, que c'est une erreur de croire qu'en lisant seulement l'Ecriture sainte, tout le monde en particulier, en puisse connoître certainement la divinité, sans le témoignage même de la vraye Eglise, qui nous asseure qu'elle est divine, c'est-à-dire, inspirée de Dieu, & que sans avoir une foy précedente, on puisse croire tous les mystéres qui y sont contenus, & tous les miracles qui y sont rapportés. Si l'on pouvoit croire nos mystéres naturelle-

ment & sans avoir de foy ils ne seroient plus des mystéres de foy comme ils sont.

Ceux qui ont crû que toutes sortes de personnes pouvoient connoître, d'une maniére certaine, la divinité des saintes Ecritures, seulement en la lisant, & sans autres témoins pour les en asseurer, ont accordé plus de privilege aux Schismatiques & aux Payens mêmes, qu'à plusieurs fideles de la primitive Eglise, & qu'au Concile de Laodicée, qui n'ont pas connu, d'une maniére certaine, la divinité de tous les livres canoniques, qui ont douté, pendant un long-tems, si l'Apocalypse de saint Jean, & quelques livres de l'ancien Testament étoient canoniques. Il y a même une secte dans l'Allemagne qui croit avoir plus de lumiére que toute l'Eglise universelle qui les a précedé, qui met encore sept livres du nouveau Testament au nombre des livres apocriphes: Sçavoir l'Epître de saint Paul aux Habreux, celle de saint Jacques, la 2. de saint Pierre, la 2. & 3. de saint Jean, celle de saint Jude & l'Apocalipse de saint Jean, comme l'on peut voir dans un de leurs Autheurs nommé Cunradus Dictericus dans la page 18.

de ſon Catechiſme de Theologie, & autres Autheurs, parce qu'ils n'ont pas encore vû les lumiéres divines, & ce certain caractere de divinité, qu'ils croyent voir dans les autres Ecritures.

Il eſt conſtant qu'il n'y a que la vraye Egliſe de Jeſus-Chriſt qui puiſſe connoître certainement, en liſant l'Ecriture ſainte, qu'elle eſt divinement inſpirée, parce qu'il n'y a qu'elle qui ſoit aſſiſtée par le Saint-Eſprit d'une maniere particuliere, & qui nous puiſſe aſſeurer d'une maniere infaillible & par le moyen de la Tradition quels ſont les livres canoniques, & nous les diſtinguer d'avec les apocriphes, quand elle en fait une exacte recherche; je dis ces dernieres circonſtances, parce que dans les premiers ſiecles qu'elle n'avoit pas encore aſſez examiné cette queſtion, comme elle l'a fait du depuis dans le troiſiéme Concile de Cartage, auquel aſſiſta ſaint Auguſtin, & autres Conciles, dans leſquels elle a déclaré quels étoient tous les livres canoniques; elle ne mettoit pas tous les livres divins au canon des divines Ecritures, comme l'on peut voir dans le Concile de Laodicée, qui n'y mettoit pas encore, comme nous avons dit cy-deſſus, le livre de

l'Apocalipse de saint Jean, & quelques livres de l'ancien Testament.

Si quelqu'un me demandoit, d'où vient que l'Eglise n'avoit pas suffisamment examiné la question des livres canoniques avant le 3. Concile de Cartage, vû qu'il ne paroît pas qu'il y ait eu plus de raison, & plus d'occasion de l'avoir fait dans ce Concile-là que dans les précedens, comme par exemple dans celuy de Nicée qui l'a précedé, & qui le pouvoit mieux faire, & avec plus de certitude, vû qu'il étoit general, & que celuy de Cartage ne l'étoit pas, & qu'il semble que la difficulté qu'il y avoit de connoître certainement toute l'Ecriture sainte étoit une des choses de la plus grande consequence à examiner, avec tous les soins possibles.

Si celuy qui me feroit cette objection reconnoissoit aussi bien que moy, (car il n'y a point de Chrétiens qui ne le reconnoissent) que l'Eglise de Jesus-Christ étoit pure & sainte dans ces 3. ou 4. premiers siécles, il seroit autant autant obligé que moy de chercher la réponse à cette difficulté si on la luy faisoit, parce qu'elle ne regarde pas le sujet que je traite presentement : car je rapporte purement le fait comme il est,

pour faire remarquer, que si l'Ecriture sainte faisoit connoître d'elle-même à tous ceux qui la lisent, qu'elle est inspirée de Dieu, tous les Fideles de la primitive Eglise eussent connu que l'Apocalipse de saint Jean & quelques autres dont on doute étoient canoniques, aussi-bien que les Evangiles, & tout le monde auroit toûjours été d'accord, combien il y a de livres canoniques ou revelés de Dieu, & les Schismatiques qui sont encore dans l'Allemagne connoistroient, que tous les livres du nouveau Testament, aussi-bien que ceux de l'ancien, sont également canoniques & regles trés certaines de nostre foy: & si celuy qui nous feroit cette difficulté prétendoit blâmer le Concile de Nicée, & l'accuser de negligence pour n'avoir pas examiné cette difficulté, il donneroit occasion de soupçonner qu'il seroit Arien; car il n'y a que des Ariens, dans le Christianisme, qui soient capables de blâmer ce Concile.

## CHAPITRE XV.

*Qu'il n'est pas necessaire d'avoir une foy precedente pour croire le témoignage de l'Eglise, & s'y soumettre, comme il est necessaire de l'avoir, pour croire la divinité des Ecritures, & ce qui est contenu dedans.*

LEs ennemis de l'autorité de l'Eglise du Fils de Dieu qui n'approuvent pas ce que nous avons dit d'elle, cy-dessus, & qui ne veulent point se soumettre à ses instructions, à moins qu'ils n'ayent jugé eux-mêmes, par l'Ecriture sainte si elles sont bonnes, disent que s'il étoit necessaire d'avoir une foy précedente pour croire la divinité des Ecritures, & tous les mystéres incomprehensibles, qui surpassent la mesure de nos sens & l'ordre de la nature, qui y sont contenus, comme nous avons dit cy-dessus, qu'il seroit par consequent necessaire aussi d'avoir cette foy antecedente, pour croire l'autorité & la sainteté de l'Eglise, & ajoûter foy à ce qu'elle enseigne; parce que des Infideles ne le feroient pas naturellement, puisqu'elle prétend tirer la certitude de

ſon témoignage, ſa ſainteté & ſes autres qualitez de l'Ecriture ſainte, qui ne peuvent être crûs, comme on le ſuppoſe, que par une foy qui précede; & ainſi que les Infidèles qui ne voudront pas croire la divinité des Ecritures, & tous les myſtéres de la foy qui y ſont contenus, par la ſeule lumiére divine, qui y reluit à tous ceux qui la liſent, ou par leur lumiére naturelle, ne croiront pas non plus au témoignage de l'Egliſe qui prétend par ſon autorité ſeule prouver celle de l'Ecriture ſainte, & par conſequent il ſeroit impoſſible aux Infideles qui n'ont point de foy divine de ſe faire Chrétiens.

Ils diſent encore que l'Egliſe fait un cercle vicieux, en pretendant prouver ſon autorité & ſes autres perfections par l'Ecriture ſainte, & prouver d'autre part la divinité de cette Ecriture, & quels ſont tous les livres canoniques par ſon témoignage propre.

Mais je répons premierement à la premiere difficulté, que l'experience nous fait voir le contraire de ce qui eſt contenu dans cette objection, puiſqu'il eſt manifeſte qu'il y a eu un nombre innombrable d'infideles, qui ſe ſont faits Chrétiens depuis la mort des Apôtres

jusqu'à present, par les soins & les instructions de l'Eglise chrétienne, quoy qu'il soit constant qu'ils n'eussent pas la foy auparavant; puisqu'ils étoient Infideles; ce qui fait donc voir manifestement, que sans la foy ils se sont laissé persuader par les discours & sermons des Prédicateurs de cette Eglise, c'est-à dire, par les Prédicateurs de l'Evangile, sous la conduite de l'Eglise de Jesus Christ, & qu'ils ont été persuadez, que cette Eglise leur enseignoit certainement la verité, & qu'elle leur donnoit une bonne doctrine. Ils ont crû sur le témoignage de cette Eglise, que les écrits des Prophetes & des Apôtres étoient saints & canoniques; quoy qu'un nombre infini d'entr'eux ne les eussent jamais lûs, parce que l'Ecriture sainte n'étoit pas traduite en toutes les langues des nations qui se sont faites Chrétiennes, & que l'on n'imprimoit pas non plus dans les tems passez, pour en donner facilement des exemplaires à tout le monde. Ils ont crû, sur son témoignage, que les miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres sont véritables, quoy qu'ils ne les eussent jamais vû eux-mêmes. Enfin ils ont crû tout ce qu'il y a de plus difficile à croire dans

la

la Religion chrétienne, & des choses mêmes que des Chrétiens schismatiques & heretiques ne peuvent pas croire, quoy qu'ils prétendent avoir la foy.

La raison à mon avis pourquoy les Infideles ( tout Infideles qu'ils étoient ) avoient assez de docilité & de soumission d'esprit, pour croire que cette Eglise chrétienne & catholique, qui les instruisoit, leur enseignoit infailliblement la verité, est que Jesus-Christ, en l'établissant, en ordonnant aux hommes de l'écouter, la rendant sainte & irreprehensible, la faisant la colonne & l'appuy de la verité, & luy donnant son Saint-Esprit pour la conduire, il luy a ordonné une certaine benediction & onction, qui font qu'elle acquiert du credit & de l'estime dans l'esprit des Barbares mêmes, puisqu'ils entrent dans sa communion : ce qu'ils ne feroient pas sans cela ; & qui sont les raisons pourquoy ils ne doutent point qu'elle ne soit infaillible, sans qu'elle soit même obligée de leur prouver son infallibilité par l'Ecriture sainte, dont ils ignorent même l'autorité, à moins qu'elle ne leur asseure elle-même qu'ils doivent croire ce qui est contenu dedans.

C'est aussi que la parole de Dieu est

plus persuasive, sortant de la bouche des Predicateurs de la vraye Eglise, que quand elle est seulement écrite sur du papier, sans d'autres témoignages de la verité que celuy d'être écrit : c'est pourquoy Jesus-Christ ordonne tant à ses Apôtres, & par consequent à leurs successeurs la prédication de l'Evangile, quoy qu'on ne lise pas qu'il leur ait ordonné de l'écrire.

Si les Gentils, ayant que d'avoir la foy, ont assez de docilité & de soumission d'esprit, tout Gentils qu'ils sont, pour se captiver l'entendement à croire que l'Eglise chrétienne leur enseigne la verité avec certitude, & pour s'en rapporter à elle, la croyant assez infaillible, & trop sainte pour les pouvoir & les vouloir tromper ; ne seroit-ce pas une chose bien étrange & bien déraisonnable, qu'un enfant de cette Eglise chrétienne, qui seroit élevé dans son sein, qui auroit déja reçû la foy d'elle dans sa jeunesse avant que d'avoir lû l'Ecriture sainte, ne voulût pas avoir autant de soumission d'esprit pour celle qu'il croit être la vraye Eglise, que ces Infideles en ont, eux qui auroient plus de raison, avant leur conversion, de douter qu'elle fût une bonne Eglise,

que ceux qui sont nez dans son sein : c'est pourtant le procedé de tous les Schismatiques & Heretiques qui ne veulent point se soumettre au jugement de l'Eglise qui étoit leur mere, avant qu'ils s'en fussent separez, ce qui fait que l'on peut dire d'eux, qu'ils sont en cela pire que des Infideles.

Quant à ce qu'ils disent, que l'on fait un cercle vicieux en prouvant l'autorité de l'Eglise & ses autres perfections par l'Ecriture sainte, & prouvant d'autre part la divinité de cette Ecriture sainte, & quels sont les livres canoniques, par le témoignage de l'Eglise.

Je leur réponds que les défenseurs de l'Eglise de Jesus-Christ ne font point de cercles vicieux dans cette conduite, ni dans ce raisonnement, parce qu'il ne prouvent point son autorité, & ses autres perfections par l'Ecriture sainte aux Infideles qu'ils veulent convertir, vû qu'ils n'en reconnoissent pas la verité ni la sainteté, non plus que les Apôtres ne leur prouvoient pas, par l'Ecriture sainte leur pouvoir de prêcher la parole de Dieu, & d'administrer les Sacremens: mais ils prouvent l'autorité de l'Eglise & ses autres quali-

tez par cette Ecriture sainte aux Schismatiques & Heretiques qui en reconnoissent la divinité & la sainteté ; & au contraire ils ne leur prouvent point, par l'autorité de l'Eglise, ni par la Tradition, la divinité des livres de l'Ecriture sainte qu'ils admettent ; parce qu'il seroit inutile de le faire. Et quand ils prouvent à des Heretiques, par l'autorité de l'Eglise du Fils de Dieu, que quelques livres de l'Ecriture sainte sont canoniques, lesquels ils ne croient pas tels, mais qu'ils tiennent pour apocriphes, ils ne leur prouvent pas, par ces mêmes livres-là l'autorité de l'Eglise de Jesus-Christ ; parce que pour lors, cela seroit faire un cercle vicieux : mais ils leur prouvent par d'autres livres de cette Ecriture sainte, dont ils admettent la sainteté & la divinité ; ce qui fait qu'il n'y a point de cercle dans cette conduite.

Quand l'Eglise chrétienne auroit perdu, il y a long-tems l'Ecriture sainte, dont elle tire une bonne partie de ses titres (ce qui auroit pû se faire dans le commencement de l'Eglise, lorsqu'il n'y en avoit point encore de copie, ou du moins fort peu) il luy seroit encore resté un titre qui ne se peut perdre,

qu'elle garde par tradition, qui seroit suffisant tout seul pour obliger les Fideles à croire l'Eglise, & à croire qu'elle est sainte : car les Apôtres luy ont donné un Symbole, (comme la Confession protestante même l'appelle dans l'article 5.) qui contient douze articles de la foy, qu'elle seule nous asseure être canoniques, & son témoignage est digne de foy parmy tous les fideles Chrétiens ; & il n'y a que des Infideles & des Heretiques qui en puissent douter. Elle le fait apprendre par cœur à tous ses enfans, aussi-bien aux méchans comme aux bons, ce qui empêche qu'il ne se puisse perdre. Il y a dans ce Symbole un article, qu'ils sont obligez de croire, avec une même sainteté que tous les autres articles, sous peine de damnation, qui dit : Je croy la sainte Eglise catholique.

Et il n'est pas plus permis de douter que cet article n'ait toûjours été veritable, depuis qu'elle est établie, qu'il est permis de douter, que le second ne l'ait toûjours été, depuis l'incarnation, qui dit que Jesus-Christ est Fils unique de Dieu, parce qu'il a toûjours été son Fils unique. Car quand une proposi-

tion a commencé d'être un article de foy elle l'est toûjours, c'est-à-dire qu'elle l'est aussi long-tems que Dieu est veritable, à moins qu'il ne la change luy-même par quelque circonstance, vû que la foy est immuable, & tous les Fideles qui ont professé ce Symbole, depuis la mort de Jesus-Christ n'ont jamais obmis cet article de la sainteté de l'Eglise. Ce qui fait voir clairement, que ceux qui ont dit dans la suite, que l'Eglise a été corrompuë, qu'elle a été dans l'erreur & dans la superstition, ( qui sont choses oposées à la sainteté; ) & qui sous ces faux prétes se sont separez de sa communion, sont manifestement Schismatiques & Heretiques; & aussi vrayement Heretiques, que s'ils disoient, que Jesus-Christ n'a pas toûjours été Fils unique de Dieu.



## CHAPITRE XVI.

*Que c'est par les instructions de l'Eglise que la foy est enseignée aux enfans, que c'est l'Eglise qui entretient & conserve la foy dans les personnes âgées, qui ne peuvent pas lire l'Ecriture sainte; & que les uns & les autres sont obligez, sous peine de damnation, de se soumettre à son témoignage & à son autorité.*

NOn seulement l'Eglise persuade la foy aux Gentils, comme nous avons dit cy-dessus; mais même elle la fait venir aussi aux enfans des Fidéles sitôt qu'ils ont atteint l'âge de raison; car quoy qu'ils ayent une certaine foy commencée par le Baptême, que les Theologiens appellent une foy habituelle; elle ne suffiroit pas pour les sauver quand ils sont en âge de raison, si l'Eglise ne leur faisoit reduire cette foy habituelle en acte, en les obligeant de croire positivement & formellement plusieurs mystéres de la foy chrétienne, quelque difficiles à croire, & quelque incomprehensibles qu'ils puissent être;

& même ceux que les Heretiques les les plus sçavans & les plus clairvoyans ne peuvent ni croire ni concevoir. Et il faut par necessité que ces enfans croyent, avec une foy assez grande pour les sauver, tous ces mystéres, sur le seul témoignage, & sur la seule autorité de l'Eglise; parce que (comme toutes les personnes de bon sens doivent l'accorder) ils n'ont point d'autres moyens plus certains pour acquerir cette foy, & pour connoître, avec certitude, la bonté de la doctrine chrétienne, que par le moyen & par le témoignage de l'Eglise, puisqu'ils ne sont pas capables de penetrer les Ecritures, pour distinguer la bonne Theologie d'avec la fausse, & fort souvent même, ils ne sont pas encore capables de la lire, quoy qu'ils soient en âge de croire.

Outre les enfans, l'Eglise nourrit & entretient de sa doctrine, & par ses instructions la foy des personnes, qui à la vérité, sont assez âgez pour lire l'Ecriture sainte; mais qui ne sçavent pas lire, comme il y en a beaucoup, & qui par consequent ne peuvent appuyer leur foy, qu'ils ont reçûë de l'Eglise dans leur jeunesse, que sur son témoignage, & sur son autorité; n'y en ayant point

d'autre, aprés l'Ecriture sainte, qui soient infaillibles.

Il ne serviroit de rien à des Heretiques, qui diroient que l'on ne peut pas en conscience croire à l'aveugle, la doctrine de l'Eglise sans l'examiner soy-même par la sainte Ecriture, de dire que ces grandes personnes doivent sçavoir lire ou l'apprendre quand ils ne le sçavent pas; parce qu'il ne s'agit pas icy de ce qu'ils doivent ou ne doivent pas; mais il s'agit seulement de ce qui est effectivement; étant constant qu'il y a beaucoup de Chrétiens qui ne sçavent pas lire, même parmy les Heretiques, aussi-bien que parmy les Catholiques; & il leur seroit impossible de prouver qu'un Chrétien, ou des Infideles que l'on voudroit convertir, (parce qu'il y en a beaucoup qui ne sçavent pas lire) sont obligez en conscience d'apprendre à lire, exprés pour examiner par eux-mêmes, si la doctrine que l'Eglise de Jesus-Christ leur enseigne est conforme à l'Ecriture sainte.

De la même maniére que l'Eglise instruit ceux que nous venons de dire, elle instruit aussi ceux qui à la verité sçavent lire, mais qui n'ont pas le tems ni les commoditez de lire les Ecritures

saintes; parce qu'ils en sont empêchez par differentes raisons. Comme s'ils sont devenus aveugles, ou s'ils sont trop occupez par une grande necessité à gagner leur vie, ou s'ils sont si pauvres qu'ils ne puissent pas acheter une Bible. Ou enfin s'ils ont l'esprit si grossier qu'ils ne puissent pas distinguer, dans l'Ecriture sainte ce qui les regarde proprement, d'avec ce qui ne les regarde pas, comme étant pour des personnes d'un autre état qu'eux. Car tous les préceptes de l'Ecriture sainte ne sont pas pour tout le monde en particulier.

Et avant l'an 1535. qu'il n'y avoit point en France de Bibles imprimées en langue vulgaire, ou du moins fort peu, & dans les autres Royaumes où il n'y en avoit point du tout d'imprimées en leur langue vulgaire; il falloit, par necessité, que les élûs & prédestinés, qui ne sçavoient pas les langues Hebraïque, Grecque & Latine, ne fussent instruits que par l'Eglise, & qu'ils fondassent leur foy & leur salut, sur son seul témoignage & sa seule autorité. Cela est trés-constant; & ils ne laissoient pas d'être élûs sans lire l'Ecriture sainte.

Ainsi à l'égard de toutes les personnes, que nous venons de dire, il faudra

que tout le monde accorde necessairement, que la doctrine de l'Eglise Catholique contient & enseigne tout ce qui est necessaire à leur salut, sans qu'ils soient obligez par necessité de lire l'Ecriture sainte. Et ceux d'entre les Fideles qui la lisent font en cela une chose fort sainte & fort loüable, & ce que l'on doit fort conseiller à tous ceux qui en sont capables; mais ils ne le doivent faire que pour se confirmer dans la foy & dans la doctrine, que l'Eglise leur mere leur a donnée, quand ils étoient enfans, qui étoient capables de les sauver, & non pas à dessein de les critiquer, & de les détruire par leurs raisonnemens propres, parce que cela ressentiroit trop des esprits pleins de présomption, & de vanité, à l'exemple des Heretiques.

Suivant ces raisonnemens, qui sont évidens, il n'est pas plus constant qu'un Payen seroit éternellement damné, qui ne voudroit pas croire la divinité de nos Ecritures & les mystéres de la foy chrétienne, contenus dans nos Symboles, & dans nos Sacremens, lorsque les Pasteurs de l'Eglise le leur annoncent, qu'il est constant qu'un enfant des Fideles, qui seroit en âge de raison, & en âge de

Testament, pour voir si ce qui est dit de luy dans le nouveau y est conforme; parce que l'on dit qu'il y a beaucoup de Sçavans Rabins qui le nient, & suivant ces doutes que je n'ay pas encore examinés, je ne suis pas obligé de croire les articles de foy que l'Eglise me veut faire croire : car il faudroit que je les crusse à l'aveugle, puisque je n'ay pas encore lû l'Ecriture sainte, pour voir & examiner même, si elle est sainte, & ensuite, pour voir si ces articles y sont conformes.

Et si une personne âgée de trente ou quarante ans, par exemple qui ne sçauroit pas lire, aprés avoir fait aussi les mêmes raisonnemens que nous venons de voir, disoit : Je m'en vais apprendre à lire, & puis quand je le sçauray j'examineray moy-même dans l'Ecriture sainte ce que je dois, ou je ne dois pas croire, & je ne m'en fieray qu'à mes lumiéres; car si je m'en rapportois à l'Eglise du Fils de Dieu elle me tromperoit peut-être, parce qu'il y a des gens qui disent, qu'elle peut errer; & jusqu'à ce tems-là je suspendray mon jugement, vû que je ne puis rien croire avec certitude en matiere de Religion, sans cela, & puis j'étudieray les langues

pour examiner aussi si l'Eglise d'aujourd'huy est conforme à la primitive Eglise, comme elle le prétend : car je ne suis pas obligé de la croire à sa parole, outre qu'il y a quelquefois des Religions entieres qui luy contestent cela. Il faut que je le voye moy-même dans les Peres de la primitive Eglise, & que j'examine toute la doctrine d'aujourd'huy, pour voir si elle y est conforme.

Seroit-il possible que des gens de bon sens puissent dire, que des personnes qui en apprenant à lire mourroient en ces dispositions-là, qui sont certainement heretiques, & pleines de présomption, seroient sauvez : pour ce qui est de moy je ne le sçaurois croire, parce que cela choque trop la foy, & la raison tout ensemble.

---

## CHAPITRE XVII.

*Que la conduite que l'Eglise Catholique a tenu, & la fidelité qu'elle a gardée à l'égard de l'Ecriture sainte ne peuvent convenir à une Eglise heretique.*

APrés la mort des Apôtres, les enfans de l'Eglise eurent la pieté &

la devotion de ramaſſer avec beaucoup de ſoin leurs écrits, leſquels étoient diſperſés ſeparément en differens endroits du monde, chez ceux à qui les Apôtres avoient envoyé des Epîtres, & chez ceux qui avoient les originaux des Evangiles écrits des mains des quatre Evangeliſtes, dont ils firent pluſieurs copies trés-exactes, pour l'utilité de l'Egliſe, & les raſſemblerent dans un même volume, comme nous les voyons aujourd'huy, ce que l'on ne voit pas dans l'Ecriture ſainte, ni dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que les Apôtres ayent fait de leur vivant, ni ordonné même qu'on fiſt aprés leur mort, ce qui fait voir auſſi qu'ils n'ont pas prétendu que chaque Fidele fuſt obligé d'avoir un nouveau Teſtament pour le lire, car cela n'étoit guere faiſable. On donna pluſieurs exemplaires de cette collection, aux autres Chrétiens qui étoient dans les autres Villes & parties du monde, auſquels les 12. Apôtres & les 70. Diſciples avoient prêché, & auſquels ils n'avoient point écrit, & qui par conſequent, n'avoient encore jamais vû d'Ecriture ſainte du nouveau Teſtament. Ce n'eſt pas qu'en leur envoyant cette Ecriture ſainte on crût que cela fût ne-

cessaire, pour leur enseigner les choses necessaires à leur salut, puisqu'ils étoient déja Fideles sans cela : mais c'étoit afin qu'ils pussent encore apprendre quelque chose dans ces écrits pour le joindre à ce qu'ils avoient appris de la vive voix des 12. Apôtres, & de leurs Disciples, qui les avoient convertis à la foy, & qui les avoient suffisamment instruits de toutes les choses necessaires à leur salut : car il faut croire qu'en les instruisant ils n'obmettoient rien de ce qui étoit necessaire, pour les faire de parfaits Chrétiens, & pour leur faire obtenir la beatitude éternelle, quoy que ce fût sans cette Ecriture sainte.

On fit aussi cette collection, afin que ceux qui n'avoient qu'une Epître ou deux, comme par exemple, les Galates, les Ephesiens, les Corinthiens, &c. pussent avoir la consolation de voir aussi ce qui étoit dans les autres, & afin que ceux qui n'avoient qu'un Evangile pussent les avoir tous quatre, parce qu'il y a des choses qui sont dans les uns & qui ne sont pas dans les autres, comme tout le monde sçait. Et celuy-là seroit extremement temeraire qui blâmeroit le dessein & la conduite de ceux qui se sont avisez de faire cela, quoy qu'ils n'en eussent

eussent point de précepte dans l'Ecriture sainte, parce qu'il suffit que l'Eglise catholique l'ait jugé à propos pour le devoir approuver & le trouver bon.

Quoy qu'il ne soit pas impossible qu'il n'y ait plus de quatre Disciples de nôtre Seigneur qui ayent écrit des Evangiles, & qu'il n'y en ait plus de cinq qui ayent écrit des Epîtres, ou que ces cinq n'en ayent écrit plus que nous n'en avons : cependant parce que l'Eglise n'a trouvé aprés leur mort que ce que nous avons presentement, personne ne sçauroit asseurer sans temerité qu'il y en ait davantage, quand même il diroit que la persuasion interieure du saint Esprit luy asseure qu'il y en a encore d'autres.

Une Eglise schismatique n'eût point été capable de faire cette recherche exacte de tous ces écrits des Apôtres, pour deux raisons. La premiere est parce que les Fideles Catholiques qui les avoient reçûs des Apôtres n'auroient point voulu leur confier ces écrits ; la seconde est qu'il ne pouvoit y avoir que l'Eglise catholique qui fût capable de les rechercher tous dans tous les endroits du monde où les 12. Apôtres avoient été prêcher, pour voir s'ils n'y avoient point aussi écrit ; parce qu'une Eglise schis-

matique n'a jamais tant d'étenduë que l'Eglise universelle : vû que c'est une qualité qui luy est particuliere, comme nous l'apprenons par experience.

Et s'il y avoit eu quelque Eglise schismatique en ce tems-là, qui eût fait quelques collections des écrits des Apôtres, les Fideles Catholiques n'eussent pas dû se fier à ces collections ; car ils auroient eu de grandes raisons de craindre que ces Schismatiques n'eussent fait eux-mêmes des Evangiles & des Epîtres, ausquels ils eussent pû mettre les noms de quelques Apôtres, & imiter leur stile, & ensuite les entremêler avec les vrais livres apostoliques ; & cela à dessein de pouvoir prouver par ces fausses Ecritures saintes leurs erreurs, & pour combatre les creances catholiques.

Ils eussent eu aussi lieu de craindre, qu'ils n'eussent pas mis tous les livres vraiment apostoliques, au Canon des divines Ecritures ; mais qu'ils en eussent caché quelques-uns, ou qu'ils les eussent fait passer pour apocriphes, parce qu'ils auroient condamné leurs erreurs.

Et enfin ils auroient encore dû craindre, qu'ils n'eussent corrompu, en écrivant, les vrais livres canoniques, en

y ajoûtant ou retranchant des Chapitres entiers, ou des versets; ou du moins quelques mots en faveur de leurs erreurs ou heresies. Ce qui est effectivement arrivé dans la suite, comme nous l'apprenons par les Histoires Ecclesiastiques, qui nous rapportent qu'il y a eu des Heretiques qui ont voulu faire passer pour canoniques, deux Evangiles qu'ils avoient faits, sous les noms de S. Pierre & de S. Thomas, disant qu'il n'étoit pas croyable que saint Pierre, sur qui Jesus-Christ avoit fondé son Eglise, n'eût point fait d'Evangile.

Il y en a eu d'autres, au contraire, qui ont rejetté une partie du nouveau Testament, les uns les Evangiles, les autres quelques unes des Epîtres.

Et enfin il s'en est trouvé d'autres qui ont corrompu l'Ecriture, comme on l'a vû par les differens exemplaires que l'on en a trouvé. Jusques-là même que l'on en a vû de si impudens, qu'aprés avoir avoüé eux-mêmes, qu'ils avoient ajoûté des mots à l'Ecriture sainte, & qu'ils y avoient changé des maniéres de parler, qu'ils trouvoient étranges dans leurs langues, ils disoient que c'étoit une sainte liberté qu'ils avoient prise, cela se voit dans la Preface de leur Bible p. 4.

Au-lieu que cette sainte Eglise Catholique à été si fidele dans la recherche, la collection & la garde inviolable de tous les livres sacrez du nouveau Testament, & dans la Traduction exacte des vrais Originaux, que ceux qui se sont separez de sa communion dans la suite des tems, & qui ont bien voulu ajoûter foy au nouveau Testament tel que nous l'avons, ont été obligez (quelque aversion mortelle qu'ils ayent eu pour cette Eglise de Jesus-Christ), d'approuver pourtant sa conduite & sa prudence, & d'avoüer sa fidelité dans les copies des Originaux qu'elle a gardés, parce que sans cela, ils n'eussent pas pû se vanter d'avoir la pure parole de Dieu, & de l'enseigner comme ils s'en vantent presque tous, vû qu'il leur eût été impossible de l'avoir par d'autres voyes que par le moyen de cette Eglise Catholique : car les personnes qui se sont separez de sa communion n'ont jamais vû les Originaux. C'est pourquoy, quoy qu'ils l'ayent accusée des plus grands crimes qu'on puisse commettre, comme par exemple, de celuy de l'idolatrie & de celuy de l'heresie; ils ne l'ont pourtant pas accusée d'avoir ajoûté aux écrits des Apô-

tres, ni des Disciples de nouveaux Evangiles, de nouvelles Epîtres, ni de d'autres Chapitres, ou d'autres versets qui ne fussent point dans les Originaux écrits par les Apôtres, ( ce qu'elle auroit pû faire, si elle avoit pû errer, puisqu'il y a eu des Heretiques qui l'ont fait, ) d'avoir, dis-je, rien ajoûté, à dessein de prouver ce que ses adversaires appellent idolatrie & heresies, ni d'en avoir retranché non plus aucun Evangile ni Epître, ni Chapitre, qui y fussent du tems des Apôtres.

Et la raison pourquoy ils ne l'en ont pas accusée, est évidente. C'est qu'ils n'eussent pas sçû sur quoy appuyer leur accusation, pour la prouver; parce qu'il leur eût été impossible d'avoir un nouveau Testament fidele, vû qu'ils seroient tous venus necessairement de cette Eglise universelle, qui selon leur principe les auroit corrompus, ou bien de quelques Heretiques qui les auroient precedez, & qui auroient fait la même chose.

Il y a encore une raison pourquoy ils n'ont pas pû, avec aucun fondement apparent, accuser l'Eglise d'avoir augmenté ou diminué le Testament de Jesus-Christ, c'est que tous ceux qui se sont separez de sa communion, pour

la combatre, l'ont ordinairement accusée d'être devenuë heretique, & ont même offert de le prouver, avec certitude, par la pure parole de Dieu écrite; & s'ils avoient dit qu'elle l'a corrompuë, les Fideles qui font profession de défendre la sainteté & la pureté de l'Eglise de Jesus-Christ aussi-bien que celle de l'Ecriture sainte, auroient pû facilement les convaincre d'erreur grossiere, & de contradiction, en leur disant: Comment avez-vous la temerité de vous engager de prouver avec certitude, par la pure parole de Dieu écrite, que son Eglise est tombée dans l'heresie, puisque vous l'accusez d'avoir changé ou corrompu cette Ecriture, & que vous n'avez pas pû la corriger sur les Originaux, puisque vous ne les avez jamais vûs? Ainsi, selon vous, vous n'avez donc pas cette pure parole de Dieu pour prouver vôtre accusation.

Suivant les raisonnemens que nous venons de voir qui sont clairs comme le jour en plein midy, il faut que tout homme, quoy que separé de la communion de l'Eglise Catholique, qui se vantera d'avoir le Testament de Jesus-Christ dans son integrité & dans sa pureté, reconnoisse & confesse haute-

ment avec nous, les soins prudens que cette Eglise a eu pour rassembler ce Testament, qui étoit divisé ou dispersé en plusieurs parties du monde; & qu'il reconnoisse l'exactitude qu'elle a apporté, pour le traduire sur ses Originaux, & la fidelité qu'elle a euë pour le garder sain & entier, jusqu'au tems qu'il s'est separé d'elle.

Et s'il n'a pas encore ce Testament, il faudra qu'il le reçoive de sa main avec humilité & confiance, & qu'il rejette tout autre qui ne sera pas conforme au sien, comme ayant été corrompu par quelques Heretiques, pour les motifs que nous avons dit cy-dessus.

## CHAPITRE XVIII.

*Que si l'Eglise du Fils de Dieu eût été capable d'errer en sa foy, elle eût bien été capable de changer l'Ecriture sainte, ce qu'elle n'a pas fait.*

MAis suivant ces principes qui sont incontestables, on peut faire remarquer, par occasion, combien est grand l'aveuglement de tous ceux, qui aprés avoir reconnu la fidelité que l'E-

glise a euë pour chercher & conserver le Testament de Jesus-Christ dans son entier, & dans sa pureté jusqu'au tems qu'ils se sont separez de sa communion (principalement quant aux choses essentielles à la foy) l'ont ensuite accusée de n'avoir pas pû, ou de n'avoir pas voulu se conserver elle-même dans la sainteté & dans la pureté qu'elle avoit dans les premiers siecles: mais au contraire on dit, qu'elle étoit tombée dans l'heresie, l'idolatrie, & dans toutes sortes de superstitions. Car le bon sens permet-il à ceux qui en ont un peu, de dire cela? Quel interest, je vous prie, avoit-elle, de conserver l'Ecriture sainte, si elle ne vouloit pas conserver sa foy? Elle qui pouvoit plus facilement qu'aucuns particuliers heretiques, si elle avoit pû errer, alterer cette Ecriture ou la supprimer, puisqu'elle en étoit la seule gardienne, & la seule interprete, dont personne n'avoit sujet raisonnable de se défier.

Si elle avoit été capable de se soüiller des crimes dont ses ennemis l'ont accusée, qui est-ce, par exemple, qui eût pû l'empécher de mettre dans cette Ecriture sainte tous les passages dont elle se sert aujourd'huy, pour prouver

cè

ce que ses adversaires appellent erreurs, lesquels passages luy sont fort utiles pour son dessein, & sont en fort grand nombre, comme on peut voir dans les livres que ses défenseurs ont fait pour les faire remarquer, & que ses adversaires, cependant ne l'accusent pas de les y avoir mis. N'eût-elle pas pû aussi, avec la même facilité, (si elle avoit été capable d'errer) retrancher de cette Ecriture tous les autres passages, dont ses ennemis abusent pour la combattre, si elle eût soupçonné qu'ils eussent été contraires à ses sentimens, sans que ceux qui se sont separez de sa communion plusieurs siecles aprés sa prétenduë chute dans l'heresie, eussent pû les retrouver pour les y remettre, & la convaincre qu'elle les en avoit ôté. N'eût-elle pas mieux aimé faire cela, que de porter un Juge entre ses mains, qu'elle auroit connu capable de la condamner, toutes les fois qu'il auroit plû à quelque particulier de s'en servir pour cet effet?

Quelqu'un des accusateurs de cette Eglise, dira peut-être, comme ils font ordinairement, que pendant le desordre universel de l'Eglise visible, il y a toûjours eu quelques Fideles prédestinez, qui étoient cachez dans des caves, afin

de n'être point participans de ses idolatries & de ses superstitions, & qui loüoient Dieu selon la pureté de l'Evangile, lesquels ont été cause que l'Eglise visible n'a pas osé corrompre les exemplaires Hebreux & Grecs de la Bible, parce qu'elle auroit apprehendé qu'ils ne s'en fussent apperçûs, & qu'ils ne l'eussent accusée de l'avoir fait.

Mais comment ces Schismatiques, qui étoient plûtost cachez dans ces cavernes pour voler les passans, que pour servir Dieu, selon la pureté de son Evangile, eux qui n'avoient ni Sacremens, ni Prédication de cet Evangile, que leurs supposts ont l'impertinence d'appeller prédestinez, & de les préferer à l'Eglise universelle, de qui nous avons fait voir tant de belles qualitez, & qui n'avoient apparemment pas plus étudié l'Hebreu, & le Grec que l'Arabe : comment, dis-je, auroient-ils pû empêcher cette Eglise universelle visible de corrompre ces exemplaires de la Bible, vû qu'ils n'ont pas pû, ou qu'ils n'ont pas voulu l'empêcher de tomber elle-même dans l'heresie & dans l'idolatrie, comme ils supposent qu'elle a fait ; est-ce qu'elle se seroit plus souciée de leurs corrections, si elle avoit voulu corrompre l'Ecriture,

qu'elle ne s'en seroit souciée, si elle avoit voulu idolatrer?

C'est comme si l'on disoit, que les Principaux d'un Estat, qui aprés la mort de leur Legislateur, se seroient corrompus & auroient perverti presque tout le peuple (car c'est ainsi que les Heretiques parlent de l'Eglise) n'auroient pas pû aussi changer les loix de cet Estat; dont ils seroient les seuls gardiens & les legitimes Interpretes, pour les rendre conformes à leurs abus, à cause qu'ils auroient apprehendé la correction de quelques citoyens qu'ils n'auroient pas pû pervertir, comme s'ils avoient été capables de les en empêcher, ne les ayant pas empêché de se pervertir eux-mêmes & tout l'Estat.

D'autres ont recours à la divine providence, & disent: que si l'Eglise visible & universelle n'a pas joint à ses crimes d'idolatries & de superstitions, celuy encore de corrompre, ou changer les Textes Hebreux & Grecs de l'Ecriture, que c'est un pur effet admirable de cette divine providence qui ne l'a pas permis.

Mais s'ils nous veulent persuader qu'ils sont de sinceres admirateurs de cette divine providence, il faut qu'ils luy attri-

buent encore un autre effet non moins considerable, & qu'ils disent qu'il n'est pas croyable qu'elle ait voulu permettre que le diable ait dissipé cette Eglise, ni qu'elle soit tombée dans l'heresie & dans l'idolatrie, comme ont prétendu de certains impies heretiques, vû que Jesus-Christ, qui l'a tant aimée qu'il s'est livré luy-même pour elle à la mort, luy a envoyé le Saint-Esprit pour la conduire en toute verité, & qu'ils reconnoissent que ce n'est proprement que pour son utilité & pour sa conservation que l'Evangile a été mis par écrit, & qu'il ne faut pas croire que Jesus-Christ ait établi une Eglise au prix de son sang, exprés pour conserver les Textes Hebreux & Grecs dans leur entier, parce qu'il y avoit des motifs plus relevez que cela : car s'il n'y avoit point eu d'Eglise, il n'y auroit point eu de ces Textes-là.

Il faut qu'ils disent encore que c'est faire injure à cette divine providence de croire qu'elle ait permis que tous les Chrétiens qui sont morts dans la communion de cette Eglise universelle visible, l'espace d'autant de centaines d'années que les prétendus zelés pour le rétablissement de cette Eglise, ont sup-

posé qu'elle avoit été dans l'heresie & la superstition, fussent damnez éternellement; comme le supposent leurs principes.

Est-ce que Dieu ne pouvoit ou ne vouloit pas empêcher cette perte de tant d'ames, aussi bien comme il a empêché la corruption de l'Ecriture? Car ces deux choses ne luy étoient-elles pas également faciles & glorieuses, & n'étoient-elles pas aussi bien l'une que l'autre des effets admirables de cette divine providence? N'est-ce pas un aussi grand inconvenient & une aussi grande réverie? de dire que cette Eglise visible de Jesus-Christ a été dans l'erreur pendant autant de siecles que ses ennemis le supposent: comme il seroit de dire presentement, si quelqu'un le disoit, qu'elle n'est tombée dans cette corruption, que depuis deux siecles, & qu'elle y demeurera jusqu'à ce que Jesus-Christ envoye un Ange, ou qu'il vienne luy même visiblement pour la reformer; & que pendant ce tems-là, tous les Chrétiens, Pasteurs & autres, qui croyent être dans une Eglise visible, & qui meurent dans sa communion, sont éternellement damnez; car je ne vois pas qu'il y ait de difference: parce que si cette Eglise uni-

verſelle viſible a pû être autrefois dans l'erreur ſans s'en appercevoir, elle peut encore y être par la même raiſon ; ou ſi elle y étoit par malice, tous ceux qui ſe diſent Chétiens peuvent y être de même, quoy qu'ils diſent le contraire.

---

## CHAPITRE XIX.

*Que c'eſt à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt à diſtinguer quels ſont les meilleurs exemplaires de l'Ecriture ſainte, lorſqu'il y en a de differens.*

SI cette Egliſe Catholique avoit pû, au travers des perſecutions de ſes ennemis qu'elle a été obligée de ſouffrir, & malgré les tems fâcheux qu'il luy a fallu ſupporter, conſerver les Originaux ſacrez du Teſtament de ſon divin Epoux, qui étoient écrits des propres mains des Apôtres, ce luy eût été une grande joye & une grande conſolation ; & je ne doute point qu'elle ne les eût gardez & honorez comme de vrayes reliques des Apôtres ; mais ne l'ayant pas pû faire, il a fallu qu'elle ſe ſoit contentée de conſerver, mais avec un grand ſoin & une grande veneration, les copies

fideles Grecques & Latines qu'elle en avoit faites. Les Grecques pour l'Eglise Orientale, & les Latines pour l'Eglise Occidentale.

Et si Dieu n'a point voulu que ces Originaux se soient conservez jusqu'à nous, il faut croire qu'il n'a pas jugé qu'ils fussent necessaires, pour servir de témoins à son Eglise, mais qu'il a voulu qu'on eût une entiere confiance dans les copies qu'elle en avoit tirées, comme étant assez fideles pour pouvoir fonder nôtre foy sur elles.

Mais sa divine providence ayant permis dans la suite des tems, que le demon prince des ténebres & des troubles, ait fait à l'égard de l'Ecriture sainte, ce qu'il a fait plusieurs fois à l'égard de l'Eglise. De même qu'il a suscité des Heresiarques pour faire des schismes, afin que ceux qui quitteroient le gros de l'arbre, & la vocation ordinaire, pour suivre les les nouveautez, dont l'esprit humain est naturellement adorateur, ne pûssent plus aprés cela reconnoître la vraye Eglise, comme ceux qui quittent la voye ordinaire, & vont par des routes écartées, ont bien de la peine à retrouver leur chemin : ainsi il a poussé plusieurs esprits brouillons à faire diverses

copies Grecques & Latines du nouveau Testament, & soit par ignorance, ou par malice, ils les ont faites differentes des vrayes copies dont l'Eglise se servoit; & ce qui leur a facilité cela, c'est que dans ce tems-là on n'imprimoit pas encore, l'impression n'ayant été inventée qu'environ l'an 1450. à Mayence, ce qui a causé de la difficulté à ceux qui ont suivi la nouveauté, pour distinguer les bons Manuscrits d'avec les mauvais, & les impressions qui ont été faites dessus dans la suite.

Et l'Eglise qui a toûjours eu un grand zele pour conserver l'Ecriture sainte dans son entier, & dans sa pureté: voyant cette diversité d'exemplaires a jugé qu'il étoit de sa prudence, & de son soin, de songer aux moyens de faire connoître avec certitude à ses enfans, qui étoient en doute dans cette varieté d'exemplaires, quels étoient les meilleurs & les plus certains, afin que tout le monde pût sçavoir sur lesquels ils devoient fonder leur foy, décider les questions de Theologie & de Morale, & prendre les Textes des Sermons.

Or elle a vû que le moyen le plus seur & le plus propre pour faire cette recherche & cet examen, étoit le soin

& le travail des Evêques, d'un Concile general representant l'Eglise universelle, parce qu'il leur étoit infiniment plus facile de faire venir de plusieurs parties du monde Chrétien toutes sortes d'exemplaires de l'Ecriture, pour les conferer ensemble, & juger lesquels seroient les meilleurs, qu'il n'eût été facile, & seur à des particuliers Schismatiques ou autres, de qui l'Eglise Chrétienne n'auroit pas pû prudemment recevoir ainsi les fondemens de sa foy renfermée dans ces exemplaires.

Et comme il étoit possible, que dans cette varieté d'exemplaires, il s'en rencontrât plusieurs également douteux, dont les uns eussent été conformes à la foy & discipline de l'Eglise universelle, déja établies & reçûës par tout le monde, & d'autres qui y avoient été opposez. Le bon sens & la raison eussent voulu qu'on eût préferé les premiers aux derniers, parce que dans les difficultez qui se peuvent trouver sur les differens Textes de cette Ecriture, aussi-bien que sur les divers sens qu'on luy peut donner, il est trés-constant, (qu'aprés Dieu) il n'y a point d'autorité qui soit si grande que celle de l'Eglise dans un Concile general, ou dans sa pratique uni-

verſelle, quoy qu'en puiſſent dire ſes ennemis, ni de témoignage qui ſoit ſi certain, lorſqu'il eſt queſtion de ſçavoir quelle eſt la foy & la diſcipline de tous les Chrétiens.

Comme par exemple ſi l'Egliſe n'avoit trouvé que de deux ſortes d'exemplaires, dont les uns euſſent dit : Le Baptême adminiſtré par un Heretique eſt bon ; & les autres au contraire euſſent dit : Le Baptême adminiſtré par un Heretique n'eſt pas bon. Le bon ſens & la raiſon euſſent voulu qu'elle eût préferé les premiers aux derniers, parce qu'ils auroient été conformes à l'ancienne tradition de l'Egliſe & à la foy chrétienne ; & je ne doute point que les Heretiques Donatiſtes n'euſſent préferé les autres, parce qu'ils auroient prouvé leur erreur.

Ou ſi elle avoit trouvé de fort anciens exemplaires, qui n'euſſent pas rapporté le lavement des pieds des Apôtres fait par Jeſus-Chriſt, ou le commandement d'oindre les malades, que l'on voit dans ſaint Jacques ; elle eût dû leur préferer ceux que nous avons, qui rapportent cela, parce qu'ils ſont conformes à l'ancienne pratique de l'Egliſe. Et elle auroit eu de grandes raiſons de croire que

les autres avoient été écrits par quelques Heretiques, s'il y en avoit eu en ce tems-là, qui n'eussent pas pratiqué ces ceremonies.

L'Eglise universelle ayant donc recherché & examiné dans un Concile general tenu dans l'Occident (sans autre interest que celuy de trouver la verité) quels étoient les exemplaires de l'Ecriture sainte, sur lesquels on pouvoit fonder la foy & les mœurs, elle a declaré aux Fideles, que c'estoit ceux de l'ancienne Bible appellée la Vulgate, dont elle se sert depuis plusieurs siecles. C'est une Bible qu'elle avoit fait traduire une fois sur les anciens Manuscrits, lorsqu'elle étoit certaine qu'ils étoient dans leur pureté, & elle l'a gardée depuis ce tems-là, dans son usage perpetuel, l'ayant toûjours eu sous les yeux, pour ainsi dire, ce qui a fait qu'on n'a pas pû y faire de changement, du moins quant aux choses qui regardent la foy, parce qu'elle s'en seroit apperçûë.

Si quelques Heretiques prétendoient dire que l'Eglise a mal fait de se servir de cette Bible vulgate plûtost que des autres, & s'ils entreprenoient de luy prouver qu'elle est opposée aux Originaux, ils ne sçauroient luy faire voir

cela ; car ils ne les ont pas & ne les ont jamais vûs. Si l'Eglise les avoit pû conserver jusqu'à present elle se donneroit bien de garde deles confier à des Heretiques, maiselle les auroit conservés dans les plus seures & principales Biblioteques du monde.

## CHAPITRE XX.

*Qu'il n'y a que l'Eglise de Jesus-Christ qui puisse connoître, & nous aßurer d'une maniere infaillible, quels sont les livres canoniques de l'Ecriture sainte, & les distinguer d'avec les livres apocriphes, & il ne faut pas s'arrêter à ce que des Schismatiques pourroient dire de contraire.*

QUoy-que l'Ecriture sainte soit remplie de l'esprit de Dieu, & que les livres Apostoliques ne le soient pas ; & qu'il semble par consequent, que tout le monde les devroit naturellement distinguer les uns des autres par leurs differens caracteres, & leurs differens stiles ; neanmoins cela ne se fait pas toûjours : car il n'est pas donné à tout

le monde en particulier de les distinguer, & encore moins de les distinguer d'une maniere infaillible, cette connoissance infaillible n'ayant esté donnée qu' aux Apôtres, & à l'Eglise du Fils de Dieu, par les lumieres du saint Esprit.

Ce qui me fait connoître cela, c'est qu'il y a eu de grands hommes dans les premiers siecles qui (avant que l'Eglise Chrétienne eût dressé un Canon des livres de l'Ecriture sainte) n'ont pas connu la divinité de tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, quoyqu'ils eussent beaucoup de lumieres, aussi-bien que les hommes d'apresent. Il y a eu même un Concile particulier tenu à Laodicée, qui ne les a pas tous reconnu : car outre quelques livres de l'ancien Testament qu'il n'a pas mis au nombre des livres de l'Ecriture sainte, il n'y a pas mis non plus le livre de l'Apocalypse de S. Jean, dans lequel l'Eglise y voit un caractere divin, aussi-bien que dans les autres livres incontestables.

Il y a eu aussi plusieurs personnes qui ont crû voir autrefois un esprit divin dans des livres supposez Ecriture sainte, comme dans les Evangiles, dites de

S. Pierre & de S. Thomas. Ceux qui professent la Confession d'Ausbourg, ne voyent pas encore l'Esprit divin dans tous les livres de l'Ecriture sainte, puisqu'ils ne veulent pas se soûmettre à la créance de l'Eglise universelle, car outre quelques livres de l'ancien Testament qu'ils rejettent, ils appellent encore sept livres du nouveau Testament apocriphes; sçavoir,

L'Epître aux Hebreux.
L'Epître de S. Jaques.
La 2. Epître de S. Pierre.
La 2. & la 3. Epître de S. Jean.
L'Epître de S. Jude.
Et l'Apocalypse de S. Jean.

Comme on peut voir dans le Catechisme de Cunradus Dietiucus page 18. Et la raison pourquoy ils ne mettent pas ces Epîtres au nombre des livres canoniques, est parce, disent-ils, que quelques-uns en ont douté dans la primitive Eglise: mais cette raison-là ne vaut plus rien presentement depuis que l'Eglise a déterminé positivement qu'elles sont canoniques.

Tout cela nous fait donc bien voir que le S. Esprit n'est pas donné à tous les hommes en particulier, pour leur faire distinguer les livres canoniques

d'avec les apocrihes, puisque tant de personnes habiles y ont manqué.

Cela nous fait voir encore, que ceux-là sont dans une erreur bien présomptueuse, qui disent & croyent par article de Foy, *Art*. 4. qu'ils connoissent les livres canoniques, non pas tant par le commun accord & consentement de l'Eglise, que par le témoignage & persuasion du S. Esprit, qui les leur fait discerner d'avec les autres livres Ecclesiastiques, sur lesquels, disent-ils, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de Foy : comme s'il étoit croyable qu'ils eussent mieux le témoignage du saint Esprit, eux à qui il n'a point esté promis, que l'Eglise à qui Jesus-Christ l'a promis.

Si celui des Apôtres qui a écrit le dernier, nous eût fait un catalogue de tous les livres de l'Ecriture sainte, en nous assurant qu'ils sont tous canoniques, & que l'Eglise chrétienne nous eût déclaré & assuré aussi, que ce catalogue eût été veritablement fait par un Apôtre, pour lors tout le monde pourroit voir dans l'Ecriture sainte, quels livres sont divins, mais aucun d'eux n'a jugé necessaire de le faire; ils ont tous laissé ce soin à l'Eglise.

Le premier Concile considerable (car celui de Laodicée ne l'étoit pas, n'étant que de 19. Evêques) qui ait fait un canon des Ecritures saintes, fut le 3. Concile de Carthage tenu l'an 397. où assista S. Augustin, dont les Evêques ayant étudié la matiere des livres canoniques plus à fond que personne n'avoit encore fait (car quoy-que Dieu conduise & inspire son Eglise dans les matieres de Religion considerables, cela n'empêche pas que les Evêques ne les doivent étudier) firent un dénombrement dans le Can. 47. des livres divins de l'ancien & du nouveau Testament, tel que nous l'avons dans la Vulgate (qui a esté confirmé par deux Conciles generaux ; sçavoir par celuy de Florence, & par le dernier general, dans lequel ils mirent le livre de l'Apocalypse, aussi-bien que tous les autres dont on avoit quelquefois douté avant ce temps-là, lesquels il ne seroit pas permis presentement aux Fideles de revoquer en doute, en disant qu'ils ne sont pas canoniques & divins : au contraire, personne ne sçauroit assurer, comme une chose constante, que ce livre de l'Apocalypse, & plusieurs autres soient canoniques, que parce que ces Conciles l'ont

ainſi declaré, vû qu'il n'étoit pas conſtant, avant le Concile de Carthage, qu'ils le fuſſent.

Il faut croire que S. Auguſtin, & les autres Evêques de ce Concile, & des autres ſuivans, avoient des memoires pour examiner & juger ces queſtions, que ceux de Laodicée, & les ſaints Peres de la primitive Egliſe, qui ont douté de quelques livres, n'avoient pas encore vû: car on pecheroit contre la charité & contre le bon ſens, ſi l'on diſoit qu'ils avoient des intereſts humains de reconnoître pour canoniques, un plus grand nombre de livres de l'ancien, & du nouveau Teſtament, qu'il n'y en avoit en effet, parce qu'ils auroient peché, en honorant comme livres divins, ceux qu'ils auroient connu en effet ne le pas être. Au contraire, il leur eût été plus favorable, ſelon les intereſts humains, de les rejetter comme apocriphes, que de s'en faire un joug en s'y ſoûmettant eux-mêmes, & s'engageant d'obeïr à ce qui eſt dedans, comme à la parole de Dieu, comme ils faiſoient en les declarant canoniques.

Outre que l'on ne ſe ſoûmet pas volontiers à des lois, à moins que de s'y ſentir obligé par quelque cauſe ſuperieure.

L'on conclura facilement de toutes ces veritez, que lorſqu'une Egliſe Schiſmatique & heretique a composé un canon des Ecritures ſaintes, different & opposé à celui que la vraie Egliſe a fait; en retranchant quelques livres, ou quelques parties de quelques livres, non ſeulement il ne faut pas que les Fideles y ayent égard, mais même ils doivent regarder ce retranchement, comme provenant d'un deſſein heretique, parce qu'ils ſçavent par la Foy, que le S. Eſprit n'aſſiſte point les Egliſes Schiſmatiques, lorſqu'elles contrarient la vraye Egliſe: mais qu'elles ſont plûtôt inſpirées par l'eſprit d'erreur & de menſonge.

---

## CHAPITRE XXI.

*Que les conſequences que la vraye Egliſe tire de l'Ecriture ſainte, ſont infiniment plus certaines, que celles qu'une Egliſe heretique en tire.*

COmme il y a pluſieurs myſteres & pluſieurs veritez contenuës dans l'Ecriture ſainte, qui ne s'y liſent pas formellement, mais qui en étant tirées par des conſequences certaines, ont une

grande force, pour prouver plusieurs veritez de Foy : il est constant que c'est encore un des grands privileges que Jesus-Christ a accordé à son Eglise, qu'elle puisse tirer de cette Ecriture sainte, des consequences infiniment plus certaines, étant assistée par le S. Esprit (principalement dans ses Conciles generaux) que toutes celles que les Philosophes Payens, & les Heretiques en peuvent tirer par la force de leurs raisonnemens. Et même elle n'est pas obligée de montrer à ses enfans, & encore moins aux Heretiques, les moyens dont elle s'est servie pour les tirer, afin de les soûmettre à leurs examens, à dessein qu'ils jugent, s'ils ne manquent point dans la matiere, ou dans la forme ; & aussi c'est ce qu'elle n'a jamais fait, & ce qu'il ne seroit pas raisonnable qu'elle fit, parce qu'elle ne reconnoît point d'autres juges au dessus d'elle, en ces matieres-là, que Dieu.

Il s'est pourtant trouvé des ignorans du plus bas degré, & principalement parmi les Heretiques, qui ont eu la temerité de pretendre avoir droit d'examiner & de juger si l'Eglise avoit bien raisonné dans les Conciles generaux, & si elle avoit bien tiré ses consequences

de l'Ecriture sainte ; & qui aprés y avoir pensé, s'ils ne lisoient pas mot à mot dans cette Ecriture sainte, les propositions que l'Eglise en avoit tirées, & qu'elles leur proposoit à croire, ils disoient d'un ton aussi assuré, que s'ils eussent été Apôtres, que l'Eglise concluoit mal, puisqu'ils ne voyoient point ses consequences dans l'Ecriture sainte, ni qu'ils ne jugeoient pas qu'elles y fussent conformes ; des gens qui ne sçavoient pas même ce que c'est qu'un bon raisonnement.

Quand des Eglises heretiques tirent des consequences de l'Ecriture sainte, quelques évidentes qu'elles paroissent aux lumiéres des particuliers : si elles sont opposées à celles que la vraye Eglise en tire, ( ce qui arrive fort souvent ) les Fideles ne les doivent pas croire, parce que l'Ecriture sainte étant inspirée de Dieu, elle ne peut pas produire des consequences contradictoires, & ils choqueroient le bon sens, & la foy même s'ils préferoient des consequences tirées de l'Ecriture sainte par des Heretiques ; animez de l'esprit d'erreur, à celles que l'Eglise de Jesus-Christ, animée de l'esprit de Dieu, en a tirées. Car outre les prérogatives qu'elle a par-

dessus une Eglise heretique, c'est qu'estant universelle, & une Eglise heretique ne l'estant pas, elle a un beaucoup plus grand nombre de Pasteurs Theologiens, & beaucoup plus sçavans & plus capables de juger d'un bon raisonnement tiré de l'Ecriture sainte, (principalement quand elle le fait dans un Concile General) qu'une Eglise heretique n'en a.

## CHAPITRE XXII.

*Que c'est à la vraye Eglise à nous expliquer les passages de l'Ecriture sainte, qui sont difficiles à entendre; lorsque les Apôtres ne l'ont pas fait.*

CE n'est pas assez que l'Eglise ait recherché l'Ecriture sainte, qu'elle nous l'ait mis entre les mains, qu'elle nous ait asseuré de son integrité & de la fidelité de ses traductions, & qu'elle nous ait mis hors de doute, qu'ils soient tous canoniques : il faut encore pour achever la commission qu'elle a reçûë de Dieu, qu'elle nous explique les passages de cette Ecriture, qui sont difficiles à entendre. Si des personnes di-

soient que toute l'Ecriture sainte est facile à entendre, & que l'intelligence en est donnée à tout le monde, ils s'opposeroient formellement à saint Pierre qui nous asseure, dans sa 2. Epître *chap.* 3. *v.* 16. que dans les Epîtres de saint Paul il y a quelques endroits difficiles à entendre, que les hommes ignorans & legers détournent en de mauvais sens, *& dont ils abusent*, aussi-bien que des autres Ecritures, à leur propre ruine.

Or personne ne peut s'asseurer en particulier, ni donner des marques certaines, qu'il n'est point de ces hommes ignorans & legers, qui détournent en de mauvais sens l'Ecriture sainte à leur propre ruine, quand il ne veut suivre que son sentiment propre.

Je ne croy pas qu'on puisse donner une meilleure raison pourquoy saint Pierre n'a pas voulu nous marquer quels sont ces endroits difficiles à entendre dans les saintes Ecritures, afin de nous empêcher de nous y tromper, ni nous les expliquer luy-même, pour nous en donner l'intelligence, vû qu'il le pouvoit faire facilement, que de dire qu'il vouloit nous renvoyer à l'Eglise de Jesus-Christ pour cela, afin de nous donner confiance qu'elle le feroit avec

certitude, toutes les fois que l'occasion s'en presenteroit : ce qu'elle a admirablement bien fait, lorsqu'elle a condamné les Heretiques qui étoient des ignorans & des esprits legers, qui se sont perdus, pour avoir mal entendu & expliqué l'Ecriture sainte, & qui ont perdu ceux qui ont suivi leurs erreurs, en les préferant au sentiment de l'Eglise.

Nul Fidele Chrétien qui a le bon sens ne peut nier que l'Eglise de Jesus-Christ, qui a toûjours été la gardienne de l'Ecriture sainte, n'en doive aussi être la legitime interprete, & qu'elle ne doive mieux connoître quel en est le vray sens, lorsqu'il s'éleve des contestations sur son interpretation, ( ce qui n'arrive que trop souvent ) que ne peuvent faire des particuliers & principalement des Schismatiques. Or elle nous avertit que cette Ecriture sainte a plusieurs sens differens, qu'il y a des passages qui doivent être pris à la lettre, & d'autres qui doivent être entendus dans un sens mistique, quoy qu'ils nous paroissent parler les uns comme les autres. Elle nous dit qu'il seroit trés-dangereux, pour la conscience, de s'y tromper, c'est-à-dire, de prendre à la lettre ceux qui n'y doivent

pas être pris, & au contraire, de donner des sens mistiques, à ceux que Jesus-Christ a voulu être entendus à la lettre, & dans un sens naturel. Et comme les Apôtres n'ont pas mis des marques dessus ces passages, pour nous les faire distinguer les uns d'avec les autres, il faut necessairement s'en rapporter à l'Eglise universelle, lorsqu'elle nous dit ceux qui doivent être pris à la lettre, & ceux qui ne le doivent pas. Comme par exemple, lorsque Jesus-Christ dit: (Je suis la lumiére du monde) l'Eglise condamneroit d'heresie le sentiment des gens qui diroient que Jesus Christ est le soleil materiel qui luit sur nos têtes, comme le croyoient les Manicheens.

C'est pourquoy il faut dire qu'il est une lumiére mistique, parce qu'il nous éclaire pour nôtre salut, & qu'il nous enseigne le veritable chemin de la vie éternelle. Ainsi quand Jesus-Christ dit, qu'il est la porte, qu'il est la veritable vigne, il faut entendre cela mystiquement.

Au contraire, lorsque Dieu dit, parlant de nôtre Seigneur: Celuy-cy est mon Fils bien-aimé, l'Eglise Catholique condamneroit d'heresie la creance de ceux qui prétendroient que cela veut dire: Celuy-cy signifie mon Fils bien-aimé

aimé, ou bien, celuy-cy est mon Fils mistique, à cause que le mot d'*est* est quelquefois pris pour signifie : car les Fideles pretendent, qu'il faut entendre cet endroit dans son sens ordinaire & naturel, & que c'est à l'Eglise universelle à juger des sens de l'Ecriture préferablement à qui que ce soit, lorsqu'il s'éleve sur cela quelque contestation : c'est pourquoy cette Eglise préteud que Jesus-Christ est vrayement, réellement & substantiellement le Fils de Dieu : quoy que l'Ecriture ne se serve pas de tous ces mots. On peut faire le même raisonnement touchant la presence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

---

## CHAPITRE XXIII.

*De la conduite que Jesus-Christ a donnée à son Eglise, pour se gouverner elle-même aprés son départ de cette vie, & que celle des Eglises heretiques ne vient point de Dieu, mais seulement d'une pure politique.*

COmme le Fils de Dieu n'a pas dû demeurer toûjours visiblement avec les hommes sur la terre, pour gou-

verner & conduire luy-même son Eglise d'une maniere visible, comme il faisoit quand il y étoit, & qu'il n'a pas voulu non plus y laisser toûjours ses Apôtres, pour le faire en sa place: il a esté necessaire qu'il luy ait donné un esprit de discretion, & une grande conduite pour se bien gouverner elle-même exterieurement, & pour bien conduire & instruire ses enfans, pendant qu'il l'inspireroit invisiblement: car il étoit de sa divine providence d'en agir ainsi à son égard, & ne la pas laisser agir par une conduite purement naturelle, & sans son assistance, comme il laisse agir les fausses Eglises, lesquelles pour cela tombent dans de grands aveuglemens, & passent d'erreurs en erreurs; parce que les hommes d'eux-mêmes & de leur propre nature sont sujets au mensonge; tout homme est menteur, dit David. C'est pourquoy Jesus-Christ qui a voulu que son Eglise fût toûjours distinguée des Eglises heretiques, & de celle des Infideles, luy a donné une grande sagesse pour s'en servir dans le beson; & c'est par là que quand elle connoît des Heretiques dans son sein, & qui communient à sa sainte Table, elle les separe des Fideles, afin de les corriger si

elle peut, ou de les chasser de sa Communion s'ils sont incorrigibles ; ce qui fait que c'est à elle de juger & de condamner les Eglises particulieres schismatiques & heretiques, quand il y en a, & c'est principalement dans ces occasions qu'elle a besoin d'une sainte conduite, & d'un saint discernement, pour ne se pas méprendre, en condamnant des Eglises particuliéres, qui sont effectivement Fideles, au lieu des autres, parce que ces méprises seroient d'une trés-grande consequence ; car elle imiteroit en cela les Eglises heretiques, qui par une malheureuse méprise, condamnent toûjours la vraye Eglise Catholique.

Et si par impossible elle tomboit elle-même dans l'erreur, ce seroit aussi à elle-même de se relever dans un Concile general par le moyen de la parole de Dieu, & avec l'assistance du Saint-Esprit ; car Jesus-Christ ne luy envoyeroit pas ses Apôtres tout de nouveau pour cela, ni apparemment aucun Prophete. Et les Infideles, les Juifs, les Mahometans, ni les Eglises schismatiques & heretiques qui sont des sectes du demon, ne la pourroient pas reformer : parce que si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux

dans la fosse ; aussi ne devroit-elle pas se fier à la reforme de ces aveugles, ni se laisser relever par ceux qui seroient eux-mêmes tombez dans l'heresie & dans l'apostasie, ni se soumettre à leurs excommunications frivoles, c'est pourquoy, comme nous avons dit, il faudroit qu'elle se levât elle-même,

C'est encore par la prudence que Dieu luy a donnée qu'elle se dresse elle-même des regles de disciplines differentes & convenables ; selon les circonstances des tems, & des lieux, où il les faut observer, qu'elle corrige les abus qui se glissent insensiblement parmy ses membres ; qu'elle répond à toutes les nouvelles questions que l'on luy fait de toutes les parties du monde, sur differens sujets. Et qu'elle tolere de certaines choses qu'elle ne peut pas abolir, &c.

Quoy qu'il paroisse que les fausses Eglises ayent une espece de conduite dans leur gouvernement exterieur, par laquelle elles se conduisent, & s'établissent des regles de discipline, pour le bon ordre de leur Religion, cette conduite n'est point divine comme est celle de la vraye Eglise, parce que Dieu ne conduit point les Eglises heretiques, mais elle est purement politique & natu-

relle, & quelquefois même inspirée par l'esprit d'erreur & de mensonge, qui en est le Chef, & qui veut que ses sectes ayent quelque apparence de vraye Religion, pour tromper & seduire plus facilement les Fideles, & les attirer à son parti, ce qu'il ne feroit pas si facilement si les fausses Eglises n'avoient aucune conduite, ni ordre, ni aucune belle apparence; mais au contraire si elles étoient dans une confusion perpetuelle.

---

## CHAPITRE XXIV.

*Plusieurs points de doctrine, que l'Eglise nous enseigne, lesquels, quoy qu'ils ne se lisent point dans l'Ecriture sainte ne laissent pas d'être necessaires au salut des Fideles.*

NOus voyons par plusieurs exemples incontestables, que toute la doctrine chrétienne ne se lit pas dans l'Ecriture sainte, ce qui fait que nous sommes obligez d'apprendre, ce qui ne s'y lit pas, du témoignage de l'Eglise du Fils de Dieu, laquelle nous assûre, par exemple, que tous les articles du Symbole de saint Athanase sont des ar-

ticles de foy ( lequel Symbole la Profession de foy Protestante reçoit dans l'article 5. ) quoy qu'il soit constant qu'ils ne se lisent point tous dans l'Ecriture sainte, comme un chacun en peut faire l'experience luy-même.

Elle nous assûre qu'il y a deux volontez en Jesus-Christ.

Qu'il est consubstantiel à son Pere.

Que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils. ( La Profession de foy Protestante dit la même chose article 6. )

Elle veut que l'on adore la personne du Saint-Esprit, aussi bien que les personnes du Pere & du Fils, quoy que l'on n'en ait ni commandement ni exemple dans l'Ecriture sainte.

Elle croit que la sainte Vierge a toûjours été Vierge, & qu'elle n'a point eu d'enfant aprés Jesus-Christ.

Elle tient que le Baptême administré par les Heretiques est bon & valide, & qu'il est Sacrement, pourvû qu'il ne manque point dans la matiere ni dans la forme, & qu'ils ayent intention de faire ce que fait l'Eglise. ( La Profession de foy Protestante l'admet aussi dans l'article 28. )

Elle ordonne que l'on baptise les petits enfans, quoy qu'on n'en voye pas

de commandement, ni d'exemple formel dans l'Ecriture sainte.

Elle asseure avec infaillibilité, à ceux qui n'ont pas encore la foy, & qu'elle veut convertir, que tout ce qui est dans nos saintes Ecritures est veritable ; ce qu'ils ne croiroient pas sans le témoignage de l'Eglise Chrétienne, comme nous l'avons prouvé cy-dessus.

Elle nous avertit que Dieu ne veut pas que l'on donne plusieurs fois le Sacrement de Baptême à une même personne ; & elle nous défend absolument, de sa part, de le reïterer sur un même sujet, quoy que cela ne soit pas défendu expressément dans l'Ecriture, & quoy qu'il semble qu'il nous seroit fort utile de le recevoir plusieurs fois, puisque selon l'Ecriture sainte, il a la vertu de remettre les pechez. *Act. 2. v. 38. ch. 22. v. 16.* Et que les hommes n'auroient que trop souvent besoin d'un tel remede si salutaire, à cause de leur rechute dans le peché.

Elle ne veut pas absolument que l'on donne l'Eucharistie aux personnes adultes, avant qu'ils soient baptisez, ni qu'on les marie avant cela, quoy que l'Ecriture sainte ne le défende pas.

Elle nous declare, que le consente-

ment des deux parties est de l'essence du mariage, quoy que l'Ecriture sainte ne l'ait pas dit, laquelle ne fait pas toûjours connoître ce qui est essentiel aux Sacremens, laissant à l'Eglise catholique la decision de ce qui est essentiel, ou non essentiel au salut.

S'il n'y avoit qu'une Eglise schismatique qui nous proposât les choses que je viens de rapporter, & qui nous voulût obliger de les croire, les Fideles ne seroient point obligez de s'y soûmettre, parce que le témoignage d'une fausse Eglise n'est nullement digne de foy. Mais puisque c'est l'Eglise universelle qui asseure ces veritez à toute la terre, cela fait que tous les Fideles se sentent obligez de s'y soûmettre pour les croire, parce que ce sont des veritez que les premiers Pasteurs de l'Eglise catholique ont apprises immediatement de la bouche des Apôtres, & qu'ils ont enseignées à ceux qui leur ont succedé, ce qu'ils ont fait les uns aux autres jusqu'à nous, suivant la methode que saint Paul en donne à son Disciple Timothée en en sa 2. *Epist. ch.* 2. en luy disant [ Et ce que tu as ouy de moy entre plusieurs témoins, commets-le à gens fideles qui seront suffisans d'enseigner aussi les autres. ]

Il ne faut pas croire que la doctrine que Timothée a entenduë de la bouche de saint Paul dans les conversations familieres qu'il a euës avec luy, ait été seulement pour luy, & pour les premiers Chrétiens, à qui il vouloit que ces gens fideles l'enseignassent, car elle étoit aussi pour nous : c'est pourquoy il a fallu que l'Eglise de Jesus-Christ l'ait toûjours commise à des Pasteurs fideles, qui fussent capables de l'enseigner aussi aux autres. Et c'est ce qu'elle a toûjours fait, principalement dans les Conciles, où il y a plusieurs témoins & juges, où aprés que le Président du Concile s'est enquis de tous les Evêques, qu'elle est la doctrine qu'ils ont apprise de ceux qui les ont précedé, il la recommande de nouveau, de la part de Dieu, à tous les Evêques, & autres Pasteurs, pour l'enseigner à tous les Chrétiens qui sont sur la terre; & c'est ce que le Saint-Esprit appelle Traductions, lorsqu'il nous fait dire par le même Apôtre saint Paul écrivant aux Thessaloniciens 2. *Ep. ch.* 2. *v.* 15. [ C'est pourquoy, mes freres, demeurez fermes & conservez les Traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par nôtre lettre.]

Il nous ordonne d'être fermes, c'est

afin que, si dans la suite des tems il s'éleve des Heretiques qui disent, qu'ils ne veulent croire que l'Ecriture sainte, & qu'ils rejettent la parole de Dieu non écrite, en méprisant toute la doctrine & discipline que l'Eglise chétienne a reçûë par la parole vivante des Apôtres, & qu'elle a gardée de la maniére que nous avons vû cy-dessus; c'est afin, dis-je, qne les fideles enfans de l'Eglise leur répondent, avec fermeté, qu'ils tiendront jusqu'au péril de leur vie même, les Traditions qu'ils ont apprises par les paroles des Apôtres, aussi bien que la doctrine qu'ils ont apprise de leurs Epîtres; puisque saint Paul recommande les unes & les autres également.

## CHAPITRE XXV.

*Que c'est à l'Eglise de Jesus-Christ à nous apprendre ce que c'est qu'un Sacrement, & combien il y en a dans la Religion chrétienne, vû que l'Ecriture sainte ne nous l'apprend pas.*

LA sainte Eglise Catholique nous apprend, que Dieu a voulu qu'il

y eût des Sacremens dans la Religion chrétienne, lesquels elle appelle des signes sensibles de la grace de Dieu, qui est invisible, ausquels signes même elle a donné le nom de Sacrement, & elle nous asseure qu'il n'y a que Jesus-Christ qui ait établi de ces signes-là, & nous oblige de croire ces deux propositions comme des choses de foy, lesquelles veritez nous ne pouvons sçavoir par d'autres voyes que par son témoignage, parce que l'Ecriture sainte ne parle point de questions de cette nature-là, comme tout le monde sçait. Elle dit bien, par exemple : Allez donc & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, *Matth.* 28. 19. Mais elle ne dit point que le Baptême est un Sacrement.

Elle dit bien : Prenez, mangez : Cecy est mon Corps ; mais elle ne dit point, que cela soit un Sacrement, & ainsi de plusieurs autres mystères.

Cette Ecriture sainte ne nous apprend point non plus qu'un Sacrement est un signe sensible d'une grace invisible.

Elle ne nous marque point, que Jesus Christ s'est reservé le pouvoir à luy seul, d'établir de ces sortes de signes, que l'Eglise appelle Sacremens propre-

ment dits. Mais l'Eglise avoüe elle même que Jesus-Christ son Epoux ne luy a point donné le pouvoir d'en instituer; & si elle ne l'avoüoit pas ; mais qu'au contraire elle prétendit en pouvoir établir, se fondant sur ce qu'elle est assistée par le Saint-Esprit, qu'elle est la colomne & l'appui de la verité, qu'elle est sainte & irreprehensible, & qu'elle a bien fait d'autres choses que personne ne luy conteste, qui sont de grande importance, comme nous verrons dans la suite, il seroit bien difficile de luy prouver par la parole de Dieu, que quoy qu'elle soit l'Eglise de Dieu, cela passe son pouvoir.

Mais comme ce n'est pas assez de sçavoir en general qu'il y a des Sacremens dans la Religion chrétienne, qui sont des signes sensibles de la grace de Dieu invisible, & qu'il n'y a que Jesus-Christ qui en ait établi : mais qu'il faut aussi que nous sçachions en particulier, afin de les pouvoir croire, quels ils sont, c'est-à-dire, quelles sont les œuvres de Jesus-Christ, qui sont proprement des Sacremens, & combien il y en a, vû que, selon l'aveu de tout le monde, toutes les choses que Jesus-Christ a dites ou faites, ne sont pas des Sacremens ;

il faut donc que nous l'apprenions de quelque témoin infaillible, qui ne peut être l'Ecriture sainte, parce qu'elle ne fait point de distinction entre les œuvres & les paroles de Jesus-Christ, en disant que les unes sont proprement des Sacremens, & que les autres n'en sont pas. C'est pourquoy il faut necessairement que nous l'apprenions de celle qui nous a fait sçavoir, en general, qu'il doit y avoir des Sacremens dans la Religion, & qu'il n'y a que Jesus-Christ qui en ait établi, c'est à-sçavoir de l'Eglise, étant constant que son témoignage est autant digne d'être crû, en nous enseignant quels sont les Sacremens, & combien il y en a, qu'en nous apprenant que Dieu a voulu qu'il y en eût, & que Jesus-Christ seul en a institué.

Et si les Evangelistes & les Apôtres n'ont pas jugé à propos de nous faire sçavoir, par leurs écrits, cette distinction des œuvres de Jesus-Christ, ni donner le nom de Sacrement au Baptême, & aux autres mystéres, ni dire que les Sacremens sont des signes sensibles de la grace de Dieu invisible; c'est qu'ils ont voulu nous donner à entendre que l'Eglise Catholique feroit bien tout cela, par la science & la prudence que Dieu

luy a donnée, & qu'ils ont voulu nous obliger de nous informer d'elle, touchant les choses que nous ne pouvons pas, en matiére de Religion, apprendre de leurs écrits. C'est pourquoy elle nous déclare, que de toutes les œuvres admirables de Jesus-Christ, dont le nouveau Testament est rempli, qu'elle n'en reconnoît que sept qui soient proprement de ces signes sensibles de la grace de Dieu invisible, lesquels elle a nommé Sacremens; & que s'il semble à quelqu'un qu'il y ait d'autres œuvres de Jesus-Christ qui ayent le même effet que ces sept, elle luy déclare que ce ne sont pourtant pas proprement des Sacremens; & en vertu de son témoignage aucun Fidele Chrétien ne dit qu'il y en ait plus de sept.

Et ces sept œuvres de Jesus-Christ qu'elle trouve dans l'Ecriture sainte, & qu'elle a nommez Sacremens, sont;

1. Le Baptême que les Apôtres donnoient au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit.

2. L'imposition des mains qu'ils donnoient aux baptisés, pour leur faire recevoir le Saint-Esprit.

3. Le pardon ou absolution des pechez qu'ils conferoient aux pecheurs,

ſelon le commandement de Jeſus-Chriſt.

4. La ſainte Euchariſtie.

5. L'Onction qu'ils donnoient aux malades, pour leur pardonner leurs pechez.

6. L'impoſition des mains qu'ils donnoient à ceux qu'ils ordonnoient Prêtres.

7. Et le Mariage qui eſt le ſeul des ſept que l'Ecriture, dans les Bibles Catholiques, appelle Sacrement, quoy que les autres ne le ſoient pas moins proprement que celuy-là.

Et quoy que pluſieurs de ces choſes ſemblent n'avoir été mis en uſage que par les Apôtres, cette même Egliſe nous declare, que c'eſt Jeſus-Chriſt qui les a inſtituées, & qui les adminiſtroit par leurs mains, parce qu'ils n'euſſent pas voulu inſtituer ces myſteres de leur chef.

Si un adverſaire de l'Egliſe, qui reconnoîtroit pourtant quelques-uns de nos Sacremens, étoit aſſez temeraire, pour dire, que l'Egliſe du Fils de Dieu a eu tort d'avoir donné ce nom de Sacrement à tous les myſtéres que nous venons de rapporter être tirez de l'Ecriture ſainte, il luy ſeroit impoſſible de

luy prouver par l'Ecriture sainte, qu'elle a plus mal fait de l'avoir plûtôt donné aux choses susdites qu'il contesteroit, qu'à celles qu'il reconnoîtroit luy-même être Sacrement.

Je dis bien plus, que si cette Eglise de Jesus-Christ avoit voulu donner ce nom de Sacrement à cent mysteres, ou sentences tirées de la Bible, qu'il seroit impossible à aucun de ses ennemis de luy prouver, par la parole de Dieu, qu'elle auroit mal fait : parce qu'elle a pouvoir de donner des noms aux choses saintes, comme elle a donné le nom de Trinité aux trois personnes divines.

D'où il s'ensuit que si une Eglise Schismatique étoit assez témeraire pour donner le nom de Sacrement, proprement ainsi appellé, à d'autres mysteres de l'Ecriture sainte, que ceux dont nous venons de parler, ou si elle en assuroit un autre nombre, plus ou moins grand que celuy de l'Eglise chrétienne, & si elle leur donnoit d'autres définitions contraires à celles qu'on leur a toûjours donné, les Fideles devroient condamner sa conduite comme heretique, parce qu'elle n'a reçû aucun pouvoir de Dieu, de donner ce nom de Sacrement à d'autres œuvres de Jesus-Christ, que celles que nous

nous avons rapporté avoir été ainsi appellez par l'Eglise Catholique. Par toutes ces raisons que nous venons de voir cy-dessus, on voit d'une maniere évidente, pour peu que l'on ait de bon sens, que c'est bien mal à propos que des gens s'entêtent & s'opiniâtrent à dire qu'ils ne voyent que deux Sacremens dans l'Ecriture sainte, & par consequent qu'ils n'en croyent que deux : car si on considere les choses que l'Eglise a nommées Sacrement, ils trouveront aussi facilement dans les Actes des Apôtres, ch. 8. v. 17. l'imposition des mains que les Apôtres donnoient à ceux qui avoient été baptisez.

En S. Jean c. 20. v. 23. le pardon ou l'absolution des pechez.

Au ch. 5. de S. Jacques, l'onction des malades.

En la 1. à Tim. ch. 4. v. 14. & en la 2. Ep. c. 1. v. 6. l'imposition des mains que l'Eglise appelle Ordination.

Et aux Eph. c. 5. le Mariage, qu'ils y trouvent le Baptême & l'Eucharistie.

Mais s'ils s'attachent au mot de Sacrement, ils n'y trouveront pas plus le Sacrement de Baptême & de l'Eucharistie, qu'ils y trouvent les autres.

## CHAPITRE XXVI.

*Que la vraye Eglise nous enseigne même tout ce qui est necessaire au salut, sans que les particuliers soient obligez par necessité, de lire les Ecritures.*

CEtte même Eglise Catholique a jugé qu'il étoit de sa prudence & de son zele pour la gloire de Dieu, & pour l'éducation de ses enfans, de composer des Catechismes, quoy-qu'elle n'en eût ni commandement, ni exemple de Jesus-Christ, ni de ses Apôtres, dans lesquels elle a ramassé & renfermé tous les points fondamentaux de la Religion chrétienne, qu'elle a choisi elle-même, & tirée de la parole de Dieu écrite & non écrite; afin de les faire apprendre aux enfans & aux ignorans, quoy qu'avancez en âge; & afin que par ce moyen ils pussent être suffisamment instruits de toutes les choses necessaires à leur salut, sans qu'ils fussent obligez, par necessité, de lire l'Ecriture sainte, pour y chercher les moyens de devenir parfaits Chrétiens, ce qu'ils ne seroient peut-être pas capables de trou-

ver, à cause de leur jeunesse, ou de leur ignorance, qui leur empêcheroit d'entendre cette Ecriture. J'ay dit, sans qu'ils fussent obligez, *par necessité*, de lire l'Ecriture sainte, parce que, quoyque l'on exhorte un chacun à la lire, nul n'est pourtant obligé par necessité absoluë de la lire, à moins qu'il ne soit obligé de l'enseigner aux autres, comme sont les Pasteurs.

Et si quelques enfans, ou quelques ignorans avancez en âge, s'avisoient de dire qu'ils ne veulent point apprendre, ni croire ce qui est dans leur Catechisme, à moins qu'ils ne le lisent eux-mêmes formellement dans la parole de Dieu écrite, ou qu'ils ne l'en puissent tirer par de bonnes consequences, ou par des termes équivalens.

Il est tres-constant que ces enfans meriteroient un châtiment conforme à leur âge, & que les personnes avancées en âge, & ignorantes, meriteroient dés cette vie, des peines conformes à leur état, à cause de leur infidelité & de leur rebellion, en attendant le jugement de Dieu, qui les puniroit bien d'une autre maniere, s'ils mouroient en cet état; & les uns & les autres donneroient, par leur refus d'in-

ſtruction, un grand lieu de croire qu'ils ſeroient enfans, ou diſciples de quelques Heretiques qui les auroient ſeduits, en leur apprenant à dire qu'il ne faut rien croire en matiere de ſalut, qu'on ne le voye ſoy-même dans l'Ecriture ſainte, & qu'il ne faut point s'en rapporter au dire de l'Egliſe, lorſqu'elle aſſure qu'elle a tiré les Catechiſmes de la parole de Dieu écrite, & de celle qui n'eſt pas écrite, comme s'il faloit que des enfans & des ignorans, cruſſent pour être ſauvez, qu'ils ſont plus habiles pour connoître la bonne & ſaine doctrine que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt leur mere, ce qui eſt une préſomption inouïe; & comme s'ils ne devoient pas être ſoûmis à l'Egliſe que Dieu a établie pour le ſoin & la garde de leurs ames, comme celle qui en doit rendre compte.

Quand des Egliſes heretiques font des Catechiſmes, s'ils ne ſont pas tirez mot à mot de l'Ecriture ſainte, les enfans des Fideles ne les doivent pas apprendre, parce que les enfans de Dieu doivent craindre les inſtructions qui leur viennent des enfans de tenebres.

## CHAPITRE XXVII.

*Que c'est à l'Eglise à nous apprendre comment il faut jeûner, & avec quelles circonstances, veu que l'Ecriture sainte ne nous les marque pas.*

JEsus-Christ qui a voulu donner aux Fideles une haute idée, & une grande estime du jeûne, lorsqu'il dit, *Matth.* 17. qu'il y avoit une sorte de Demons qui ne pouvoient être chassez que par le moyen du jeûne, & par celuy de l'oraison; & qu'il a prédit que les Chrétiens jeûneroient lorsqu'il se seroit retiré de leur vûë, & qu'en faisant allusion à des nôces humaines, il a dit, *Matth.* 9. que les amis de l'Epoux jeûneront lorsque l'Epoux leur seroit ôté, n'a point voulu enseigner luy-même aux hommes dans l'Evangile, comment ils devoient faire pour jeûner, ni leur marquer les circonstances qu'il faloit necessairement observer pour le bien faire: mais il a donné pouvoir à son Eglise de leur prescrire en son absence, les regles qu'ils devoient garder pour cela, comme elle le jugeroit à propos par sa pru-

dence, selon les circonstances des tems, des lieux & des personnes, comme une bonne mere doit faire à ses enfans. Comme par exemple, de leur marquer à quel âge ils devoient commencer à s'assujetir aux jeûnes publics.

Combien de fois ils devoient jeûner par chacun an.

En quel temps de l'année ils le devoient faire.

A quelle heure du jour ils devoient manger.

De quelles especes de vivres ils devoient s'abstenir.

Et quels doivent être les motifs qui les y obligent.

Et ceux dont la gourmandise leur feroit mépriser & transgresser ces regles Ecclesiastiques si saintement établies, devroient tenir pour chose certaine, que Dieu ne manqueroit pas de les punir dans ce monde-cy, ou dans l'autre, selon qu'il jugeroit luy-même que leur peché seroit grand.

Ceux qui voudroient, outre les jeûnes publics ordonnez par l'Eglise du Fils de Dieu, s'en imposer eux-mêmes encore d'autres particuliers, feroient une bonne chose; puisque les jeûnes ont la vertu, selon Jesus-Christ, de

chasser des Diables qui sont si difficiles à chasser, qu'ils ne le peuvent être que par ce moyen-là ; & celuy de l'oraison (qui est une preuve bien évidente qu'ils sont fort efficaces pour chasser les tentations dont ce malin esprit attaque souvent les hommes ) en ce cas-là ils pourroient faire ces jeûnes-là avec telles circonstances qu'ils voudroient, pourvû qu'ils ne fussent pas engagez par vœu de les observer.

Et quand une Eglise heretique établit des jeûnes publics dans sa secte ou religion, les Fideles catholiques ne doivent pas s'y conformer, parce qu'ils ne font pas une même Eglise avec elle, ni se soûmettre à les observer par obeïssance, parce qu'ils ne doivent pas obeïr à la discipline des ennemis de Jesus-Christ, tels que sont les Heretiques.

Aërius enseignoit qu'il ne faloit point observer les jeûnes solemnellement ordonnez par l'Eglise : mais qu'un chacun doit jeûner comme il veut, de crainte qu'il ne semble être sous une Loy.

Mais S. Augustin met cette opinion au nombre des heresies tom. 6. ch. 53. p. 11.

Et S. Epiphane fait la même chose

en parlant d'Aërius tom. 1. herefie 75. l. 3. nombre 3. p. 908. & dit encore, que cet Heretique avoit coûtume de manger de la viande en Carême, & principalement la semaine sainte.

## CHAPITRE XXVIII.

*Que l'Eglise se peut composer des prieres que Jesus-Christ, ni ses Apôtres, n'ont pas composées.*

L'Eglise chrétienne a crû pouvoir, & devoir composer des prieres, pour le service public & particulier de Dieu, & pour en joindre à l'administration des Sacremens, & à la visite des malades, lesquelles Jesus-Christ, ni ses Apôtres, n'ont pas faites ni ordonné dans l'Ecriture sainte de les faire; & elle les peut composer dans une autre forme que n'est l'Oraison Dominicale; & ainsi c'est une erreur inventée dans les derniers tems, de dire & de croire comme un article de foy, article 24. qu'il ne nous est pas licite de prier, sinon en suivant la forme que Dieu nous a dictée par sa parole: car en suivant cette erreur, il faudroit rejetter les trois Symboles,

boles, sçavoir celuy des Apôtres, celuy de Nicée, & celuy de S. Athanase, parce qu'il est constant que Dieu n'a point dicté leurs formes dans l'Ecriture sainte, ni pas même toute leur matiere, comme un chacun le peut verifier.

Si quelques particuliers sous pretexte que ces prieres, & toutes celles dont l'Eglise se sert, n'ont pas été composées par Jesus-Christ, ni par ses Apôtres, ne vouloient pas les lire, ni assister au service divin où elles sont dites, ni recevoir les Sacremens qui en sont accompagnez, parce qu'on ne voit pas que les Apôtres en fissent en administrant ces Sacremens. Ou si étant malades, ils ne vouloient pas être visitez par des personnes qui feroient de telles prieres, quoy qu'elles fussent usitées de toute l'Eglise. Ou bien s'ils disoient qu'ils ne veulent point être participans de telles prieres, à moins qu'ils n'ayent examiné eux-mêmes auparavant, si elles ne sont point opposées à l'Ecriture sainte, ou si elles y sont conformes.

Ils donneroient plus de marques de leur impieté, & de leur libertinage, par ce refus, & par cet examen pretendu, qu'ils ne donneroient de preuves qu'ils seroient religieusement attachez

à ne suivre que l'Ecriture sainte. Ou bien s'ils pretendoient nous prouver par ce refus, d'être participans de telles prieres, avoir plus de zele pour la gloire de Dieu, que la sainte Eglise universelle, qui se sert de telles prieres.

Je leur répondrois, que ces preuves ne me paroissent pas solides, & je croirois toûjours que la sainte Eglise a plus de pieté qu'eux.

Et je leur demanderois s'ils ont été élevez dans quelqu'autre religion, que dans la Catholique, laquelle n'ait point pris la liberté de composer elle-même des prieres inconnuës aux Apôtres.

S'ils me disoient que la religion dans laquelle ils ont été élevez, n'a osé prendre cette liberté, parce qu'elle n'en avoit point de commandement de Jesus-Christ, je leur répondrois qu'ils sont des scrupuleux bien mal fondez.

Si au contraire, ils me disoient qu'à la verité ils avoient pris cette liberté de composer des prieres, mais qu'ils n'obligeoient point leurs enfans à les apprendre & à les dire, que lorsqu'ils étoient en âge, & dans un état capable de les examiner eux-mêmes à la regle de l'Ecriture sainte.

Je leur répondrois que s'ils donnoient

ainsi à leurs enfans mêmes, de la défiance de la fidelité de leur religion ; qu'ils ne devroient pas trouver mauvais si les enfans de l'Eglise doutoient aussi de tout ce qu'ils disent, à moins qu'ils ne le fassent voir dans la parole de Dieu ; & je leur dirois que par cette conduite, ils dispensent donc de prier Dieu, ceux qui ne sçavent pas lire, parce qu'ils ne peuvent pas examiner leurs prieres à la regle de l'Evangile.

Les enfans de l'Eglise ne doivent point se servir des prieres composées par les Juifs ou par les Heretiques, quand même elles seroient bonnes, ni prier Dieu avec eux dans leurs assemblées, parce qu'il y a assez de bonnes prieres dans l'Eglise chrétienne, sans les leurs, & qu'il faut se donner de garde de les flatter en ce qu'ils prient Dieu, car cela ne leur sert de rien, s'ils ne sont dans l'Eglise de Jesus-Christ, parce que hors de l'Eglise, il n'y a que damnation & mort ; & outre cela, quelle union & accord peut-il y avoir entre Jesus-Christ & Belial, dit l'Ecriture sainte.



## CHAPITRE XXIX.

*Que c'est à l'Eglise du Fils de Dieu à distinguer ce qui est essentiel, d'avec ce qui n'est qu'accidentel dans la Religion chrétienne, l'Ecriture sainte ne la faisant pas.*

CEtte sainte Eglise nous apprend aussi qu'il y a dans la Religion chrétienne, des points de doctrine qui sont des dogmes de foy, & des points de discipline; que les premiers sont essentiels à la Religion, & que les seconds ne sont qu'accidentels; que les premiers sont immuables, c'est à dire qu'ils ne peuvent être changez ni diminuez, & que les seconds ne le sont pas, mais qu'ils peuvent être changez, diminuez, ou augmentez, selon les circonstances des temps & des lieux; & ces distinctions que les Apôtres n'ont point voulu faire dans leurs écrits, & que Jesus-Christ a laissé à la prudence de son Eglise, sont tres-necessaires à sçavoir, & d'une tres-grande consequence. Et cette Eglise avoüe elle-même qu'elle ne peut point changer, dimi-

nuer, ni augmenter les choses essentielles, si elle ne faisoit pas cet aveu, il seroit impossible à ses ennemis, de luy montrer dans l'Ecriture sainte, quelles sont toutes ces choses essentielles, dans lesquelles elle ne peut faire de changemens ; parce que cette Ecriture ne dit point ce que l'Eglise assistée par le saint Esprit, ne peut pas faire.

Et si l'on voit que cette Eglise ait fait des définitions de foy dans des Conciles generaux qui paroissent à des particuliers avoir commencé d'être des articles de Foy dans le tems que ces définitions ont été faites : comme par exemple, quand elle a défini qu'en Dieu : le Fils est consubstantiel à son Pere. Qu'en Jesus-Christ il y a deux volontez. Que le S. Esprit procede du Pere & du Fils. Que l'Eucharistie est un Sacrement. Que le Baptême administré par un Heretique est valide, & qu'il est Sacrement même, & ainsi de toutes les autres choses qu'elle a déterminées dans les Conciles, ou qui sont usitées dans sa pratique universelle : ce n'est pas à dire que toutes ces choses n'ayent commencé d'être des revelations divines, & des matieres de Foy, que dans le tems qu'on les a vûës définies par l'Eglise : car elles

étoient revelées du tems des Apôtres ; mais c'est que cela a esté manifesté à tout le monde, d'une maniere plus expresse, quand l'Eglise a commencé de le declarer à tous les Fideles par des décisions authentiques, pour refuter des erreurs contraires à des veritez qu'elle trouvoit dans l'Ecriture sainte & dans la Tradition.

Ainsi, lorsque les Evêques ont décidé des questions de Foy dans des Conciles generaux, il faut dire que c'est une marque que ces choses avoient été revelées de Dieu long-tems auparavant, qu'ils les avoient ainsi apprises de leurs predecesseurs, ou qu'ils les avoient trouvées dans le veritable sens des Ecritures saintes.

Quant à ce qui est des choses qui ne sont qu'accidentelles à la Religion chrétienne : l'Eglise du Fils de Dieu est en possession depuis long-tems, & même du têms des Apôtres, d'y faire des changemens, des retranchemens & des augmentations, comme on pourra voir dans les exemples que nous rapporterons dans la suite, sans qu'il soit possible à ses ennemis de luy prouver par l'Ecriture, qu'elle ait mal fait, & sans qu'il soit permis à ses enfans de critiquer sa conduite.

Et comme ce n'est que d'elle que nous apprenons que les matieres de Religion se divisent en choses essentielles, & en choses accidentelles, il n'y a qu'elle aussi qui nous puisse apprendre (puisque l'Ecriture sainte ne le fait pas) quelles sont ces choses qui sont accidentelles, & qui peuvent être changées, diminuées ou augmentées : parce que Dieu n'a donné ce pouvoir-là à aucuns particuliers. C'est pourquoy nul ne peut, sans une grande témerité, s'attribuer l'autorité de faire des leçons à l'Eglise de Dieu, & de luy marquer des bornes, accordant qu'elle peut bien changer telles ou telles choses dans les mysteres de la Religion (en luy marquant les matieres à sa fantaisie) mais disant qu'elle ne peut pas changer telles ou telles autres choses (en luy specifiant les matieres selon son jugement ou caprice) estimant par un esprit d'orgueil, en sçavoir mieux la consequence qu'elle, ayant la présomption de croire qu'il sçait mieux qu'elle, ce qui est essentiel, ou accidentel dans les mysteres de la Religion ; & ce qui peut, ou ne doit pas y être changé, diminué, ou augmenté, voulant persuader au monde qu'il a plus de zele & d'amitié pour la

gloire de Jesus-Christ, que cette Eglise, qui est certainement sa chere Epouse, de laquelle il est indigne d'être enfant, deslors qu'il s'ingere luy-même de s'établir son maître ou son censeur, & par conséquent il se rend indigne d'être enfant de Dieu : car celuy qui n'aura point l'Eglise pour mere, n'aura point Dieu pour Pere, dit S. Cyprien. Il faut donc que les Fideles qui veulent sçavoir quels chagemens peuvent être faits legitimement, dans les matieres de la Religion, tiennent une autre methode pour l'apprendre que ces censeurs de l'Eglise ; & pour cela ils n'ont qu'à voir ce que cette sainte Eglise a fait, depuis la mort de Jesus-Christ jusqu'à present, & ils sçauront avec certitude, ce qu'elle a pû faire : car ses actions ne sont pas moins sages & prudentes, que son témoignage est certain, lorsqu'elle pretend qu'il y a des choses accidentelles dans la Religion qui peuvent être changées, diminuées ou augmentées legitimement, & ses adversaires, qui se disent Chrétiens, ne nient pas cette sorte de témoignage, comme on pourra le remarquer dans les exemples suivans.

## CHAPITRE XXX.

*Que l'Eglise de Jesus Christ a pû legitimement, selon l'aveu de tous les Chrétiens, changer plusieurs choses qui appartiennent à la Religion chrétienne, même de celles que J. C. a luy-même pratiquées.*

DIeu n'a pas voulu que tout ce qui appartient à la Religion chrétienne fût immuable : mais il a voulu, ou permis, que de certaines parties, non essentielles, en fussent, ou en pussent être quelquefois changées en differens tems, selon que les circonstances des tems & des lieux le requereroient ; & comme Jesus-Christ ne veut pas revenir sur la terre d'une maniere visible, comme il y étoit autrefois, pour y faire les changemens necessaires, n'y y envoyer quelques-uns de ses Apôtres pour cet effet ; il a donné à son Eglise le pouvoir de changer ce qu'elle jugeroit, avec l'assistance du S. Esprit, être à propos, & non essentiel, même des choses qu'il à luy-même pratiquées, laissant cela à son jugement, & à la prudence qu'il

luy a donnée pour faire bien toutes choses (non pas qu'il luy ait donné ce pouvoir-là par écrit : mais il faut croire qu'il le luy a donné autrement, parce qu'elle ne seroit pas si temeraire que de changer les actions mêmes de Jesus-Christ sans sa permission) Par exemple, elle fait faire la Pâques le matin, quoy qu'il l'eût faite le soir.

Elle la fait faire à jeun, nonobstant qu'il l'eût faite aprés avoir mangé.

Elle la celebre le Dimanche, quoy qu'il l'eût instituée le Jeudy.

Elle veut que l'on soit à genoux quand on la reçoit (ce que les Anglois pratiquent encore) quoy qu'il l'eût donnée à des gens assis.

Elle veut absolument que ceux qui administrent ce Sacrement, & les hommes qui le reçoivent, soient nud tête, quoy qu'on n'en ait ni commandement ni exemple dans l'Ecriture sainte.

Elle ne juge pas à propos de joindre à la celebration de la Pâque (selon l'exemple de Jesus-Christ) la ceremonie du lavement des pieds, mais elle la fait en un autre tems, sçavoir quatre jours avant.

Elle ordonne de celebrer cette Pâque dans les grandes Eglises, & défend de

la faire dans les Oratoires, ou Chapelles qui sont dans les maisons particulieres, quoy que Jesus-Christ n'ait pas voulu la celebrer dans le grand Temple de Jerusalem : mais au contraire, qu'il l'ait faite dans une chambre d'une maison particuliere.

Elle ne donne la communion qu'à ceux qui la demandent en se presentant pour cela, & elle croiroit faire une grande faute de la faire recevoir à des personnes qui n'y penseroient pas, & qui n'auroient fait aucune preparation pour cela, quoy que Jesus-Christ l'ait donnée à ses Apôtres qui ne la demandoient pas, & qui n'avoient fait aucune preparation, du moins qui paroisse dans l'Evangile pour recevoir une chose à quoy ils ne pensoient pas, mais qui étoient-là pour souper, & manger l'Agneau Paschal.

C'est à elle de marquer l'âge qu'il faut avoir pour commencer à communier, puisque Jesus-Christ ne l'a pas marqué.

Elle donne la communion à de jeunes personnes, quoy que Jesus-Christ ne l'ait donnée qu'à des gens avancez en âge.

Elle la donne à des femmes, quoy

que nous ne voyons pas que Jesus-Christ en ait admis à son institution.

Jesus-Christ ni aucun Ecrivain sacré, n'ont dit que ce qu'il faisoit dans cette Pasque fût un Sacrement, ni donné même la définition d'un Sacrement: mais l'Eglise a jugé à propos d'ajoûter cela à ce que Jesus-Christ a fait.

Jesus Christ établit des Pasteurs en la celebration de la Pasque, & leur donna le pouvoir de celebrer ce que l'Eglise appelle le Sacrement de l'Eucharistie par ces paroles [ Faites cecy en memoire de moy ] mais l'Eglise ordonne ses Pasteurs d'autres jours que le jour de la Pasque.

Cette Eglise veut que l'on baptise dans les grandes Eglises, quoy que l'on n'en ait point de commandement, ni d'exemple dans l'Ecriture sainte, parce les Apôtres ne baptisoient point dans le temple de Jerusalem; & elle ne veut pas que l'on baptise dans les riviéres, dans les chemins, ni dans les maisons sans necessité, selon l'exemple des Apôtres qui le faisoient.

Jesus-Christ a voulu être baptisé dans le Jourdain. *Matth.* 3

L'Eunuque de la Reine Candace fut baptisé dans un chemin, *Act.* 8.

Saint Paul & Corneille furent baptisez dans des maisons, & un Geolier dans une prison.

Elle veut que l'on baptise par effusion, quoy qu'on n'en ait point de commandement, ni d'exemple dans l'Ecriture sainte; & elle ne veut pas maintenant que l'on baptise par immersion, quoy que Jesus-Christ dans son Baptême ait été plongé dans l'eau.

Elle veut que l'on parle aux enfans à qui on donne le Baptême, quoy que l'on n'en ait point de commandement, ni d'exemple dans l'Ecriture, & qu'ils n'entendent point ce qu'on leur dit, lorsque les Pasteurs leur disent : Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, au-lieu qu'ils pourroient parler aux assistans, en leur disant : Je baptise cet enfant au nom du Pere, & du Fils, &c.

Elle baptise les enfans, quoy qu'on n'en ait ni commandement ni exemple formel dans l'Ecriture, & quoy qu'il semble que Jesus-Christ les excluë, lorsqu'il ordonne d'enseigner ceux que l'on baptise, puisque les enfans ne sont pas capables d'aucun enseignement.

Elle donne des Parains & de Marraines aux grands & aux petits, sans

exemple de l'Ecriture sainte.

Elle a changé le jour de repos, & asseure aux Fideles qu'ils peuvent, en seureté de conscience, travailler présentement le septiéme jour de la semaine qui est le Samedy, quoy que cela ait été défendu dans les Commandemens de Dieu, qui marquent précisément ce septiéme jour, comme ne voulant pas que ce soit un autre jour de la semaine, & que l'Evangile écrit n'ait point aboli ce commandement.

Et elle ordonne que l'on se repose le premier jour de la semaine qui est le Dimanche, aussi-bien que si l'Ecriture sainte l'avoit ordonné, ce qu'elle n'a pas fait, en parlant de ce jour de Dimanche dans l'Apocalypse. *ch.* 1. *v.* 10.

Elle a fait encore un changement fort considerable, en permettant aux Catholiques de manger du sang & des viandes étouffées, leur asseurant qu'ils le peuvent présentement faire sans crainte, la défense n'étant plus en usage depuis long-tems, quoy que cela ait été défendu trés-expressément, aussi bien dans la nouvelle Loy que dans l'ancienne, comme on le peut voir dans les Actes des Apôtres, *ch.* 15. *v.* 28. & 29. où il est dit; [ Car il semble bon au

Saint-Esprit & à nous, de ne vous point imposer d'autre charge que celles-cy, *qui sont necessaires* : Sçavoir de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, & du sang, & des chairs étouffées, &c. ]

Ce qui fait voir que si l'Eglise peut bien changer des choses que l'Ecriture sainte appelle *necessaires*, elle en peut bien changer d'autres, lorsque l'Ecriture sainte ne dit pas qu'elles sont necessaires.

Elle défend aux Fideles de se marier avec la veuve de leur frere, quoy qu'il n'ait point laissé d'enfans, & quoy que Dieu l'eût ordonné autrefois, & nous ne voyons point dans l'Ecriture sainte, que Jesus-Christ ait aboli cette ordonnance.

Si quelqu'un s'avisoit de dire : D'où vient que l'Eglise a fait tous ces changemens dans la vraye Religion, sans en avoir un commandement positif dans l'Ecriture sainte, qui luy ordonnât, ou luy permît de les faire, vû que Jesus-Christ & les Apôtres étant voyageurs sur la terre ne les ont pas voulu faire, & qu'il semble qu'il n'y avoit que luy, ou un Apôtre inspiré de Dieu, capables d'abolir des Lois de cette nature,

prouvé sa conduite, & ont reconnu qu'elle avoit pouvoir de faire ces changemens.

Et il faut sçevoir que de tous ces changemens que nous venons de voir : l'Eglise Catholique en a faits une partie du vivant des Apôtres, & l'autre partie aprés leur mort, sans que l'on puisse sçavoir précisément quand elle les a fait, & quels sont ceux qu'elle a faits du vivant des Apôtres ; & ceux qu'elle a faits du depuis : mais les uns & les autres sont de même autorité, parce qu'ils sont faits par la même Eglise de Jesus-Christ.

Je ne doute point que les Juifs qui ne suivent que l'ancienne Loy ne se formalisent de la conduite de l'Eglise Catholique ; & qu'ils ne l'accusent de temerité, pour avoir aboli des choses qu'ils observent encore presentement ; mais je n'écoute point leurs plaintes ; parce que je suis asseuré, que nôtre Eglise est l'Eglise du vray Dieu, à laquelle il a donné de grands pouvoirs, & je n'écris point icy pour refuter leurs raisons, mais seulement pour faire voir à tous les enfans de cette Eglise universelle, & à ceux même qui se vantent d'en être & qui n'en sont pas, que si elle a

pû legitimement faire les changemens que nous avons vû cy-dessus, elle en a bien pû faire d'autres lesquels je n'ay pas rapporté.

Lorsque l'on dit communément, que l'Eglise ne peut rien changer, ni retrancher dans les choses qui sont établies par le droit divin, il faut entendre les choses qui sont établies par le droit divin pour toûjours, & non pas celles qui ne sont établies que pour un certain tems. Ainsi l'Eglise Catholique a jugé, par exemple, que le précepte divin de se reposer précisément le septiéme jour de la semaine, & non le 2. ou le 3. &c. (lequel ne pouvoit pas être changé par l'Eglise Judaïque) n'étoit pas pour jusqu'à la fin du monde. Elle a jugé pareillement, que le précepte divin de s'abstenir de sang & de viandes étouffées n'étoit pas établi pour être observé jusqu'à la fin du monde, non plus que celuy de se marier à la femme de son frere défunt; & quand elle a changé ces choses par la pratique contraire, elle n'a pas changé proprement ce qui étoit de précepte divin : mais elle a déclaré tacitement, que ce qui étoit autrefois de précepte divin ne l'étoit plus, quand elle a cessé de l'observer.

Toutes ces remarques faites sur l'Ecriture sainte font bien voir que tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, n'est pas essentiel à la Religion Chrétienne, & qu'il est necessaire d'avoir un Juge infaillible pour en faire la distinction, qui ne peut être que l'Eglise, puisque les Apôtres ne l'ont pas fait dans leurs écrits.

## CHAPITRE XXXI.

*Que l'Eglise du Fils de Dieu a pû legitimement approuver la Communion sous une seule espece, qui s'est établie insensiblement, il y a fort long-tems, parmy les fideles Chrétiens.*

APrés avoir prouvé que c'est à l'Eglise de Jesus-Christ de distinguer les choses qui sont essentielles dans la Religion Chrétienne, d'avec celles qui sont seulement accidenteller, vû que l'Ecriture sainte ne fait pas cette distinction. Et aprés avoir vû tous les changemens qu'elle a fait dans la Religion, appuyée sur ce même principe, lesquels sont approuvés même par ceux qui luy contestent son pouvoir en plu-

sieurs autres choses : il est facile de voir qu'elle a pû legitimement, par les mêmes raisons, approuver dans des Conciles generaux, l'usage qui s'étoit depuis long-temps établi insensiblement par les Fideles, de ne communier que sous une seule espece, quoy que dans les premiers siecles les Catholiques communiassent pour l'ordinaire sous les deux, parce qu'elle a jugé, comme elle a fait des autres choses, que la participation du calice n'étoit point essentielle au Sacrement de l'Eucaristie, ni necessaire de soy, au salut des peuples. De la même maniere qu'elle a approuvé tacitement : ( car elle ne l'a jamais fait explicitement ni positivement ) la liberté de manger du sang & des viandes étoufées, qui s'est introduite insensiblement par les Chrétiens, quoy que cela eût été défendu trés-expressément dans la nouvelle Loy aussi-bien que dans l'ancienne, comme une chose necessaire au salut des Chrétiens, comme l'on peut voir dans les Actes des Apôtres *ch.* 15. *v.* 28. & 29. où il est dit : [ Car il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous de ne vous point imposer d'autre charge que celles-cy qui sont necessaires : Sçavoir de vous abstenir de ce qui aura

été sacrifiée aux Idoles, du sang, & des chairs étouffées, &c. Et quoy que cette même Eglise Chrétienne eût défendu aussi elle-même, pendant plusieurs siecles, dans plusieurs Conciles de differentes parties du monde, d'en manger, comme on peut voir dans les Canons que l'on appelle des Apôtres, quoy qu'ils ayent été composez long-tems aprés leur mort. C'est au Canon 63.

Dans le Concile de Gangres, Canon 2.

Dans le 2. Concile d'Orleans, Canon 20.

Dans les Canons attribués au 6. Concile general, Canons 56. & 67.

Et si quelque Chrétien vouloit aujourd'huy rétablir l'usage de l'abstinence du sang, & des viandes étouffées, comme une chose necessaire au salut des Fideles, & disant pour sa raison, que tous les Chrétiens, excepté luy, sont dans l'erreur, & dans le peché, de manger ce que Dieu a si expressément défendu : & prétendant, quoy qu'il fût seul de son sentiment, que son témoignage néanmoins seroit plus certain que celuy de tous les Chrétiens ensemble, à cause qu'il auroit un Passage si formel dans l'Ecriture sainte pour appuyer son sentiment, lequel Passage est si clair que l'on ne sçauroit, diroit-

il luy donner un autre ſens que celuy qui paroît d'abord dans le Texte ; & que tous les autres Chrétiens, au contraire, n'ont aucun Paſſage dans cette Ecriture ſainte, qui porte qu'il leur ſera permis, dans la ſuite des tems, en marquant le tems même, de manger du ſang & des viandes étoufées, & par conſequent, qu'il n'eſt point permis à l'Egliſe d'aujourd'huy, de retrancher & d'abolir cette abſtinence de ſang, que Dieu a commandée, & que la primitive Egliſe même a ordonnée dans pluſieurs Conciles.

Je ne doute point que l'Egliſe Chrétienne, dans ces derniers tems ne condamnât dans quelque Concile, un tel homme, ſi elle apprehendoit qu'il ne fiſt quelque ſecte de ſon opinion capable de diviſer l'Egliſe Chrêtienne. Parce que comme c'eſt à elle d'interpreter les volontez de Dieu qui ſont marquées dans l'Ecriture ſainte, elle a jugé que cette ordonnance du Saint-Eſprit & des Apôtres faite aux Chrétiens, n'étoit pas pour toûjours comme les autres préceptes divins ; mais ſeulement pour un certain tems : c'eſt pourquoy elle a laiſſé abolir cette abſtinence de ſang, &c. & elle ne permettroit pas qu'on la

rétablît présentement, de crainte que cet homme, ce Chrétien ne fît naître de là plusieurs erreurs, qui seroient, par exemple, de dire :

1. Que ce précepte divin n'étoit pas seulement pour les premiers siecles, mais aussi pour tous les siecles jusqu'à la fin du monde.

2. Que tous les Chrétiens ont été dans une grande erreur, pendant plusieurs siecles, & par consequent tous damnés excepté luy, ( à moins qu'il ne s'avisât de dire, quoy que sans preuves, qu'il y a toûjours eu des élûs & prédestinez, & qu'il y en aura toûjours, qui à l'exemple des Juifs, ne mangent & ne mangeront point de sang, ni de viandes étoufées, mais lesquels n'osent se déclarer, de crante que l'on ne les excommunie, ou que l'on ne les persécute, pour ne se pas conformer à toute l'Église visible ).

3. Qu'il ne prît de là une occasion de vanité, en disant, que Dieu l'a suscité d'une façon extraordinaire, pour redresser l'Eglise de nouveau, qu'il prétendroit être dans une grande erreur, & dans la damnation éternelle, ce qu'elle auroit reconnu elle-même, en rétablissant cette abstinence de sang, &c.

4. Que tous les Chrétiens qui auroient été sauvez aprés cette réforme luy auroit l'obligation de leur salut ; car ces vanitez sont ordinairement les motifs de tous ceux qui veulent reformer tout le Christianisme.

Mais parce que saint Jean dans son Evangile, qui ne parle nullement de coupe, ni de second signe, ni de seconde espece, ni de vin, ni d'espece de vin, nous fait connoître qu'il est necessaire de recevoir le sang de Jesus-Christ, cela fait que l'Eglise l'a toûjours crû essentiel au Sacrement, & aussi y est-il toûjours sous l'espece du pain, quand le corps y est, parce qu'un corps vivant, tel qu'est celuy de Jesus-Christ depuis sa Resurrection, n'est point sans sang ; & quoy qu'il ait été possible aux Juifs de le separer du corps, lorsque Jesus-Christ étoit à la Croix ; il est presentement autant impossible aux hommes de l'en separer (quelques efforts qu'ils puissent faire ;) qu'il leur est impossible de separer son ame d'avec son corps, presentement qu'elle y est rejointe ; aussi par sa Resurrection ; car le corps & le sang sont autant inseparables, que le corps & l'ame le sont, & on ne pourroit point les separer sans

faire mourir Jesus-Christ autant de fois que l'on communieroit.

Et il ne faut pas que les Fideles tombent dans l'erreur de certaines gens qui ont crû pouvoir separer le sang de Jesus-Christ d'avec son corps par leur foy (ce qui est une grande erreur) afin de le recevoir separément sous deux especes differentes : car lafoy n'est pas donnée aux hommes pour faire une separation, non seulement si inutile au genre humain ; mais même si préjudiciable à Jesus-Christ & à sa Resurrection, parce que toutes les fois que l'on separeroit son sang d'avec son corps par la foy, on le feroit mourir par la foy ; cette foy n'est donnée que pour faire croire les mystéres que l'on ne peut concevoir, & non pas pour diviser les choses indivisibles.

L'Eglise de Jesus-Christ considerant encore, dans le temps qu'elle a approuvé l'usage de la Communion sous une seule espece, qui fut l'an 1414. qu'elle n'avoit jamais crû que les deux especes fussent essentielles au Sacrement, ni necessaires au salut de ses enfans, parce que dans les siecles précedens qu'elle donnoit souvent les deux especes, elle en communioit aussi plusieurs sous

une ſeule eſpece, comme les malades, & ceux qui emportoient la ſainte Euchariſtie chez eux, les Abſtemes & pluſieurs autres. Et voyant d'autre part, que quand les peuples fideles s'étoient accoûtumez inſenſiblement & volontairement à ne communier que ſous une eſpece, auſſi-bien les élus & prédeſtinez que les autres ; ils n'avoient fait cela par aucune erreur ni ſuperſtition, ni aucun intereſt temporel. Cela a été cauſe qu'elle a approuvé poſitivement cet uſage, & condamné ceux qui en ce tems-là le vouloient changer, par un eſprit d'erreur, en diſant : que la participation de la coupe étoit de l'eſſence du Sacrement, & neceſſaire au ſalut des Fideles : ce qui étoit une nouvelle erreur.

Les premiers que l'on voye dans l'Hiſtoire, avoir blâmé dans l'Egliſe du Fils de Dieu, l'uſage établi de ne communier que ſous une eſpece, & la conduite de l'Egliſe univerſelle, de laiſſer cet uſage ſans le changer, & qui ont pretendu, que la participation du calice étoit de l'eſſence dn Sacrement, & neceſſaire au ſalut des Fideles, furent Pierre Breſde & Jacobel compagnons de Jean Hus, un peu avant

l'an 1414. Car Vviclef Anglois, qui les avoit un peu précedez, ne s'étoit pas encore avisé de blâmer cet usage, & Jean Hus fit de cela un des principaux motifs de sa separation, d'avec l'Eglise universelle.

On en a vû d'autres depuis eux dans la même erreur, qui disoient qu'il n'étoit point permis à l'Eglise universelle, de rien changer, ni diminuer, ni rien ajoûter, à l'établissement de l'Eucharistie, & qui se vantoient d'un ton asseuré, & d'un air de fierté, que pour ce qui est d'eux, ils imitoient entierement Jesus-Christ en la celebration de ce mystere, & qu'ils faisoient la Cene tout comme luy, sans y rien changer, diminuer ni ajoûter; ils se vantoient de cela, dis-je, quoy qu'ils fissent parmy eux, à la vûë de tout le monde, presque tous les mêmes changemens que nous avons vû dans le Chapitre précedent, que l'Eglise avoit fait, & quand quelqu'un leur faisoit remarquer cela, ils disoient pour se disculper, d'avoir dit mal-à-propos, qu'ils faisoient la Cene, tout comme Jesus-Christ, que ces changemens qu'ils faisoient, ne diminuoient rien de ce qui est essentiel au Sacrement: mais que le

retranchement de la coupe détruisoit l'essence du Sacrement. Comme s'ils nous avoient convaincus, que Dieu leur avoit donné le pouvoir, plûtost qu'à son Eglise, de juger dans les actions de Jesus-Christ & dans toutes les autres matiéres de Religion, de ce qui est essentiel, ou de ce qui n'est qu'accidentel, & de ce qui est necessaire au salut des Fideles, & de ce qui n'y est pas necessaire.

Il leur seroit aussi impossible de prouver par l'Ecriture sainte, que l'usage de la coupe est essentiel au Sacrement, comme il leur seroit impossible de prouver par la même Ecriture sainte, que les changemens qu'on leur fait avoüer qu'ils ont fait dans les actions de Jesus-Christ dans ce mystére & dans le Baptême, ne sont qu'accidentels, parce que l'Ecriture sainte ne parle point du tout de questions de cette nature-là, ayant laissé cela à son Eglise.



## CHAPITRE XXXII.

*Que Jesus-Christ ne commande pas aux laïques de boire du Calice, & qu'il n'est pas necessaire à leur salut, lorsque son Eglise ne le leur presente pas par les mains de ses Pasteurs.*

COmme nous voyons, par l'Histoire Ecclesiastique, qu'il y a eu des tems autrefois, que l'Eglise donnoit la Communion aux laïques sous les deux especes, nous y voyons aussi, qu'il y a eu des tems ensuite, que cette même Eglise ne donnoit le calice à personne: comme par exemple, les tems qui ont précedé de plus prés le Concile de Constance, qui fut celebré l'an 1414. (car je ne veux pas parler icy des tems posterieurs) & on ne sçauroit sçavoir en quel tems ce changement s'est fait, ni qui en sont les premiers autheurs; & nous sçavons aussi que dans le tems qu'elle presentoit le Calice aux laïques tous les Fideles ne le prenoient pas, ou ne le prenoient pas toûjours, comme on en peut voir les exemples que les Theologiens controversistes en rappor-

tent, comme sont les exemples de ceux qui communioient au lit de la mort, de ceux qui emportoient la sainte Eucharistie chez eux pour communier tous les jours, de ceux qui la portoient avec eux en voyage, ou sur mer, des Abstemes & autres qui nous font voir, que les Fideles de ce tems-là, ne croyoient pas que Jesus-Christ leur eût commandé de boire du Calice, ni qu'il fût essentiel au Sacrement. Et s'il y a eu quelque tems que l'Eglise ait ordonné aux Laïques de communier sous les deux especes, comme cela fut ordonné autrefois, pour de certaines raisons particulieres, à cause des Manichéens qui vouloient communier avec les Fideles, & qui s'abstenoient de vin, le croyant une chose mauvaise; pour lors ils étoient obligez de communier sous les deux especes, pour obéïr à l'Eglise, & pour se conformer à son usage: mais dans les tems que cette Eglise du Fils de Dieu ne donnoit pas le Calice aux Laïques, il est trés-constant qu'ils n'étoient pas obligez de communier sous les deux especes, ni pour obéïr à l'Eglise qui ne le leur commandoit pas, ni pour obéïr à Jesus-Christ qui ne le leur commande pas non plus, principale-

ment en ce cas-là, parce qu'il leur étoit impossible d'être participant du Calice, lorsque l'Eglise ne le leur donnoit pas, vû qu'ils n'ont jamais eu le pouvoir de le consacrer eux-mêmes, & il n'est pas croyable que Jesus-Christ, qui est la justice même, eût voulu leur commander des choses impossibles, ni les damner pour n'avoir pas fait ce qu'ils ne pouvoient pas faire.

D'où il faut conclure necessairement, que lorsque l'Eglise universelle ne donne pas la Communion aux peuples, par les mains des Pasteurs, sous l'espece du vin, que Jesus-Christ ne leur commande pas d'être participans du Calice, & que puisqu'il ne le leur commande pas, qu'ils ne péchent point de ne pas boire de la coupe, & que ne péchant point, ils peuvent être sauvez sans en boire, & que par toutes ces raisons, qui sont évidentes, la Communion sous les deux especes n'est pas necessaire à leur salut, à moins que l'Eglise ne la leur donnât, & ne leur ordonnât de la recevoir. Tout de même que quoy que les malades, qui sont en danger de mourir soient obligez, de droit divin, selon le sentiment de plusieurs, de desirer le saint Viatique, il ne leur est pourtant pas ne-

cessaire à salut, lorsqu'ils ne le peuvent pas recevoir, & l'Eglise n'est pas toûjours obligée de le leur accorder, parce qu'elle a quelquefois des raisons de ne le pas faire, comme s'ils sont en danger de vomir, ou s'ils crachent trop souvent & pour d'autres raisons.

Il n'en est pas de même de ces cas-là, comme de la necessité du Baptême aux petits enfans, lequel, quoy qu'il leur soit quelquefois impossible de le recevoir, ne laisse pas de leur être necessaire pour le salut, non pas qu'ils pêchent en ne le recevant pas, lorsqu'ils ne le peuvent pas recevoir ; car Dieu ne leur commande pas des choses impossibles, non plus qu'aux grandes personnes : mais c'est que le Baptême leur est necessaire, pour leur effacer le peché originel, lequel est vrayement un peché, qui suffit pour condamner tout le genre humain, jusqu'aux petits enfans dés le ventre de la mere, & qui est reputé pour tel devant Dieu. Que si quelqu'un ne renaît de l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. *S. Jean.* 3. mais la Communion ne suppose pas qu'on ait des pechez à effacer, & aussi n'est-elle pas instituée pour cela; au contraire elle suppose, que celuy qui

sa doit récevoir est en état de grace, ou qu'il doit y être, mais l'Eglise est toûjours obligée, sans exception, lorsqu'il est possible, de donner le Baptême aux enfans qui naissent sous sa jurisdiction.

Il faut donc, selon ces veritez, que les Fideles Laïques se conforment à l'usage & coûtume de l'Eglise de Jesus-Christ, de telle maniére que si elle leur donnoit la Communion sous les deux especes, il faudroit qu'ils la reçeussent, avec beaucoup de respect & de religion, & quand elle ne la leur donne que sous l'espece du pain, il faut qu'ils la reçoivent avec les mêmes dispositions, étant persuadez qu'ils reçoivent Jesus-Christ tout entier sous cette espece-là, c'est-à-dire, son corps, son sang, son ame & sa divinité.

Il faut qu'ils se donnent bien de garde de tomber dans le déreglement d'esprit de certains Heretiques, qui disoient : Je ne communieray plûtost jamais, à moins qu'on ne me donne de la coupe : Jesus-Christ m'a commandé d'en boire, en me disant : Beuvez-en tous, elle est necessaire à mon salut, c'est-à-dire, je ne pourrois pas être sauvé sans cela, elle est de l'essence du Sacrement de la Cene du Seigneur; elle

en est même une juste moitié.

Il est manifeste que ce n'étoit pas la crainte, ni l'amour de Dieu, qui les faisoit agir ainsi, mais un esprit de rebellion. Ils n'ont pas vû dans la sainte Ecriture qu'il faut refuser une espece de la communion, lorsqu'on ne la peut pas avoir sous les deux. On ne voit pas que les Abstêmes, en quelque Religion qu'ils fussent, ayent jamais refusé de communier sous une espece, à cause qu'ils ne pouvoieut pas boire de vin. On ne voit pas non plus, que les Elûs & Predestinez ayent jamais refusé de communier, lorsque l'Eglise ne donnoit la communion que sous une espece: car on ne la donnoit pas plus sous les deux especes aux Elûs, qu'aux reprouvez, parce qu'on ne les pouvoit pas distinguer les uns des autres.

Si on pretendoit dire que les Abstêmes n'ont jamais été obligez, en conscience, de communier sous les deux especes, quoy que Jesus-Christ ait dit à tout le monde, buvez-en tous, parce qu'ils ne pouvoient boire de vin : ou bien si on disoit que Jesus-Christ ne parloit pas à eux, en disant, bûvez-en tous, & qu'il ne leur commandoit pas d'en boire, parce qu'il ne commande

rien d'impossible. Il faudra dire par la même raison, que les Laïques à qui l'Eglise de Jesus-Christ ne donnoit la communion que sous l'espece du pain, dans le tems qu'elle ne donnoit le calice à personne, n'étoient pas obligez de communier sous les deux especes, & que Jesus-Christ ne leur ordonna pas de boire de la coupe, lorsqu'il dit à ses Apôtres, bûvez-en tous. Car il est assurément bien plus difficile à une personne à qui on ne donne point de calice, d'en être participant, qu'il n'est difficile à celuy à qui on en presente un, d'en boire, quoy qu'il n'aime pas le vin, parce qu'il est impossible, de toute impossibilité, c'est-à dire, d'une impossibilité physique, à une personne de boire d'un calice, lorsqu'il n'en a point, & qu'elle n'en peut pas consacrer, parce qu'elle n'a pas le pouvoir de le faire validement ; au lieu qu'il ne seroit tout au plus, qu'impossible moralement, c'est à dire, bien difficile à une personne qui auroit un calice dans la main, d'en boire, s'il haïssoit le vin. Et par consequent si les Abstêmes communioient bien sans scrupule de conscience, & sans crainte d'offenser Dieu, sous une seule espece, à cause qu'ils ne pouvoient

boire de vin, à plus forte raison les autres Fideles doivent-ils, sans scrupule, communier sous une seule espece, lorsque l'Eglise ne leur donne pas sous les deux, parce que pour lors il leur est absolument impossible de communier sous les deux especes.

Et si les Elûs, aussi-bien, que les Abstêmes, avant le tems de Jean Hus, communioient bien à salut, en ne communiant que sous la seule espece du pain, comme il est constant, c'est une preuve évidente que la communion sous les deux especes, n'est pas toûjours necessaire au salut, ni necessaire à tout le monde, selon le sentiment des adversaires de l'Eglise, ni essentielle au Sacrement : car si le calice avoit été de l'essence du Sacrement de l'Eucharistie, les Abstêmes & les Elûs n'eussent point reçû le Sacrement en communiant, parce que qui ne reçoit pas toute l'essence d'une chose, ne reçoit nullement cette chose-là ; ce qui nous fait voir manifestement, que Jesus-Christ ne parloit pas à tous les Fideles, lorsqu'il disoit à ses douze Apôtres, bûvez-en tous en parlant de la coupe, d'où l'on peut conclure de tout cela, que la reception du calice ne peut être necessaire au salut,

qu'en cas que la vraye Eglise de Jesus-Christ la presente à tous les Fideles laïques, & qu'elle leur ordonne d'en boire : car pour lors, il seroit necessaire à leur salut, d'obeïr à la vraye Eglise, & de se conformer à l'usage qui en seroit établi, comme il se faut accoûtumer à l'usage établi de manger sans scrupule du sang & des viandes étouffées.

Les censeurs de l'Eglise du Fils de Dieu sur cette matiere, qui reconnoissent bien qu'à la verité les peuples ne sont pas obligez en conscience de participer au calice, lorsqu'on ne le leur donne pas ; & que pour lors il ne leur est pas necessaire au salut, parce que Jesus-Christ ne commande rien d'impossible, disent que c'est l'Eglise Ecclesiastique ( c'est à dire tous les Pasteurs de l'Eglise ensemble ) qui a erré & peché, & par consequent qui a acquis sa condamnation, pour avoir permis, ou causé cet abus du retranchement de la coupe du Seigneur, pour l'avoir confirmé dans la suite pour refuser cette coupe avec tant d'opiniâtreté à ceux qui la desirent, & pour damner autant qu'il est en elle tous les peuples Fideles ( si la coupe est necessaire à leur salut, ) Mais je leur de-

mande s'ils pretendent que l'Eglise du Fils de Dieu ait peché par ignorance, ou bien par malice, en laissant introduire cette coûtume de ne communier que sous une espece, & en l'approuvant.

Par ignorance, c'est à dire croyant bien faire, & agissant comme de bonne foy : mais ne sçachant point la volonté de Dieu, & n'entendant point le sens des Ecritures saintes sur ce sujet.

Par malice, c'est à dire connoissant bien, à la verité, qu'elle pechoit : mais aimant mieux se damner en épargnant le vin necessaire pour la communion sous les deux especes, que d'en faire la dépense, ou ne voulant pas se donner la peine de distribuer le calice : car on ne sçauroit donner d'autres raisons, pourquoy l'Eglise de Jesus-Christ n'a pas toûjours donné la communion sous les deux especes aux laïques, comme elle étoit quelquefois dans les premiers siecles, si elle avoit cessé de le faire par malice.

S'ils disent que c'est par ignorance qu'elle a fait cela, croyant bien faire, lorsqu'elle faisoit mal, & qu'ils ont voulu la reprendre charitablement de sa faute, & la reformer, en luy faisant

voir son erreur : cette sainte Eglise irreprehensible, comme le S. Esprit l'appelle par la bouche de S. Paul, leur répondra elle-même que c'est plûtôt eux qu'elle, qui sont ignorans, & qu'elle est plus éclairée & charitable qu'eux, lorsqu'elle les reprend de leur orgueïl & de leur superbe, & son témoignage est plus digne de foy que le leur, parce qu'elle est la colomne & l'appui de la verité, dit le grand Apôtre à Timothée chapitre 3. v. 15. & eux ne sont point cet appui de la verité, ou du moins la parole de Dieu ne le dit pas. Elle leur dira elle-même ( cette Eglise qu'il faut écouter, comme dit Jesus-Christ ) qu'elle a reçû de Dieu le pouvoir d'examiner leur doctrine & leur conduite, & de voir s'ils entendent bien les oracles sacrez : Et que si elle voit qu'ils soient ces ignorans, & mal assurez, qui tournent les Ecritures saintes à leur propre perdition, dont parle S. Pierre en la 2. Ep. ch. 3. elle a le pouvoir de les condamner comme des Heretiques; mais qu'eux au contraire, ils n'ont aucun droit de la juger, ni de la condamner; & que s'ils sont assez temeraires pour l'entreprendre, ils ne sont que des usurpateurs de ce pouvoir.

Que s'ils disent que c'est par malice que l'Eglise du Fils de Dieu a cessé de donner la communion sous les deux especes, ce qui est un blasphême contre une chose sainte, telle qu'est l'Eglise du Fils de Dieu.

Elle leur répondra ( cette Eglise assistée par le S. Esprit, qui est le principe de toute bonté, & la bonté même par essence ) qu'elle n'est point malicieuse, & qu'ils ne sçauroient la convaincre de l'être par sa propre conduite : mais qu'au contraire, ce sont ceux qui ont voulu rétablir la communion sous les deux especes, qui sont des malicieux, & des gens sans conscience, comme elle peut les en convaincre facilement par la conduite d'un Moine Augustin de Saxe en Allemagne, dont tout le monde sçait le nom, qui se separa de l'Eglise universelle l'an 1517. pour faire une communion separée, dans laquelle il voulut rétablir l'usage du calice dans cet Empire d'Allemagne, pour les raisons que nous avons dit cy-dessus, lequel quand on luy dit que l'Eglise examineroit dans un Concile si cela étoit à propos, il répondit [ que si le Concile avoit ordonné qu'on communiât sous les deux especes, qu'en mépris du Concile il

il ne communieroit que sous une seule, ou bien qu'il ne communieroit point du tout; & que si quelqu'un, par l'autorité du Concile, communioit sous les deux especes, qu'il l'anathematizeroit ] c'est luy-même qui rapporte cette réponse dans le 2. tome de ses Ouvrages touchant la communion du peuple fol. 386. Son procedé fait voir manifestement, que ce n'étoit pas la crainte de Dieu qui le faisoit communier sous les deux especes : mais seulement un esprit de contradiction. Le moindre grain de foy, & le moindre degré de bon sens, permettent-ils que l'on croye plûtôt ces censeurs de l'Eglise du Fils de Dieu, que cette sainte Eglise même, qu'on croye qu'ils soient plus sçavans que cette Eglise, qui est inspirée par le S. Esprit, & qu'on croye qu'ils ont plus d'amour pour la gloire de Dieu, que cette sainte Eglise dont plusieurs de ses Pasteurs & plusieurs de ses brebis on souffert le martyre pour la cause de Jesus-Christ, ce que l'on ne voit pas être arrivé à ces censeurs de l'Eglise; & si les Princes Chrétiens défenseurs de l'Eglise du Fils de Dieu ont fait mourir quelques-uns de leurs disciples, ce n'est pas à cause qu'ils croyent en Jesus-Christ, mais

c'eſt pour des raiſons qui n'ont pas pû les faire martyrs.

---

## CHAPITRE XXXIII.

*Que Jeſus-Chriſt n'ordonna pas à ſes Apôtres de preſenter le calice aux Laïques : mais qu'il leur ordonna ſeulement qu'ils en bûſſent tous.*

COmme les laïques à qui l'Égliſe ne donne pas le calice, ne ſont pas plus obligez en conſcience d'en boire que les Abſtêmes qui ne peuvent boire de vin, & que les Elûs qui communioient autrefois ſous la ſeule eſpece du pain, comme nous l'avons fait voir cy-deſſus ; & comme Jeſus-Chriſt ne leur a pas plus commandé d'en boire, en diſant à ſes Apôtres bûvez en tous, qu'il ne l'a commandé aux Abſtêmes & aux Elûs ( parce qu'il ne commande rien d'impoſſible ) & comme ils ne détruiſent pas plus le Sacrement de l'Euchariſtie, que les Abſtêmes & les Elûs ( leſquels perſonne n'a jamais accuſé de l'abolir ) lorſqu'ils communient ſous la ſeule eſpece du pain : Il reſte donc de ſçavoir ſi Jeſus-Chriſt a commandé à ſon Egliſe

en la perſonne de ſes Apôtres, de diſtribuer le calice à tout le monde indifferemment, ou s'il ne le luy a pas commandé.

Cette Egliſe n'a jamais crû que Jeſus-Chriſt ſon Epoux luy ait ordonné de donner le calice à tout le monde par les mains de ſes Paſteurs; ſi elle l'avoit crû, elle le leur auroit certainement toûjours donné, & n'eût jamais ceſſé de le faire, parce qu'elle étoit trop obeïſſante à Jeſus-Chriſt ſon Epoux, & qu'elle aimoit trop tendrement ſes enfans, pour ne leur pas donner ce que Jeſus-Chriſt luy avoit commandé de leur donner comme une choſe neceſſaire à leur ſalut, vû principalement que cela luy coûtoit ſi peu, luy donnoit ſi peu de peine, & qu'elle n'avoit aucun intereſt temporel de ne le leur pas donner. Et qu'elle étoit trop bonne gardienne de ſes Sacremens pour les vouloir détruire en retranchant l'eſſence de ces mêmes Sacremens, ſuppoſé que l'eſpece du vin fût de l'eſſence du Sacrement de l'Euchariſtie.

Mais ſes adverſaires & cenſeurs pretendent qu'il le luy a ordonné, & s'offrent même de le luy prouver par des paroles formelles de Jeſus-Chriſt dans l'inſtitution de l'Euchariſtie; & ces pa-

roles qu'ils pretendent être formelles, sont, que Jesus-Christ dit à ses Apôtres en leur donnant la coupe, bûvez-en tous.

Mais je leur réponds que ces paroles prouvent seulement qu'ils devoient tous boire du calice qu'il leur presentoit, mais elles ne disent nullement qu'aprés qu'ils en auront bû, ils presentent aussi le calice au peuple, ce qui est en question.

Si Jesus-Christ leur avoit presenté à chacun d'eux un calice, comme c'est la coûtume en France de presenter un verre à chaque personne qu'on veut faire boire, il ne leur eût pas dit, bûvez-en tous, parce qu'il eût été inutile de le dire, tout de même comme il ne leur dit pas en leur presentant l'espece du pain, qui étoit tout au moins aussi necessaire que celle du vin, mangez-en tous, parce qu'il eût été inutile, puisqu'il leur en presentoit un morceau à chacun d'eux.

La veritable raison pourquoy il leur disoit, bûvez-en tous, c'étoit afin que le premier des Apôtres qui reçut le calice de sa main, ne bût pas tout ce qui étoit dedans; ce qu'il eût naturellement fait, si Jesus-Christ ne luy eût pas fait entendre par là, qu'il en gardât aux autres,

Tout de même comme si un Prince presentoit un verre de quelque excellente liqueur à ses courtisans, dont il voudroit qu'ils goutassent tous, il suffiroit pour faire entendre honnêtement au premier qui recevroit le verre de sa main, qu'il ne bût pas tout, de dire à tous en general, goûtez-en tous, sans dire au premier, ne bûvez pas tout, mais gardez en aux autres.

Les Apôtres n'étoient pas plus obligez de boire tous du calice, quoy que Jesus-Christ leur dît, bûvez-en tous, qu'ils étoient obligez de manger sous l'espece du pain, quoy qu'il ne leur dît pas, mangez-en tous, parce que de leur presenter à tous chacun un morceau, cela avoit la même vertu, que de leur dire mangez-en tous : autrement il faudroit conclure qu'ils n'ont tous été obligez que de boire du calice, mais qu'ils n'ont pas tous été obligez de manger l'espece du pain, ce qui seroit une erreur ; la même chose se peut dire de leurs successeurs, & de tous les autres Fideles.

Si un Pasteur aujourd'huy presentoit plusieurs coupes à plusieurs personnes à la fois, il ne leur diroit pas plus, bûvez-en tous, qu'il ne leur dit, mangez-en

tous, en leur presentant à chacun d'eux, un morceau de l'espece du pain, parce que ce mot de tous seroit aussi inutile à l'administration du calice, qu'à l'espece du pain, ce qui fait voir manifestement, que ces paroles de Jesus-Christ bûvez-en tous, n'étoient dites qu'aux seuls Apôtres; & cela, à cause de la circonstance dans laquelle ils étoient de n'avoir qu'un calice pour eux tous, & à cause qu'ils devoient se l'administrer les uns aux autres, parce qu'ils étoient faits Pasteurs dans cette action, & qu'elles n'ont nullement été dites aux laïques qui ne sont point, & qui n'ont jamais été dans cette circonstance de se distribuer les uns aux autres un calice consacré que le premier auroit reçû de leur Pasteur, parce que jamais les hommes laïques, & encore moins les femmes, n'ont distribué le calice consacré à leurs confreres.

Mais je m'apperçois que je fais plus de reflexions sur cette matiere qu'il n'est necessaire pour mon sujet, parce qu'il ne s'agit pas ici de sçavoir si Jesus-Christ a obligé tous les laïques de boire de la coupe, par les paroles qu'il dit à ses Apôtres, bûvez-en tous, & parce que nous avons suffisamment fait voir que non dans le chapitre precedent, mais

il s'agit seulement de sçavoir si Jesus-Christ a ordonné à ses Apôtres, & même à leurs successeurs qui composent l'Eglise, entant qu'elle comprend les Pasteurs, de presenter la coupe à tout le monde aprés en avoir bû. C'est ce que l'Ecriture sainte ne dit pas ni formellement comme on nous l'avoit promis; ni en aucune autre maniere.

Ces réponses faisant remarquer aux adversaires de l'Eglise du Fils de Dieu, qu'effectivement ils n'ont point de passage formel dans l'Ecriture, dans lequel on voye que Jesus-Christ ordonne à ses Apôtres, & par consequent à leurs successeurs, de presenter le calice à tout le monde, comme ils se l'étoient imaginé, ont recours à une mauvaise consequence pour le prouver, qui est de dire que si l'Eglise n'est pas obligée de distribuer le calice au peuple, parce que Jesus-Christ n'a pas dit à ses Apôtres de le leur donner aprés en avoir bû, elle n'est donc pas obligée non plus de leur donner l'espece du pain, parce qu'il ne leur dit pas non plus d'en distribuer au peuple aprés qu'il leur eût dit, prenez, mangez, cecy est mon corps, ou du moins l'Ecriture sainte ne dit pas qu'il le leur ait dit.

Mais je leur réponds que cette conſequence ne vaut rien, parce qu'il ne s'enſuit pas, que quoy que Jeſus-Chriſt n'ait pas ordonné à ſes Apôtres, dans l'Evangile écrit, de preſenter l'eſpece du pain aprés en avoir mangé, qu'on puiſſe conclure de ce ſilence de l'Ecriture ſainte, que l'Egliſe ne ſoit pas obligée de leur donner l'eſpece du pain, non plus que l'eſpece du vin : parce qu'elle a d'autres principes que la ſeule Ecriture ſainte qui luy ordonnent de le donner, comme nous verrons dans la ſuite.

Outre qu'il faut remarquer que quand leur raiſonnement ſeroit bon, & fait à propos, & leur conſequence veritable, ils ſeroient ſi éloignez de prouver par là, comme ils entreprennent de le faire, que l'Egliſe doit donc preſenter le calice au peuple : qu'au contraire, ſelon leurs principes, ils prouveroient que l'Egliſe ne doit preſenter ni l'eſpece du vin, ni l'eſpece du pain, puiſque l'Ecriture ſainte ne luy ordonne pas de le faire ; & ſelon leur raiſonnement, les laïques ne pourroient jamais communier. C'eſt pourquoy lorſqu'on fait remarquer que Jeſus-Chriſt n'ordonna pas à ſes Apôtres de diſtribuer le calice au peuple aprés en avoir bû ; c'eſt fort mal

mal à propos de faire remarquer aussi qu'il ne leur ordonna pas non plus dans l'Evangile de distribuer l'espece du pain au peuple aprés en avoir mangé, & encore plus mal à propos, de conclure qu'il ne faudroit donc pas que le peuple communiât du tout, ni sous l'espece du vin ni sous l'espece du pain, si on vouloit s'arrêter à cette remarque que Jesus-Christ n'a pas ordonné à ses Apôtres de distribuer le calice à qui que ce soit.

Il est bien vray que si l'Eglise du Fils de Dieu n'avoit pas appris par d'autres moyens, que par l'institution de l'Eucharistie, que Jesus-Christ vouloit que la communion fût perpetuée pour les laïques jusqu'à la fin du monde, elle auroit pû croire ( & ce n'eût pas été sans fondement ) que Jesus-Christ ne l'avoit établie que pour les seuls Apôtres, ausquels seuls il parloit pour lors, ou tout au plus pour les seuls Apôtres, & par une espece de consequence, pour leurs successeurs qui composent l'Eglise entant qu'elle comprend les Pasteurs: tout de même qu'elle a toûjours crû comme une chose constante, & comme un article de Foy, que le pouvoir de consacrer ce Sacrement, n'avoit

été donné qu'aux ſeuls Apôtres, & à leurs ſucceſſeurs, & non aux laïques, parce que Jeſus-Chriſt ne dit qu'à eux ſeuls, & non à tout le monde indifferemment, faites çecy en memoire de moy, c'eſt à dire, faites ce que je viens de faire, faites ce Sacrement en memoire de ma mort & paſſion.

Et ſi des laïques, & principalement des femmes, étoient aſſez témeraires, que d'oſer entreprendre de conſacrer pour faire le Sacrement de l'Euchariſtie, & de dire pour autoriſer leur entrepriſe, que Jeſus-Chriſt leur a ordonné auſſi-bien à eux comme aux Paſteurs, de le faire en diſant à tout le monde, *faites cecy en memoire de moy*, & s'ils alleguoient pour leurs raiſons que les Apôtres n'étoient pas ſeulement à cette action comme Paſteurs, mais auſſi comme brebis ſous Jeſus-Chriſt leur Paſteur, & comme repreſentant tous les Fideles, & s'ils ajoûtoient que les Paſteurs n'ont point d'autre témoignage que celuy-là, dans l'Ecriture ſainte, pour prouver qu'ils ont le pouvoir de conſacrer auſſi-bien que les Apôtres; & que par conſequent tous les Fideles peuvent donc auſſi conſacrer; il eſt conſtant que l'Egliſe auroit droit de les condam-

ner comme heretiques. Parce qu'il est constant que tout ce que Jesus-Christ a dit à ses Apôtres, il ne l'a pas dit pour cela à tous les Fideles. Comme par exemple, lorsqu'il leur dit : *Vous serez tous scandalisez cette nuit en moy.* Il est constant que cela ne s'entend pas de tous les Fideles presens & absens ; quoyque le mot de *tous* s'y trouve aussi-bien, comme lorsque Jesus-Christ leur dit, bûvez-en tous, en parlant du calice ; & lorsque S. Marc, sur ce sujet dit, *ils en bûrent tous*, cela ne s'entend pas non plus de tous les Fideles qui n'y étoient pas presens ; lorsqu'il leur dit : *Allez donc, & endoctrinez toutes les nations, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.* Il ne disoit pas cela à tous les Fideles ; & ainsi de plusieurs autres exemples.

Il n'appartient qu'à l'Eglise de distinguer d'une maniere infaillible, ce que Jesus-Christ a dit à ses Apôtres pour eux seulement, d'avec ce qu'il leur a dit pour eux & pour leurs successeurs, & pour tous les Fideles. C'est pourquoy il ne faut pas que les laïques s'avisent de dire & d'assurer que Jesus-Christ leur a ordonné de boire tous du calice, de faire le Sacrement pour com-

munier en memoire de Jesus-Christ, de prêcher l'Evangile, & de baptiser, à cause que Jesus-Christ a ordonné cela à ses Apôtres.

L'Eglise qui n'a pas appris de l'Evangile écrite (comme on a fait remarquer cy-dessus) que Jesus-Christ vouloit que la communion fût perpetuée pour les laïques sous l'espece du pain, l'a apprise de la parole de Dieu non écrite, c'est à dire de la Tradition; & par la même Tradition elle a aussi appris, qu'elle n'étoit point obligée de donner l'espece du vin à tout le monde, & toûjours; & que cette espece n'étoit point essentielle au Sacrement, ni necessaire aux Fideles, par lequel moyen elle a pareillement appris que Jesns-Christ vouloit que le pouvoir de prêcher l'Evangile, & de baptiser, fût perpetué, c'est à dire, que les Apôtres donnassent ce pouvoir à d'autres personnes pour l'exercer aprés leur mort: car nous ne voyons pas dans l'Evangile écrit, que Jesus-Christ leur ait dit de donner ce pouvoir à d'autres personnes. Et quoyque l'Ecriture sainte ne défende pas aux laïques de monter en chaire pour prêcher publiquement l'Evangile, ni d'administrer les Sacremens, la Tradition le leur défend.

Je n'ay parlé icy qu'en abregé, & par occasion, de la communion sous une seule espece; & je ne l'ay fait que pour faire voir les pouvoirs que Jesus-Christ a donné à son Eglise.

Mais l'on me conseille d'écrire plus amplement sur ce sujet; ce que j'espere de faire si-tôt que j'auray fini cet ouvrage-cy.

## CHAPITRE XXXIV.

*Que l'Eglise de Jesus-Christ a pouvoir d'établir des Loix, de se faire des regles de discipline, de juger des usages & coûtumes, & d'établir des ceremonies pour le service divin.*

COmme les Princes de la terre ont pouvoir de faire des lois & des reglemens dans leurs Etats, & d'y confirmes ou abolir des usages & des coûtumet, ainsi l'Eglise du Fils de Dieu a pouvoir de faire des lois Ecclesiastiques dans le Christianisme. Et comme les Souverains peuvent châtier leurs sujets qui ne leur obeïssent pas, par des peines tempores & afflictives, aussi l'Eglise peut châtier ses enfans désobeïs-

sans, par le glaive de l'excommunication. Cela est si constant, qu'il n'y auroit que des libertins & des impies qui en osassent douter.

Par exemple, l'Eglise chrétienne a établi une loy que l'on ne voit point dans l'Ecriture sainte, & qui est tres-utile au Christianisme, par laquelle elle ordonne que ceux qui se veulent marier, le fassent dans des Eglises en la presence de leurs propres Pasteurs, ou d'autres qui ayent pouvoir d'eux, & en presence de témoins, aprés avoir fait publier des bans; & si un garçon & une fille ne vouloient pas obeïr à cette loy, mais au contraire, s'ils se marioient sans la presence de leur propre Pasteur, ou d'un autre qui en eût le pouvoir, c'est à dire tous seuls, sans la preuve de témoins, & hors des lieux destinez pour cela : l'Eglise auroit droit de leur declarer qu'ils sont des concubinaires, & non point de legitimes mariez.

Elle a droit de marquer un certain âge pour être marié, sans lequel elle tiendroit le mariage nul, & que l'Ecriture sainte n'a pas fait.

Elle a droit de se faire des regles de discipline, pour le bon ordre de la Re-

ligion, & c'eſt ce qu'elle a toûjours fait dans pluſieurs Conciles generaux, nationaux, provinciaux & ſynodaux, depuis la mort des Apôtres juſqu'à preſent, leſquels reglemens ils n'ont pas dû faire eux-mêmes de leur vivant, parce que l'on n'en avoit pas encore beſoin, & qu'ils n'ont pas jugé à propos de les écrire par eſprit de prophetie pour l'avenir. C'eſt à elle de juger des coûtumes & des uſages, pour approuver ceux qu'elle juge être bons, condamner ceux qu'elle voit être mauvais, & changer ceux qu'elle croit devoir être changez. Ce que l'on ne ſauroit faire par l'Ecriture ſainte, parce qu'il y a trop d'uſages differens, bons & mauvais dont elle ne parle point du tout, ni en bien ni en mal (deſquels il eſt pourtant neceſſaire de ſçavoir la difference) & on ne peut pas juger par ſon moyen, des difficultez dont elle ne parle point du tout. C'eſt pourquoy il ſeroit inutile de la conſulter ſur cela, comme il ſeroit inutile de la conſulter ſur pluſieurs cas de conſcience dont elle ne parle point, ou comme il ſeroit inutile de conſulter Juſtinien ſur les privileges de l'Egliſe Gallicane, ou ſur la coûtume de Paris. Ce qui nous fait

voir clairement que l'Ecriture ſainte ne peut pas être la regle pour juger de toutes les choſes qui appartiennent à la Religion chrétienne.

L'Egliſe donc ſelon ſon pouvoir de juger, aprés avoir long-tems toleré l'uſage des mariages clandeſtins, qui ne ſont point oppoſez à l'Ecriture ſainte, les a enfin abſolument condamnez, parce qu'ils tirent aprés eux quantité de deſordres, & quantité de concubinages, & ouvrent la facilité aux hommes d'avoir pluſieurs femmes à la fois, ſans que l'on puiſſe s'en appercevoir. Elle a aboli encore pluſieurs autres uſages & coûtumes, comme on le peut voir dans le dernier Concile general.

Autrefois elle donnoit la Confirmation & la ſainte Euchariſtie aux enfans, ſi-tôt qu'ils étoient baptiſez.

Elle conferoit le Baptême ſeulement deux fois l'année, excepté en cas de neceſſité, ſçavoir à Pâque & à la Pentecôte.

Elle impoſoit des penitences publiques à pluſieurs pecheurs.

Elle permettoit à des Fideles d'emporter la ſainte Euchariſtie (ſous l'eſpece du pain ſeulement) dans leurs maiſons, & dans les voyages mêmes qu'ils

faisoient sur mer, pour communier. Les Fideles se donnoient le baiser de paix dans les Eglises; & ainsi de plusieurs autres choses qui ne se pratiquent plus presentement: non pas qu'elle ait aboli ces anciens usages comme les croiant mauvais, mais parce qu'elle juge à propos de ne les plus observer.

Elle approuve d'autres usages & coûtumes que nous voyons presentement en pratique, parce qu'elle les juge bons.

Elle en tolere aussi d'autres par necessité, qu'elle sçait bien n'être pas bons, mais qu'elle ne peut abolir à cause de la trop grande attache que les pecheurs y ont, & si elle faisoit de plus grands efforts pour cela, comme par exemple, si elle excommunioit tous ceux qui font de certains travaux ou commerces les jours défendus, qu'elle n'approuve pas, mais au contraire, qu'elle défend le plus qu'elle peut, elle causeroit peut-être de plus grands inconveniens.

Si quelques-uns de ses enfans n'approuvoient pas sa conduite en toutes ces choses, ou s'ils n'approuvoient pas les changemens qu'elle a faits, & que nous avons rapportez cy-

deſſus, qui ſont preſentement approuvez par la coûtume, mais qu'ils vouluſſent faire le contraire avec opiniâtreté : comme par exemple, s'ils vouloient fêter le Samedy, & travailler le Dimanche. Faire la Pâque le ſoir aprés ſoupé dans des maiſons particulieres, étant aſſis, la tête couverte, comme l'on eſt à table. Baptiſer les perſonnes dans des chemins, dans des rivieres ſans neceſſité, en les plongeant dans l'eau : s'ils vouloient ne leur point donner de parains ni de maraines ; faire ſcrupule de manger du ſang & des viandes étoufées ; ſe marier clandeſtinement ; n'obſerver aucune régle de diſcipline marquées par les Canons des Conciles generaux, & ainſi de toutes les autres choſes ; elle auroit le pouvoir de la part de Dieu, de les excommunier comme des rebeles, & des perturbateurs du bon ordre & du ſervice divin. Outre que nous avons fait voir dans un chapitre particulier, que Dieu veut que l'on obeïſſe à l'Egliſe ſous peine de peché mortel.

Quand une Egliſe ſchiſmatique & heretique eſt aſſez témeraire que de faire des loix, elle qui n'a aucun pouvoir pour cela, les Fideles ne doivent point

s'y soûmettre pour les observer ( quoy qu'elles ne soient pas mauvaises en soy ) de crainte de favoriser sa conduite ; & ils peuvent, & ils doivent même méprisér sa discipline Ecclesiastique, ses usages & ses ceremonies, comme étant des intentions purement humaines, ou inspirées par l'esprit d'erreur, & composées par les ennemis de l'Eglise de Jesus-Christ ; & ils doivent méprisér ses excommunications comme des choses frivoles, & ne les craindae non plus qu'une ombre de puissance, vû que c'est cette Eglise schismatique au contraire, qui doit être excommuniée par les vrais & legitimes Pasteurs de la parole de Dieu.

## CHAPITRE XXXV.

*Que c'est à l'Eglise chrétienne à choisir des Pasteurs, & à leur donner leur mission, J. C. & ses Apôtres ne le faisant plus, quoy que ces Pasteurs reçoive leur autorité même de J. C.*

IL est sans difficulté que c'est à l'Eglise de se choisir elle-même, du milieu du peuple, ceux qu'elle veut ordonner pour Pasteurs, c'est-à-dire, pour être

Evêques & pour être Prêtres, puisque Jesus-Christ ni les Apôtres ne sont plus parmy nous pour les élire, & elle leur doit donner de la part de Dieu tous les pouvoirs que Jesus-Christ luy-même, ou ses Apôtres, leur donneroient, s'ils étoient visiblement avec nous sur la terre, c'est-à-dire, qu'elle doit donner aux Evêques le pouvoir d'ordonner d'autres Evêques & des Prêtres, & qu'elle doit donner aux uns & aux autres le pouvoir de consacrer, & d'administrer les Sacremens, de prêcher l'Evangile, de lier & de délier, c'est-à-dire, de pardonner les pechez de la part de Dieu, & d'excommunier ceux qu'elle juge à propos d'excommunier; & il n'y a que l'Eglise qui puisse donner ces pouvoirs-là aux hommes de la part de Dieu. Un Empereur même ne le pourroit pas faire, ni aucun autre Laïque, parce que nul ne donne ce qu'il n'a pas. Et si quelques particuliers vouloient s'établir eux-mêmes & de leur autorité propre, Pasteurs de l'Eglise Chrétienne, & s'attribuer tous les pouvoirs des legitimes Pasteurs, ils seroient constamment des schismatiques & des Heretiques, parce que nul ne se doit ingerer de son autorité propre, pour gouverner l'Eglise

de Dieu : mais cela se doit faire par choix ou par élection, étant constant qu'il est toûjours possible de le faire ainsi, & que Dieu le permet toûjours : quoy qu'en puissent dire les ennemis de l'Eglise de Jesus Christ.

Au reste quoy que nous disions, que c'est à l'Eglise à se choisir des Pasteurs, nous ne prétendons point dire par là, qu'ils ne tiennent pas leur authorité immediatement de Jesus-Christ même, puisque leur pouvoir est d'institution divine, comme celle des Apôtres à qui ils succedent, quoy que l'usage de cette authorité dans son exercice se marque & se regle par l'Eglise : ce qui nous fait dire, qu'il n'y a que l'Eglise qui puisse donner de la part de Dieu les pouvoirs aux Pasteurs que Jesus-Christ luy-même leur donneroit s'il estoit visiblement avec nous sur la terre.

C'est encore à l'Eglise de marquer l'âge necessaire aux Evêques, & aux Prêtres, pour être ordonnés, puisque Jesus-Christ ni ses Apôtres ne l'ont pas fait.



## CHAPITRE XXXVI.

*Que c'est à l'Eglise d'inventer & de donner des noms aux choses saintes qui en ont besoin pour les exprimer.*

IL dépend encore de la prudence de l'Eglise ( & même c'est un privilege particulier que Dieu n'a accordé qu'à elle seule ) de pouvoir inventer & de pouvoir donner des noms convenables aux choses les plus saintes, ausquelles l'Ecriture sainte n'en a pas donné, ou bien n'en a pas assez donné. Et il seroit inutile de consulter l'Ecriture sainte, pour juger si elle les a bien ou mal donnez; il suffit qu'elle l'ait fait, pour que les Fideles soient obligez d'approuver sa conduite; & c'est en vertu de ce pouvoir, qu'elle a donné aux trois Personnes divines, sçavoir au Pere & au Fils & au Saint-Esprit le nom ( de trés-sainte Trinité )

A l'unité d'essence du Pere & du Fils le nom de ( Consubstantiel )

A l'action par laquelle le Fils de Dieu s'est fait homme le nom ( de l'Incarnation, & celuy de Nativité. )

A ces paroles de Jesus-Christ ( les baptisant au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit ) qui n'avoient point de nom particulier, le nom de *Sacrement*,

A ces paroles encore de Jesus-Christ: ( Prenez, mangez cecy est mon corps ) qui n'avoient point de nom propre dans l'Evangile, aussi ce nom de *Sacrement* & celuy de l'Eucharistie ; & par le même pouvoir elle a pû aussi leur les noms de Messie, de Transubstantiation, de Sacrifice & de Viatique, lorsqu'elle communie les malades.

A la sainte Vierge, le nom de mere de Dieu, comme elle luy a donné dans le grand Concile general de Chalcedoine.

Aux livres de la vraye Ecriture sainte le nom de ( canonique )

Aux dix Commandemens de Dieu, le nom de ( Decalogue )

Aux douze articles de foy, le nom de ( Symbole des Apôtres )

A ceux qui tiennent les enfans au Baptême, les noms de Pareins & de Mareines.

Au peché que nous tirons d'Adam, le nom de ( peché originel. )

Elle a aussi inventé le nom, de Trans-

figuration, d'Annonciation, de Visitation, d'Assomption.

Et quand des particuliers s'ingerent de leur autorité particuliére de donner à ces paroles de Jesus Christ (Cecy est mon Corps) les noms de seul signe, de seule figure, de seule image, de seul Symbole, de seule representation, de seul memorial, de seul tipe ou trope du Corps de Jesus-Christ, les Fideles doivent condamner ces noms d'anathême, non seulement parce qu'ils détruisent le sens des paroles de Jesus-Christ, mais aussi parce qu'ils sont inventez & ont été donnez par des particuliers qui n'ont aucune autorité dans l'Eglise Chrétienne.

Un Chrétien qui se diroit être une partie de la vraye Eglise, dont nous venons de faire voir de si belles qualitez, & si nobles qu'il n'y a rien sur la terre qui en puisse avoir de semblables, qu'il a luy-même approuvées (comme je suppose qu'il l'a dû faire, à moins qu'il ne fût bien ignorant, ou qu'il n'ût une grande envie de disputer contre la verité & de critiquer les choses saintes) ce Chrétien, dis-je, pourroit-il aprés cela, sans renoncer au Christianisme, ne pas avoir du respect, de la venera-

tion

tion & de l'obeïssance pour elle ? Pourroit-il dire d'un air de mépris, comme quelques libertins font, quand l'on parle de quelques-uns de ses préceptes : ce n'est pas un commandement de Dieu, ce n'est qu'un commandement de l'Eglise ? Pourroit-il ne souffrir qu'avec peine, que l'on dise qu'il faut obeïr à l'Eglise ? Cela certainement sentiroit un peu le Paganisme ou le Judaïsme ; & les vrais Fideles qui entendroient un tel libertin parler mal de cette Eglise Catholique, seroient obligez d'éviter sa compagnie, s'ils ne pouvoient pas le convertir.

---

## CHAPITRE XXXVII.

### *Réponse à ce que les Infideles peuvent dire contre l'Eglise Chrétienne.*

JE ne doute point que ceux d'entre les Payens, les Juifs & les Mahometans, qui sont instruits par des Chrétiens Catholiques, de toutes les grandes qualitez & prérogatives de l'Eglise de Jesus-Christ que nous avons vû cy-dessus, voyant que leurs Religions n'ont point ces excellentes qualitez, & qu'-

elles ne sçauroient jamais les avoir, parce qu'elles sont particuliéres à la vraye Religion; je ne doute point, dis-je, qu'ils ne méprisent cette Eglise & tout le bien que nous avons fait remarquer d'elle. De la même maniére que les impies méprisent souvent les choses saintes, & qu'ils ne s'efforcent de refuter, soit par des calomnies ou par des sophismes, ce que nous avons rapporté d'elle; parce que l'envie fait qu'on ne peut souffrir dans les autres les perfections qu'on ne peut acquerir soy-même, mais le mépris que ces Infideles peuvent faire de nôtre Religion & de ses attributs que nous avons prouvé, selon nos principes, & toutes les critiques qu'ils peuvent faire contre tout ce que nous avons dit, ne doivent rien diminuer du zele & de la pieté que les Fideles Catholiques ont pour cette sainte Eglise, & pour les avantages singuliers dont le Fils de Dieu l'a enrichie. parce que Jésus-Christ, ses Apôtres & les Martyrs des premiers siecles ont fait assez de miracles (selon que les anciennes Histoires dignes de foy nous le rapportent) pour prouver la verité des paroles de nôtre Dieu, desquelles sont tirées clairement & nettement les élo-

ges que nous avons vûs de son Eglise, lesquels miracles nous doivent confirmer dans l'estime que avons pour cette Eglise & pour tout ce qu'elle nous enseigne.

Outre que ces Infideles ne sçauroient refuter, par des raisonnemens solides, ce qui pourroit leur déplaire de cette Eglise, ni nous prouver le contraire, d'une maniére qu'un Chrétien un peu habile n'y puisse pas répondre; par exemple, ils ne sçauroient nous prouver que cette Eglise de Jesus-Christ ne soit pas sainte, qu'elle ne soit pas irreprehensible; mais qu'il est permis à quelqu'un de la reprendre; qu'elle ne soit pas la colomne & l'appuy de la verité.

Que les portes d'enfer ayent prévalu contr'elles, c'est-à-dire, que le diable l'ait dissipée; qu'elle n'ait pas prêché l'Evangile par tout le monde, à toutes les nations, qu'elle a pû découvrir, ce qu'aucune Eglise n'a jamais fait; que le Saint-Esprit ne la conduira pas en toute verité jusqu'à la fin du monde, ou que l'on ne soit pas obligé de luy obéïr sous peine de peché mortel.

Il ne sçauroient nous montrer un siecle, ni une année, ni un mois, ni une semaine, &c. qu'elle ait été invi-

ſible, c'eſt-à-dire, qu'elle n'ait pas prêché ſa doctrine & adminiſtré ſes Sacremens d'une maniére viſible.

Ils ne ſçauroient nous faire voir par de bons témoignages, un tems auquel ils l'ayent cherchée (pour conferer avec ſes Paſteurs & pour entrer dans ſa communion, ſuppoſé qu'ils la trouvaſſent meilleure que leurs Religions) & qu'ils ne l'ayent pas trouvée.

Ils ne ſçauroient nous marquer un tems, & nous prouver que dans ce tems-là, cette Egliſe du Fils de Dieu ſoit tombée en ruine & deſolation, c'eſt-à-dire, que la Foy & la Religion de cette Egliſe ait été détruite, car pour ce qui eſt de l'Egliſe même, (qui eſt une compagnie d'hommes qui s'accordent à ſuivre la parole du vray Dieu & la pure Religion qui en dépend) elle ne peut pas tomber à moins que tous les Chrétiens ne meurent, ce que perſonne n'a encore dit juſqu'à preſent être arrivé; d'où il s'enſuivroit, ſi cette foy avoit été ruinée & deſolée pendant un tems, que tous les Chrétiens, qui auroient vécu pendant ce tems-là, & qui auroient crû être Fideles, auroient été ſans Religion, & par conſequent dans l'état de damnation.

Ils ne sçauroient prouver à cette Eglise que sa doctrine soit mauvaise, ou qu'elle n'enseigne pas la verité avec certitude, ou qu'elle n'a pas été une fidele gardienne de l'Ecriture sainte, ou qu'elle ne l'entend pas mieux que les sectes qui se sont separées de sa Communion, ou qu'elle ne peut pas nous asseurer d'une maniére infaillible quels sont les livres canoniques de cette Ecriture, ou que les consequences qu'elle tire de cette Ecriture ne sont pas plus certaines que celles que des particuliers ou des Schismatiques en tirent; ou que les points de doctrine marqués cy-dessus, *ch.* 24. qu'elle nous enseigne, & qui ne se lisent point dans l'Ecriture sainte, sont des erreurs, ou qu'elle a mal fait de donner le nom & la definition de Sacrement aux choses, ausquelles elle l'a donné, ou que ce n'est pas à elle à nous prescrire les circonstances du jeûne, ou qu'il ne luy appartient pas de distinguer ce qui est essentiel dans l'Ecriture sainte & dans la Religion Chrétienne, d'avec ce qui n'est qu'accidentel, ou qu'elle ne peut rien changer dans la Religion de la maniére que nous avons dit cy-dessus, *chap.* 30. ou qu'elle n'a pas le pouvoir

d'établir des loix ni de contraindre ses enfans à les observer, ou qu'elle n'a pas reçû de Dieu l'autorité d'anathematiser ceux qui se separent de sa communion, sous prétexte de la vouloir reformer, &c.

Et si quelque Chrétien imitoit ces Infideles en disputant contre cette Eglise de Jesus-Christ, ou en improuvant l'éloge de ses belles qualitez que nous avons fait remarquer être tirées de nos écritures saintes; il faudroit que les Fideles regardassent un tel homme comme une personne qui est apostat dans le cœur, qui n'est retenu dans cette Eglise chrétienne sa mere, que par des interests humains, & qui voudroit pouvoir, sans perdre ses avantages, passer dans le party de ces Infideles, afin de vomir avec liberté tout ce qu'il a sur le cœur contre cette Eglise Catholique.

Il seroit semblable à une personne qui seroit fils d'une femme sage & vertueuse, & doüée de plusieurs belles qualitez, & qui ne pourroit souffrir, qu'avec indignation, qu'on publiât en compagnie les loüanges de cette femme sa mere, sans les noircir par ses injures.

Si quelques Juifs, aprés avoir con-

testé la dignité & l'autorité de l'Eglise Chrétienne, sans y avoir reüssi, s'avisoient, tout au moins pour ternir sa gloire (parce que nous autres Chrétiens nous disons, qu'elle est la plus parfaite de toutes les Eglises qui ayent jamais été) de luy opposer l'ancienne Eglise Judaïque, en faisant son éloge au préjudice de nôtre Eglise Chrétienne, & nous disant: Puisque vous reconnoissez le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob pour le vray Dieu & l'autheur de l'ancienne Eglise Judaïque: ne deviez-vous pas tout au moins l'estimer autant que l'Eglise de vôtre Jesus quand même il seroit Fils de Dieu, & égal à son Pere, comme vous le prétendez.

Je leur répondrois, que quoy que nous ayons beaucoup de respect & de veneration pour cette ancienne Eglise Judaïque, que nonobstant cela nous autres Chrétiens, selon nos principes, nous ne la regardons que comme un ombre & une figure de l'Eglise de Jesus-Christ que nous croyons être le Messie Fils de Dieu & égal à son Pere.

Et autant que nous estimons plus nôtre Sacrement de Baptême que la Circoncision ancienne, nôtre Eucharistie

que la Manne du desert, le Sacrifice de Jesus-Christ en la Croix que les sacrifices anciens des taureaux & des boucs; en un mot une chose réelle que son ombre. Autant estimons-nous plus l'Eglise de Jesus-Christ que la Synagogue ancienne. C'est-ce que nous a fort bien marqué saint Paul, lorsqu'il a dit aux Hebreux *ch.* 10. Car la Loy ayant l'ombre des biens à venir, & non point l'image vive des choses, ne pouvoit jamais par les mêmes sacrifices, lesquels on offroit chacun an continuellement, sanctifier ceux qui y venoient

Mais le Sacrifice de la Croix a eu la vertu de sanctifier les Chrétiens.

Outre que nous ne voyons pas dans l'ancien Testament que Dieu ait donné à l'ancienne Eglise les qualitez & les prérogatives que nous voyons dans le nouveau Testament que Jesus-Christ à donné à son Eglise.

Nous ne voyons pas, par exemple, qu'il ait dit de la Synagogue, qu'il se l'étoit renduë une Eglise glorieuse, n'ayant point de tache ni de ride, ni autre telle chose, mais une Eglise irreprehensible.

Ni qu'il ait dit que les portes d'enfer ne prévaudroient point contre elle; qu'elle

qu'elle étoit la colomne & l'appuy de la verité. En un mot, il n'y a qu'à voir toutes les prérogatives que nous avons remarqué cy-dessus, que Jesus-Christ a données à son Eglise, & chercher dans l'ancien Testament, si on en trouvera de semblables pour la Synagogue, & je suis certain qu'on n'en trouvera pas.

Je ne suis pas surpris que les Juifs n'estiment pas plus l'Eglise de Jesus-Christ que la Synagogue ancienne, puisqu'ils ne croyent pas que Jesus-Christ soit le Messie. Mais si un Chrétien ne luy attribuoit pas davantage de perfections qu'à cette Synagogue, il me permettroit de le soupçonner de favoriser les Juifs, car il en donneroit des marques.

---

## CHAPITRE XXXVIII.

### *Le demon fait la guerre à l'Eglise par le moyen des Payens & des Heretiques.*

LE demon ennemi du genre humain, & qui cherche toûjours à dissiper les ouvrages de son Createur eût bien

voulu, si Dieu le luy avoit permis (& même il fit autrefois tous ses efforts pour cela) détruire cette sainte Eglise de Jesus-Christ & sa Religion, dans son commencement, en luy faisant perdre sa foy & embrasser l'idolatrie : mais le Fils de Dieu ne l'auroit pas établie, pour ne durer seulement que quelques siecles, puisqu'il la vouloit conserver jusqu'à la fin du monde. Il luy permit seulement de la combattre, mais non pas de l'abbatre ; de l'affliger, mais non pas de l'aneantir, afin qu'elle apprît à se tenir sur ses gardes, & à avoir toûjours recours à Dieu dans ses afflictions : comme il luy permit autrefois d'affliger Job dans ses biens, dans ses enfans & dans son corps : mais il luy défendit de toucher à sa vie.

Ainsi dés les premiers siecles il attaqua cette sainte Eglise dans ses membres, en luy suscitant les persecutions des Idolatres qui leur faisoient souffrir diverses especes de tourmens épouvantables, pour leur faire renier la Foy Catholique, & leur faire flechir le genouil devant les Idoles, ou leur offrir de l'encens : mais il ne put venir à bout de son dessein par ces moyens-là : car au-lieu de détruire l'Eglise il ne faisoit

que l'augmenter: parce que ces Martyrs attiroient en mourant, par leur constance, plus d'Infideles à la Foy Catholique, qu'on ne faisoit mourir de Chrétiens; ils convertissoient même quelquefois les boureaux que les Empereurs Payens employoient pour les faire souffrir. Et ces exemples ont servi depuis, pour faire voir aux Donatistes qui se vantoient d'être eux seuls, l'Eglise de Jesus-Christ (& qui disoient qu'elle étoit perie dans tout le reste du monde, & qu'elle n'étoit demeurée que dans la seule Affrique, dans le parti de Donat) que cela n'étoit pas vray, puisqu'ils ne convertissoient pas à leur party un des Soldats dont l'Empereur se servoit, du tems de saint Augustin, pour les faire rentrer dans l'Eglise Catholique dont ils s'étoient separez, ce que les autres Heretiques ne font point non plus en de semblables occasions.

Ainsi le demon voyant qu'il ne reüssissoit pas dans ses desseins, par cette espece d'attaque, il en inventa d'autres d'une autre façon: ne pouvant rien faire par la force, il se servit de ses ruses, & pour cela il travailla à mettre du trouble & de la division dans l'Eglise

par le moyen des Heretiques, pour faire plusieurs Religions, & plusieurs Eglises (si on peut appeller Religions & Eglises des heresies & des sectes) afin que dans ces troubles, ceux d'entre Fideles qui quitteroient le gros de l'arbre, & la doctrine commune & usitée de l'Eglise universelle pour suivre les nouveautez des Heretiques que le demon inspire, ne peussent plus reconnoître la veritable Eglise, laquelle ils ne pouvoient pas manquer de connoître lorsqu'il n'y en avoit qu'une, & afin qu'ils tombassent par ce moyen-là dans des heresies damnables.

Il fit comme un voleur qui voyant une perle ou une pierre précieuse entre les mains d'une personne, & ne la luy pouvant pas prendre par force, luy en apportée une autre qui est fausse, & qu'il dit être meilleure, & qui est si semblable à cette veritable qu'il n'y a que les plus habiles Lapidaires qui la puissent distinguer: cette personne par curiosité laisse sa pierre précieuse pour voir l'autre, croyant que cet homme agit de bonne foy, & dans ce moment le voleur adroit sçait si bien faire son tour, & mêler ces deux pierres, que l'autre personne ne reconnoît plus sa pierre pré-

cieuse & prend la fausse pour la sienne.

Il suscita plusieurs Heretiques, & entr'autres les Ariens qui troublerent tout l'Orient, en presentant une fausse doctrine si difficile à distinguer d'avec la verité, qu'il n'y eût que l'Eglise Catholique de Jesus-Christ assistée par le S. Esprit qui le peût faire avec certitude, c'est-à-dire infailliblement, dans le Concile general de Nicée. Il ne faut pas douter que devant ce Concile general les Fideles Chrétiens n'eussent examiné du mieux qu'ils pouvoient cette fausse doctrine par la parole de Dieu écrite, dans des conferences particuliéres, & dans des Conciles provinciaux : mais cela ne fut pas suffisant. Le demon conducteur de l'Eglise Arrienne & de toutes les autres Eglises heretiques avoit eu soin aussi de faire munir ces Heretiques de l'Ecriture sainte par avance : car tous les Heretiques qui reconnoissent la divinité des Ecritures, sçavent bien que s'ils ne presentoient pas aux Fideles le poison de leurs heresies dans cette liqueur agreable de l'Ecriture sainte, qu'ils ne le prendroient pas, & qu'ils n'attireroient personne à leur party, & qu'on ne les écouteroit pas même ; c'est pourquoy les Arriens feignant qu'ils

vouloient rendre un respect particulier à Dieu le Pere, en ne luy donnant point d'égal, voulûrent persuader aux Catholiques, pour les faire entrer dans leur party, que le Pere étoit plus grand que son Fils; & pour cet effet ils leur montroient ce passage de la parole de Dieu écrite, où Jesus-Christ dit luy-même [ Mon Pere est plus grand que moy].

On voit par là que jamais pierre fausse n'a mieux ressemblé à une pierre fine, que l'heresie des Ariens ressemble à la parole de Dieu écrite, & par ce passage & cette ressemblance ils ont trompé & attiré à leur parti, non seulement des ignorans, mais aussi des plus sçavans Evêques de l'Eglise Catholique, & en fort grand nombre, comme on peut voir par l'histoire Ecclesiastique.

Dans ce tems-là il eût été à souhaitter pour les Fideles, que Jesus Christ fût venu luy-même visiblement sur la terre, ou qu'il eût envoyé quelques-uns de ses Apôtres, pour expliquer ce passage clairement & nettement, puisque les Evangelistes & les Apôtres ne l'ont pas fait dans leurs écrits, & qu'ils eussent déclaré en paroles formelles, qu'encore que Jesus-Christ ait dit, que son Pere étoit plus grand que luy, qu'il

ne faut pourtant pas prendre ce passage comme les Ariens le prenoient, sçavoir quant à la divinité, mais qu'il faut croire qu'il a un autre sens caché que celuy qui paroît d'abord dans le Texte qui ne fait point de distinction : sçavoir que le Pere est plus grand que le Fils entant qu'homme, & quant à son humanité seulement, mais non pas comme Dieu, & quant à sa divinité ; & quant à ce dernier sens il faut que tous les fideles Chrétiens croyent comme un article de foy, même au peril de leurs vies, que le Pere & le Fils sont de même substance & égaux en toutes choses.

Mais puisque Dieu n'a pas voulu que l'Ecriture expliquât de cette maniére ni si clairement ce passage que les Ariens opposoient, il faut croire qu'il veut qu'on s'arreste aux décisions de son Eglise universelle, & qu'on la croye à sa parole lorsqu'elle explique l'Ecriture sainte, principalement dans les Conciles generaux, non seulement dans celuy de Nicée, mais aussi dans tous les autres de cette nature, qui ont condamné les autres Heretiques, lesquels entendoient mal les Ecritures saintes, comme saint Pierre nous l'a bien prédit, lors-

qu'il nous a dit dans sa seconde Epître *chap. 3. v. 15. & 16.* qu'il y a des choses difficiles à entendre dans les Epîtres de saint Paul, que les ignorans tournent à leur propre perdition, comme aussi les autres Ecritures, & les Heretiques sont constamment ignorans de la verité. Or il faut que tous les fideles Chrétiens avoüent necessairement qu'aprés le témoignage de Dieu & de ses Apôtres, il n'y en a point de si certain sur la terre, lorsqu'il s'agit de décider quelque chose sur la Religion, que celuy de l'Eglise universelle, principalement lorsqu'il est prononcé dans un Concile general.

Depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à present, il y a eu plusieurs de ces Heretiques ignorans qui ont tourné l'Ecriture sainte à leur propre perdition, non seulement en des matiéres legeres (supposé que la perdition puisse être causée, par des matieres legeres). Mais aussi dans des points considerables, comme firent les Ariens, les Macedoniens, les Sabelliens, & plusieurs autres qui enseignoient des erreurs contraires aux articles de la foy necessaire au salut des Fideles, & des faussetez opposées à la doctrine de l'Eglise Ca-

tholique, & qu'ils avoient la temerité de vouloir prouver par des passages de l'Ecriture sainte, qui à la verité, ressembloient à leurs heresies, comme des pierres fausses ressemblent quelquefois à des pierres fines, & que tout le monde ne peut pas connoître, mais seulement la sainte Eglise Catholique, qui a cette science infaillible, qu'elle a apprise des Apôtres & de leurs successeurs les plus proches d'eux, lorsqu'ils étoient sur la terre, & qu'ils luy expliquoient les Ecritures, lesquelles explications ils ne luy donnerent pas par écrit (ou du moins ces écrits ne sont pas venus jusqu'à nous) mais ceux qui les recevoient immediatement des Apôtres, les enseignoient à ceux qui sont venus aprés eux, comme un excellent lapidaire montre à ses apprentifs à connoître & à distinguer les perles & les pierres fines d'avec les fausses, & ce qu'elles valent; parce que cela ne s'apprend que par tradition, aussi-bien comme lire, écrire, peindre, & plusieurs autres choses. Cette Eglise, dis-je, par cette science que le Saint-Esprit luy conserve, a fait paroître à ces gens, qu'ils étoient dans l'erreur, & qu'ils n'entendoient pas les Ecritures, & quand ils

ont voulu s'attacher à leurs sentimens avec opiniatreté, elle les a condamnez avec autorité de Juge, & les a déclarez Heretiques; & si une personne, qui voudroit passer pour fidelle, disoit que l'Eglise Chrétienne a eu tort de condamner avec autorité, des gens qui avoient des sentimens si semblables à l'Ecriture sainte, il feroit paroître évidemment qu'il n'est pas fidele: mais qu'il est ami de des Heretiques & ennemi de cette sainte Eglise du Fils de Dieu, qui a pouvoir de condamner avec autorité de Juge tous les Heretiques qu'elle voit interpreter mal la sainte Ecriture.

## CHAPITRE XXXIX.

### *La difference de la vraye Eglise d'avec les fausses Eglises.*

LE demon, comme nous avons dit cy-dessus, pour perdre les Fideles, fait en sorte, par le moyen des Heresiarques, que de tems en tems il se trouve plusieurs Religions & Eglises dans le monde en même tems, comme nous voyons par l'Histoire, qui sont entre-

mies & contradictoires l'une à l'autre ; & dans cette occasion Jesus-Christ est le Dieu & le protecteur de l'une, & le demon est l'inventeur & l'appui de l'autre. Elles s'anathematisent l'une l'autre reciproquement. Les anathêmes de l'une sont extremement à apprehender, ceux de l'autre doivent être méprisez & estimez comme rien.

Celle de Jesus-Christ enseigne infailliblement la verité, celle dont le demon est le chef enseigne infailliblement la fausseté ; car de deux propositions contradictoires, sans contredit, l'une est vraye & l'autre est fausse.

Si la vraye Eglise n'enseignoit pas infailliblement la verité, elle seroit semblable à celle du demon : ce qui ne se peut dire. Celuy qui croit & fait tout ce qu'enseigne l'Eglise du Fils de Dieu, sera infailliblement sauvé, & celuy qui croit & fait tout ce qu'enseigne l'Eglise du demon sera infailllblement damné.

On ne sçauroit avoir trop de respect, d'estime & d'obeïssance pour la Religion & l'Eglise de Jesus-Christ, & on ne sçauroit avoir trop de mépris & d'aversion pour la Religion & l'Eglise heretique.

La vraye Eglise ne veut pas, & avec raison, qu'on loüe la fausse; & la fausse Religion est injustement jalouse du bien que l'on dit de l'Eglise de Jésus-Christ.

L'Eglise de Jesus-Christ ne veut pas & ne peut pas tromper ses enfans: c'est pourquoy il faut croire & faire tout ce qu'elle dit sans raisonner contre; & l'Eglise du demon veut & peut tromper les siens: c'est pourquoy il faut se défier de tout ce qu'elle dit, quand même ce qu'elle diroit paroîtroit le plus veritable du monde.

Tous les vrais enfans de l'Eglise de Jesus-Christ se tiennent, avec raison, étriotement attachez à la doctrine que leur Religion leur enseigne comme article de foy, & ne l'abandonnent jamais, quoy qu'ils ne se sentent pas capables de la prouver; & il y a plusieurs Heretiques qui n'ont pas beaucoup d'attachement à ce que leur Religion leur donne à croire comme des articles de foy, tantôt ils les croyent, & tantôt ils ne croyent pas, selon que leur caprice les prend, & plusieurs d'entr'eux les abandonnent facilement quand ils croyent qu'ils ne sont pas dans l'Ecriture, principalement s'ils se sont van-

tez de ne pas croire autre chose.

L'Eglise de Jesus-Christ a toûjours paru sous un même nom, qui n'a jamais été caché, qui est le nom de Catholique. Et l'Eglise du demon a souvent disparu & reparu ; tantôt sous un nom, & tantôt sous un autre : comme sous les noms d'Ebionites, d'Encratites, de Montanistes, de Novatiens, de Sabelliens, de Manicheens, de Donatistes, d'Arriens, d'Aëriens, de Vigilanciens, de Veudois, de Vviclefistes, de Hussistes & d'un grand nombre d'autres.

L'Eglise de Jesus-Christ a toûjours été bien éloignée de prendre aucun nom de ces Heresiarques suppôts de Satan, qui sont tous noms d'hommes particuliers, dont le diable faisoit ses Lieutenans, pour combattre l'Eglise du Fils de Dieu : mais ces Heresiarques au contraire appelloient quelquefois, par usurpation, leurs sectes du nom de l'Eglise Catholique, ou du nom de l'Eglise de Jesus-Christ, pour y attirer les Fideles, & disoient que leur Religion étoit l'ancienne, & que celle de la vraye Eglise étoit nouvelle.

Il n'y a que l'Eglise Catholique de Jesus-Christ qui ait droit de juger du

vray ſens & de la veritable interpretation des Ecritures ſaintes : & les Heretiques qui ſont diſciples de Satan ne devroient jamais être écoutez, lorſqu'ils raiſonnent ſur ces Ecritures ſaintes, parce qu'ils font accroire, par l'inſpiration du demon, à ceux qui les écoutent, que cette Ecriture veut dire ce qu'elle ne dit point du tout, & ce que les Ecrivains ſacrez n'ont jamais prétendu luy faire dire, & au contraire ils nient opiniatrement qu'elle veüille dire ce qu'elle dit formellement.

Il n'y a que la vraye Egliſe qui puiſſe legitimement être appellée l'Egliſe ou la Religion Chrétienne. Et les ſectes d'Heretiques ne peuvent point de droit prendre ce nom, quoyque les membres en ſoient faits Chrétiens par le Baptême : tout de même que, quoy que des Comediens ſoient Chrétiens, on ne peut pas dire que leur vie & leur employ ſoient chrétiens, mais ſeulement leurs perſonnes.

Si quelqu'un nioit ces maximes qui ſont trés-conſtantes, & qui ſont dites en faveur de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt & contre les ſectes heretiques, il feroit voir manifeſtement qu'il eſt du nombre de ces diſciples du demon, &

non point enfant de l'Eglise, ni enfant de Dieu.

Quand on se trouve dans un siecle dans lequel il n'y a qu'une Eglise qui se dit être celle de Jesus-Christ, qui est la seule qui s'appelle l'Eglise chrétienne & catholique, une Eglise unie de communion avec toutes ses parties, qui donne ses Sacremens à toutes les Eglises particulieres, qui sont de son corps qui les demandent, & qui disent avoir les mêmes sentimens qu'elle, en matiere de foy, & qui reçoit aussi reciproquement ces mêmes Sacremens des autres; une Eglise à qui les Payens & les Juifs ne contestent pas même cette qualité d'Eglise de Jesus-Christ, quoy qu'ils en contestent la bonté (car il y a eu des tems où cela est arrivé ainsi) pour lors tous les Chrétiens sont bienheureux : car ils sont tous en particulier certains de la plus grande certitude qu'on puisse avoir qu'ils sont dans la vraye Eglise, & qu'ils ont la Religion de Jesus-Christ. Ils en sont aussi certains, qu'ils sont certains qu'il y a un Jesus-Christ même, ils n'ont que faire de se mettre en peine pour chercher où est la vraye Eglise, parce qu'on la voit comme le soleil en plein midy, ny de s'embarrasser l'esprit

pour la distinguer d'avec une fausse, puisqu'il n'y en a point : mais ils doivent pour lors avoir la conscience en repos sur ce chapitre-là, & n'ont qu'à faire tout ce qu'elle leur dira, & ils ne sçauroient manquer ; & aucune personne raisonnable ne trouvera à redire que des particuliers se soûmettent à un si grand corps d'Eglise, preferant son sentiment au leur propre.

Mais quand on se trouve dans un tems où il y a plusieurs Eglises qui se disent Chrétiennes, & qui sont contradictoires l'une à l'autre : il est manifeste dans ce tems là, que tous les Chrétiens ne sont pas certains d'avoir la vraye Religion, & d'être dans la voye du salut ; & il est constant qu'il y en a une partie qui en doit tout au moins douter, & une autre partie qui n'a pas de raison d'en douter. Et si on me demande laquelle des deux parties ne doit point douter d'avoir la vraye Religion, & d'être dans la voye du salut, & laquelle en doit douter. Je réponds que ceux qui sont dans l'Eglise, dont une partie s'est separée de communion, & qui suivent encore la même Religion que tout le monde avoit immediatement avant que les autres se separassent, que ceux n'ont nulle raison

de

de douter qu'ils ne ſoient encore dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, quoy que le party ſchiſmatique leur crie que cette Religion precedente eſt corrompuë : parce que l'accuſation & le témoignage d'un parti Schiſmatique n'eſt pas recevable, & peut fort bien être recuſé, comme n'étant pas digne de foy, ce que l'on a toûjours fait ; & les Catholiques ſont accoûtumez depuis pluſieurs ſiecles, d'entendre dire à pluſieurs Schiſmatiques & Heretiques que l'Egliſe eſt dans l'erreur : mais parce qu'ils ont vû perir malheureuſement preſque toutes ces Sectes en punition de leur faux témoignage, c'eſt ce qui les confirme dans l'eſperance qu'ils ont que Jeſus-Chriſt n'abandonnera jamais ſon Egliſe, & c'eſt ce qui leur apprend à mépriſer des accuſations de cette nature-là, comme frivoles, témeraires & abuſives.

Au lieu que ceux qui ſe ſeparent de cette Egliſe univerſelle, qui eſt infailliblement celle du Fils de Dieu, ont un accuſateur & un juge digne de foy, qui ne peut être recuſé devant le trône de Dieu.

## CHAPITRE XL.

*Que les Schismatiques doivent premierement chercher la vraye Eglise pour apprendre d'elle quelle est la bonne doctrine.*

*Que les Heretiques n'entendent point l'Ecriture sainte, & n'y cherchent pas bien la verité, mais seulement les Fideles.*

LOrsque l'esprit tentateur a suborné des Fideles par ses enchantemens, & les a fait entrer dans ses filets, c'est à dire dans le schisme & dans l'heresie, il ne faut pas douter qu'il n'employe toutes ses ruses pour les y maintenir: car cela ne serviroit de rien à ses desseins, si aprés les avoir pervertis, ils rentroient dans l'Eglise Catholique: & pour cela il use de differens moyens selon la qualité des personnes. Aux auteurs du schisme & de l'heresie, il leur inspire la vanité d'être chefs de parti, la gloire de la renommée, lorsque l'on parlera d'eux dans la suite des tems, s'ils réüssissent dans leurs entreprises; il les flatte du bonheur d'être

mis dans les histoires, & d'avoir des admirateurs. Il leur fait même esperer qu'ils auront peut-être l'honneur d'être regardez comme Martyrs ( car le démon veut avoir des Martyrs aussi-bien que Dieu, en les aveuglant afin qu'ils ne voyent pas que ce n'est point le tourment qui fait le martyre, mais la cause pour laquelle on le souffre, qui n'est jamais que la cause de Dieu ) parce que les Empereurs & les Rois fideles qui sont les défenseurs de l'Eglise du Fils de Dieu, ont coûtume de poursuivre les Heretiques, & principalement les Heresiarques, comme en ayant pouvoir d'en-haut : vû que S. Paul *Rom.* 13. 4. dit [ Le Prince est serviteur de Dieu pour vôtre bien, mais si vous faites mal : craignez, car il ne porte point le glaive sans cause : car il est serviteur de Dieu pour faire justice en ire de celuy qui fait mal ] Ils les châtient comme des gens qui trompent les Fideles pour les attirer à leur parti sous de faux pretextes de leur vouloir faire servir Dieu mieux qu'ils ne faisoient ; ils les châtient comme des perturbateurs du repos public, comme des gens qui font revolter les peuples en les détournant de l'obeïssance qu'ils doivent naturellement à leurs

Princes, & qui font faire des guerres sanglantes dans leurs Etats, chose pernicieuse, & qui doit être extrêmement évitée.

Quant aux personnes qui ne sont pas les auteurs du schisme & de l'heresie, mais qui y sont engagez par leur naissance, il faut que le Demon agisse d'une autre maniere pour les y retenir : il leur inspire d'éviter qu'on ne recherche l'origine de leur separation, parce qu'on y voit facilement qu'ils ont eu tort de se separer ; & quand elle passe la memoire des hommes vivans, ils la veulent ignorer entierement, & disent qu'ils sont descendus des Apôtres, ou bien que ce ne sont pas eux qui se sont separez, mais au contraire que ce sont ceux qui les accusent qui se sont separez d'eux ; ceux qui se piquent d'être plus sçavant que les autres, disent qu'on les a chassez sans raison de la communion de l'Eglise, ce qui fait qu'ils sont d'un corps separé.

Ils ne veulent pas que l'on commence par chercher quelle étoit la veritable Eglise avant leur separation, afin d'apprendre d'elle quelle est la bonne & saine doctrine tirée de la parole de Dieu ; puisque cette Eglise est la plus

capable de la bien connoître, & de la bien enſeigner : Mais ils veulent eux-mêmes chercher cette bonne doctrine dans cette Ecriture ſainte ( quelques ignorans même qu'ils ſoient quelquefois ), & en veulent juger ſouverainement par eux-mêmes. Et quand ils s'imaginent l'y avoir trouvée, quelquefois par des raiſonnemens les plus pitoiables du monde, ils concluënt hardiment que ce ſont donc eux qui ont la vraye Egliſe, & ils voudroient que tout l'univers ſuivît leurs ſentimens.

L'aveuglement où l'eſprit d'erreur les a mis, les empêche de voir que cette methode ne vaut rien, pour chercher la vraye doctrine, aux gens qui ne l'ont pas encore trouvée : car s'il leur reſtoit encore un peu de bon ſens, ils devroient ſuppoſer eux-mêmes que s'ils ſont aſſez malheureux pour être engagez par leur naiſſance dans le nombre de ceux qui ſont heretiques, ils ne peuvent dans cet état entendre l'Ecriture ſainte, à moins qu'ils ne rentrent auparavant dans la vraye Religion. Et cela eſt ſi conſtant, qu'il faut que toute perſonne qui croit être dans la vraye Religion, quoy qu'il n'y ſoit pas, avouë neceſſairement que ſi l'Egliſe du Fils

de Dieu dispute avec une Eglise heretique touchant l'intelligence de l'Ecriture sainte, par exemple, touchant celle de ce passage, qui dit [ mon Pere est plus grand que moy ] ou de cet autre, qui dit : [ prenez, mangez, ceci est mon corps ] & de plusieurs autres ; & que ces deux Eglises l'expliquent d'une maniere contradictoire, il s'ensuit par une consequence évidente que ces deux Eglises n'entendent pas toutes deux ces passages, qui renferment des matieres de consequence ; mais qu'il n'y en a qu'une qui les entendent ; & il s'ensuit encore par la même consequence évidente, que c'est l'Eglise du Fils de Dieu qui les entend bien ; & que c'est l'Eglise heretique qui ne les entend pas. D'où il est clair comme le jour, que ceux qui suivent une Eglise heretique, n'entendent point l'Ecriture sainte, & ne connoissent point la bonne doctrine : mais que s'ils veulent chercher l'Eglise du Fils de Dieu, par les moyens que nous disons ensuite, & s'y incorporer, ils y trouveront l'intelligence de l'Ecriture sainte, & la vraye doctrine, pourvû qu'ils l'écoutent, & qu'ils suivent ses sentimens, les preferant à ceux des Heretiques.

Outre ces raisonnemens solides, le S. Esprit nous fait encore connoître clairement que les Heretiques n'entendent point l'Ecriture sainte; car S. Paul nous dit que Dieu a aveuglé les entendemens des incredules, afin qu'ils ne vissent pas la lumiere de l'Evangile. 2. *Cor.* 44. Or les Heretiques sont des incredules qui fort souvent ne veulent croire que ce qu'ils voyent, & qui veulent juger des articles de la foy par les sens, ne considerant pas que la Foy est une substance des choses qu'on espere, & une démonstration des choses qu'on ne voit point, dit le même S. Paul, *Ep. Heb.* 11. 1. & dans un autre endroit il dit que nous cheminons par foy, & non point par vûë. 2. *Cor.* 5. 7. Et Jesus-Christ dit à S. Thomas, Tu as crû, parce que tu as vû, mais bienheureux sont ceux qui croyent sans avoir vû. *Jean c.* 20. *v.* 29. ce qui fait voir que quand l'Eglise chrêtienne propose quelque chose à ses enfans pour être crû comme article de foy, ils ne doivent pas rechercher curieusement les Mysteres pour en juger par leurs propres sens : mais ils les doivent croire par la Foy. Le même S. Paul nous dit [ que l'homme animal ne comprend

point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; car elles luy sont folie ; & ne les peut entendre, dautant qu'elles se discernent spirituellement ] 1. *Cor.* 2. 14. ce qui fait voir que tout le monde n'entend pas la parole Dieu.

Jesus-Christ dit aux Sadduceens ; [ vous errez ne sçachant point les Ecritures ] *Matth.* 22. 29. c'est à dire, n'entendant point les Ecritures, car s'ils les avoient bien entenduës, ils n'auroient pas erré.

Et en S. Jean il dit, que ceux qui sont de Dieu, entendent les paroles de Dieu, & que ceux qui ne sont point de Dieu ne les entendent point.

Or il est manifeste que les Heretiques ne sont point de Dieu ; ainsi ils n'entendent point la parole de Dieu.

S. Paul dit écrivant à Timothée *c.* 2. *v.* 2. que ce qu'il a appris de luy, qu'il le commette à des gens fideles qui soient suffisans d'enseigner aussi les autres. Ce qui ne se peut entendre des Heretiques qui ne sont pas fideles, & qui ne sont pas capables d'enseigner fidelement les autres.

Ajoûtez à cela, que S. Pierre nous dit qu'il y a des choses difficiles à entendre dans les Epîtres de S. Paul, que les

les ignorans & mal assurez tournent, comme aussi les autres Ecritures, à leur propre perdition. *Ep. 2. c. 3. v. 16.* Or il n'y a point de doute que les Heretiques ne soient du nombre des ignorans, & des gens mal assurez. Ainsi ils sont si éloignez d'acquerir leur salut par la lecture de l'Ecriture sainte; que même ils y acquerrent leur propre perdition, tandis qu'ils sont heretiques. Et quand S. Philippe demanda à l'Eunuque de Candace, Reine d'Ethiopie, s'il entendoit ce qu'il lisoit, il luy répondit: Et comment le pourrois-je entendre, si aucun ne me guide? ce qui fait voir qu'il faut que ce soient les Fideles qui expliquent l'Ecriture sainte à ceux qui ne le sont pas.

Jesus-Christ expliqua l'Ecriture sainte aux disciples d'Emaüs qui ne l'entendoient pas. *Luc c. 24.* & ouvrit l'entendement à ses Apôtres, pour leur faire entendre les Ecritures. *Luc c. 24. v. 45.* qui est une marque qu'ils ne l'entendoient pas suffisamment avant ce tems-là, quoy même qu'ils fussent fideles.

Et si quelqu'un s'avisoit de dire mal à propos que l'Ecriture sainte est si claire dans les points fondamentaux,

que les Heretiques même, & les plus ignorans peuvent, aussi-bien que les Fideles, y trouver & y entendre tout ce qui est necessaire à leur salut, & le distinguer d'avec ce qui n'y est pas necessaire, sans qu'ils ayent besoin pour cela de l'explication que la vraye Eglise a coutume de luy donner. Je répondrois que cela n'est pas vray : car si cela étoit ainsi, il s'ensuivroit que tous les Heretiques qui lisent l'Ecriture sainte, connoîtroient en la lisant, qu'ils sont heretiques, ce qui est manifestement faux : parce que le point fondamental de leur salut, est de quitter l'heresie, & de rentrer dans la vraye Eglise, ce qu'ils ne font pas tous par la lecture de l'Ecriture sainte : outre que nous sçavons par experience, qu'ils corrompent le sens des passages les plus clairs de cette Ecriture, par leurs explications, pour les accommoder à leurs erreurs.

Et si les Fideles entendent bien les passages de l'Ecriture qui sont necessaires à leur salut ; ils ne le font avec certitude, qu'entant qu'ils se conforment au sens que la vraye Eglise leur donne, qui est la seule qui les puisse expliquer avec certitude, comme nous l'avons expliqué cy-dessus en plusieurs endroits.

Nous sçavons aussi que quand les Heretiques veulent trouver la verité dans l'Ecriture, ils ne l'y cherchent pas comme il faut : car ils le font avec un esprit d'orgueil & de superbe, semblable à celuy qui les inspire : car quand ils disputent avec les Pasteurs legitimes de la vraye Eglise, & qu'ils tombent sur les differentes interpretations que l'un & l'autre y donnent ( car toutes les disputes sont ordinairement arrêtées par les differentes interpretations que l'un & l'autre donne à cette Ecriture ) ils preferent le sens qu'ils donnent à ces textes ( même les plus ignorans de leur parti ) à celuy que leur ont donné les Conciles & les saints Peres qui ont vécu avant leur separation, dans le tems qu'il n'y avoit qu'une Eglise, qui étoit par consequent la veritable, des gens qu'eux-mêmes appellent saints, qui étoient désinteressez, parce qu'ils n'avoient point vû le different dont il s'agit ; qui entendoient mieux l'Ecriture, puisqu'ils étoient Saints, que ne doivent faire les Heretiques qui ne le sont pas ; qui condamnoient les anciens Heretiques, fort souvent reconnus pour tels par les derniers, & qui, outre cela, ont bien la témerité de dire quelquefois

que ces Peres ont erré, ou bien qu'ils se sont laissez aller à la superstition du peuple.

Quand les enfans de l'Eglise de Jesus-Christ cherchent la vraye doctrine dans l'Ecriture sainte (quoyque ce ne soit pas comme ayant raison d'en douter, puisqu'ils sont enfans de la vraye Eglise, comme je le suppose) mais pour s'édifier eux-mêmes d'autant plus, & pour instruire les Heretiques qui se veulent convertir à la verité, ils agissent d'une maniere bien differente, parce qu'ils le font avec un esprit d'humilité que leur inspire leur Eglise, & ne pretendent pas entendre mieux l'Ecriture que les anciens Peres, & même ils font profession de ne la jamais interpreter contre leur consentement unanime.

Ainsi suivant ce que nous avons dit, il faut que ceux qui sont si malheureux que d'être engagez dans l'heresie dés leur naissance, & à qui le S. Esprit a donné quelque rayon de lumiere pour leur en faire appercevoir, & quelque apprehension des châtimens épouventables pour ceux qui meurent hors de son Eglise, & quelqu'amour de leur salut, doivent employer tout leur esprit, tous leurs

soins & tous leurs travaux, pour chercher & pour trouver la vraye Eglise, afin d'y pouvoir acquerir la beatitude éternelle.

---

## CHAPITRE XLI.

*Que ceux qui sont schismatiques, ne peuvent pas ignorer entierement qu'ils le soient, & ne peuvent être dans la bonne foy, & qu'ils doivent douter si leur religion est la veritable.*

QUelqu'un pourroit peut-être dire que, si une personne qui est engagée dans le schisme & dans l'heresie par sa naissance, ne peut pas trouver & connoître par soy-même la bonne & saine doctrine, quand même elle la chercheroit dans l'Ecriture sainte avec l'aide de ses faux Pasteurs, parce que le demon prince de l'erreur l'en empêcheroit, comme on a dit cy-dessus, à moins qu'elle n'entrât auparavant dans la vraye Eglise de Jesus-Christ, qui enseigne la veritable doctrine; que cette personne-là par la même raison ne pourroit donc pas non plus trouver & connoître la vraye Eglise, parce que le

demon a le même interest de l'en empêcher, principalement si cette personne est dans un siecle dans lequel il y ait un parti schismatique où elle soit engagée, qui soit considerable, c'est à dire, qui soit fort étendu & puissant, qui ait une grande apparence d'une vraye Religion, n'ayant rien qui paroisse évidemment mauvais, qui fonde ses sentimens dans l'Ecriture sainte, aussi-bien que la vraye Eglise, qui traite de schismatique & d'heretique l'Eglise universelle dont ils se sont separez : comme la secte des Donatistes, qui a fait presque tout ce que nous venons de dire, & plusieurs autres sectes aprés elle. Et ainsi qu'il semble que les Heretiques ne peuvent pas trouver la voye du salut, ce qui est opposé à la divine Providence, qui veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance du salut.

Je réponds que quoy-qu'un Heretique demeurant dans sa religion, ne puisse pas trouver la bonne doctrine par luy-même, comme nous avons suffisamment prouvé, il ne s'ensuit pas de là qu'il ne puisse pas trouver la vraye Eglise, quand il la voudra chercher ; mais il faudra qu'il la cherche par des

moyens tout-à-fait differens : car l'heretique cherche la verité par un esprit d'orgueil & de présomption, comme nous avons vû, & il faut qu'il cherche la vraye Eglise avec un esprit d'humilité & de penitence, comme nous allons voir.

Il faut premierement sçavoir que ceux qui sont Schismatiques, ne peuvent pas ignorer entierement qu'ils ne le soient, ni être dans la bonne foy : parce que leur schisme porte avec luy des marques qui en sont inseparables, & fort visibles à ceux qui y veulent prendre garde.

Si c'est de memoire d'homme que la separation de communion s'est faite, il y en a autant de témoins, qu'il y a de vieillards.

Si les auteurs du Schisme ont changé la discipline Ecclesiastique, tout le monde s'en apperçoit.

S'ils ont changé les prieres, l'habitude des anciennes ne s'efface pas facilement ; & la peine d'apprendre les nouvelles, fait reconnoître leur nouveauté.

Le ressouvenir des guerres & des carnages que ces sortes de separations produisent ordinairement, font pleurer

la mort des peres. & des aieuls qui ont été tuez de part & d'autre, à cause de cette separation.

Si cette separation de communion est au dessus de la memoire des hommes, les Histoires sont remplies de témoignages qui l'assurent

La datte de leurs premiers livres & de leurs premieres prieres, font connoître le commencement de cette separation, & le commencement de leur Religion.

Si en se separant ils ont détruit les Temples & les Autels de l'Eglise dont ils se separoient (ce qui est arrivé quelquefois, comme S. Optat Evêque de Mileve s'en plaint, en décrivant les sacrileges des Donatistes livre 1. & 6. contre Parmenion Donatiste) leurs ruines & leurs fondemens crient vengeance contre eux.

S'ils ont fait bâtir d'autres Temples leur fondation en marque le tems.

Les sectes portent ordinairement les noms des Heresiarques qui les separent; & on sçait le tems dans lequel ils ont vécu, par les histoires même de leurs Sectateurs.

Enfin toute la terre crie qu'une telle secte s'est separée de l'Eglise Catholi-

que, c'est à dire universelle ; & cela est si constant & si manifeste que les Pasteurs des Sectes, souvent ne le peuvent pas nier ; & ils se contentent de dire qu'ils ont eu des raisons de se separer.

Suivant ce que nous venons de dire, celuy qui est engagé par sa naissance dans un tel Schisme, reconnu pour tel par tout le monde, & qui desire connoître quelle est la vraye Eglise de Jesus-Christ, puisque ces deux Religions, sçavoir celle qui s'est separée, & celle dont elle s'est separée, se vantent toutes deux de l'être, & qu'elles ne peuvent pas l'être ensemble, & qui a envie d'être dans cette vraye Eglise pour être sauvé, hors de laquelle il n'y a point de salut, a d'abord de grandes raisons de douter si les raisons de sa separation sont infaillibles, ou non, si elles ne sont point même trompeuses & frivoles, parce que tous les sujets qui se retirent de l'obeïssance de leur Prince naturel, ne manquent pas de supposer des raisons quelles quelles puissent être. Les enfans qui quittent la maison de leur pere & de leur mere, en oubliant l'obeïssance qu'ils leur doivent, pour aller faire les vagabons, & vivre à leur mode, ne manquent pas de se forger

des raisons d'agir ainsi, ce sont des pretextes qui n'excusent ni les uns ni les autres. Il doit douter si c'est Dieu qui les a separez de cette societé d'hommes, qui se disoit être l'Eglise, comme il separa autrefois les Israëlites d'avec les Egyptiens, par le moyen de Moyse d'une maniere si admirable, qu'on ne pût pas douter qu'il ne fût l'auteur de cette separation, ou bien si ce sont des gens qui ont fait cela de leur propre mouvement & de leur propre autorité : ce qui seroit tres-pernicieux.

Et si ces deux Eglises, sçavoir celle qui s'est separée, & celle dont on s'est separé, pretendent l'une & l'autre, prouver leurs sentimens par l'Ecriture sainte (comme il est impossible que cette Ecriture qui est divine, puisse autoriser deux Religions contradictoires, il s'ensuit necessairement qu'il y en a une des deux qui ne l'entend pas) il a raison de douter quelle est celle des deux qui ne l'entend pas, & qu'elle est celle qui l'entend bien.

Il doit douter quel a été le motif de ceux qui ont fait la separation, sçavoir si ç'a été par un motif de zele, ou par un motif d'ambition, car plusieurs Heretiques se sont separez de l'Eglise par

ce dernier motif. Si c'eſt par zele, il a encore lieu de douter, ſi ce n'eſt point un zele inconſideré, comme celuy d'Oza, qui voulut retenir l'Arche pour l'empêcher de tomber.

Il doit douter ſi les auteurs de ſa ſeparation ont eu une legitime miſſion, pour mieux dire, il ne doit pas croire qu'ils l'ayent euë : car il eſt conſtant que les Schiſmatiques n'ont jamais de miſſion pour ſe ſeparer de la communion de tous les Fideles. Il ne faut pas qu'il ſuive l'exemple de certains Heretiques & Schiſmatiques qui diſent ordinairement, Pour ce qui eſt de moy je ne veux rien examiner, car je ne doute de rien, & je ſuis aſſuré d'être dans la bonne Religion : auſquels je réponds que cette certitude ne doit être que dans ceux qui n'ont point fait de ſchiſme, & qui peuvent le connoître par les marques que nous avons données cy-deſſus. Mais qui ſont toûjours dans l'ancienne Egliſe, dont les autres ſe ſont ſeparez.



## CHAPITRE XLII.

*Les vrais moyens de chercher la vraye Eglise, pour la trouver certainement.*

SUivant donc tous les doutes que nous avons vûs cy-dessus, qui ne sont pas sans fondement, & qui sont trés-difficiles à débroüiller, sur tout, à une personne qui est separée de la communion de l'Eglise universelle. Il faut donc que celuy qui est assez malheureux pour être engagé dans cette separation, par sa naissance, & à qui Dieu a donné quelques lumiéres, & quelque amour de son salut, employe tous ses soins & tous les moyens imaginables, pour découvrir où est la vraye Eglise, hors de laquelle il n'y a que damnation & mort: & pour celà il ne faut pas qu'il présume le pouvoir faire de luy-même, & par ses propres lumiéres; car ce seroit une présomption : mais il faut que par une vraye humilité il se croye incapable de démêler une chose si difficile. Il faut qu'il avoüe qu'il n'y a que Dieu qui soit capable de l'éclairer dans

une chose si obscure : mais comme il n'a jamais merité qu'il luy fît cette grace, & qu'au contraire il l'a beaucoup irrité par ses pechez, & entr'autres par celuy de la negligence qu'il a eu à chercher les voyes de son salut, dont premiere étoit d'entrer dans la vraye Eglise, quoy qu'il l'en eût peut-être averti plusieurs fois interieurement.

Il faut qu'il commence par appaiser la colere de Dieu qui est embrasée contre luy, à cause de ses pechez, par une humble penitence, qu'il confesse qu'il l'a beaucoup offensé, qu'il pleure, qu'il gemisse, qu'il pousse des cris même qui penetrent les cieux, qu'il jeûne à l'exemple des Ninivites, qu'il prie & qu'il fasse beaucoup d'aumônes à l'exemple de Corneille le Centenier, *Act.* 10. afin qu'il luy suscite un autre Simon Pierre, pour luy dire ce qu'il faut qu'il fasse, c'est à-dire, un Pasteur de la sainte Eglise, qu'il châtie & reduise son corps en servitude, à l'exemple de saint Paul, afin de n'être point reprouvé, 1. *Cor. c.* 9. *v.* 27. C'est à luy principalement que s'adressent ces paroles de Jesus-Christ : Si vous ne faites penitence vous perirez tous également. C'est pour luy principalement

que Jesus-Christ prouve par des paraboles qu'il faut toûjours prier. Qu'il déplore son malheur d'être né ou engagé dans une secte qui s'est separée de cette grande societé d'hommes épanduë par tout le monde, qui s'est toûjours dite être la vraye Eglise, vû que cela luy donne tant de peine & de tourment d'esprit, pour sçavoir s'il a été bien ou mal separé : car son inquietude doit être semblable à celle d'un homme, qui n'ayant pour tout bien qu'une pierre precieuse, l'a imprudemment quittée, pour regarder par curiosité une fausse pierre qu'un trompeur luy a montrée, qui luy paroissoit avoir plus d'éclat que la sienne, & laquelle il ne sçait pas s'il ne l'a point changée en ce moment là.

Et il doit envier le bonheur de ceux qui n'ont point de raisons de douter s'ils sont Schismatiques, parce qu'ils sont certains de n'avoir jamais quitté la premiere Eglise, qui est celle de Jesus-Christ, pour en regarder par curiosité une autre, que ceux qui la presentoient disoient être meilleure, parce que leur joye est semblable à celle de celuy qui n'a jamais mis sa pierre precieuse en compromis avec un autre, & qui par

conſequent eſt certain qu'on ne la luy a point changée.

Il ne faut pas que celuy qui tâche d'obtenir de Dieu la connoiſſance de la vraye Egliſe par le moyen de la penitence s'attende qu'il l'obtiendra par les premieres prieres, les premieres larmes, les premiers gemiſſemens, les premieres aumônes, &c. c'eſt-à-dire, dés les premiers jours: car peut-être que Dieu le laiſſera pluſieurs années dans ſes afflictions, pour éprouver la conſtance de ſa penitence, avant que de luy deſſiller les yeux pour voir la vraye Egliſe: car nous avons vû des exemples du cela.

Il ne faut pas qu'il ſe rebute dans ſa penitence & dans ſes mortifications, ni qu'il ſuccombe aux tentations que le demon luy ſuggerera pour l'en retirer, & pour le faire demeurer dans une indifference de Religion, qui eſt un état infaillible de damnation.

Ainſi plus il trouvera d'embarras & de difficultez à connoître quelle eſt la vraye Egliſe, à cauſe des differens raiſonnemens que les uns & les autres font ſur ce ſujet, qui luy paroîtront peut-être auſſi fort les uns comme les autres; plus il doit être fervent dans ſa

priere, dans sa penitence & dans ses mortifications, & chercher plus de moyens de se mortifier, afin de mieux appaiser Dieu & de flechir plus facilement sa misericorde. Le royaume des Cieux souffre violence, & il n'y a que les violens qui le ravissent, dit Jesus-Christ, *Matth.* 11. 12. Qu'il demande & il luy sera donné, qu'il frappe & on luy ouvrira, dit-il ailleurs.

Et afin de s'exciter davantage à perseverer dans la recherche de la vraye Eglise, par les moyens que nous avons dit, il faut qu'il considere dans de profondes meditations, que Dieu ne luy pardonnera jamais ses pechez qu'il ne l'ait trouvée & qu'il n'y soit incorporé, parce que, qui n'aura point l'Eglise pour mere n'aura point Dieu pour pere, dit saint Cyprien au livre de l'unité de l'Eglise, *Ep.* 40. *&* 52. & c'est la doctrine de tous les autres Peres, & toutes les personnes qui sont certaines d'être dans la vraye Eglise croyent que ceux qui n'y sont pas, periront malheureusement. Ceux-là même qui croyent y être & qui effectivement n'y sont pas disent, que hors l'Eglise il n'y a que damnation & mort, & qu'on ne peut point pre-

tendre

tendre de salut tant qu'on en est division.

Il faut qu'il pense avec une grande attention, combien c'est une chose épouvantable de tomber entre les mains d'un Dieu, qui est si puissant pour châtier les personnes à qui il n'a pas pardonné leurs pechez, & qui a des moyens si terribles pour se vanger de ses ennemis, du nombre desquels sont les Heretiques & les Schismatiques, à qui il ne manquera pas de dire, comme aux autres pecheurs au jour du jugement : Allez maudits au feu éternel qui est preparé au diable & à ses anges, qui est une fournaise de feu, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents, dont la seule pensée doit faire dresser les cheveux à ceux qui n'ont pas des preuves certaines d'avoir été legitimement separez de l'Eglise : outre que l'on ne peut jamais avoir de raisons legitimes de s'en separer, puisque S. Augustin *t. 7. p. 5.* écrivant contre les Donaristes qui l'avoient fait, dit que le sacrilege du schisme surpasse tous les crimes. Or on n'a jamais de raisons de commettre le crime qui surpasse tous les autres, quelques prétextes que puissent prendre les Autheurs des schismes.

Outre ce que nous venons de dire ; qu'il lise quelques Sermons ou livres qui décrivent bien les peines épouvantables de l'enfer, que je ne pretends pas décrire icy, & quelques autres qui fassent l'éloge du Paradis & de la beatitude éternelle, & qui luy represente combien c'est une chose noble & belle d'aimer Dieu pardessus toutes choses, & j'espere que cela excitera ses soins pour chercher les voyes de son salut, & que Dieu voyant sa perseverance, ses pleurs, & ses gemissemens ne manquera pas de luy envoyer un Pasteur de cette vraye Eglise, pour luy dire ce qu'il faudra qu'il fasse : comme il fit à Corneille le Centenier, & à Saül l'Apôtre qu'il ne voulut pas instruire luy-même: mais je l'avertis qu'il se donne bien de garde de le recevoir avec un esprit de contradiction, selon la maniere ordinaire des Heretiques, pour chicaner sur tout ce qu'il luy dira ; car Corneille ne tient pas cette conduite ; mais il faut qu'il l'écoute avec un esprit docile & avec une envie d'apprendre de luy la vraye doctrine, qu'il luy enseignera de la part de Dieu : car les livres du Sacrificateur garderont la science ( dit le Prophete Malachie, *ch.* 2. *v.* 7. ) &

on recherchera la Loy de sa bouche, d'autant qu'il est le messager de l'Eternel des armées.

Et Dieu ordonne que l'on fasse mourir celuy qui n'obeït pas de point en point aux Sacrificateurs, parce qu'ils enseignent la Loy & le Droit. *Deut.* 17.

Si Dieu étoit si rigoureux dans l'ancienne Loy que de faire mourir ceux qui desobeïssoient aux Prêtres Juifs, il n'y a pas de lieu de croire qu'il le sera moins pour ceux qui désobeïront aux Prêtres Chrétiens, lorsqu'ils enseignent les Lois & le Droit de l'Eglise universelle, qui est celle de Jesus-Christ. Et ce n'est point en vain qu'il a dit : Les Scribes & les Phariséens sont assis en la chaire de Moïse. Toutes choses donc qu'ils vous diront, que vous gardiez, gardez-les & faites-les, mais ne faites point selon leurs œuvres : car ils disent & ne font pas. *Matth* 23.

Et parlant aux Pasteurs de la Loy nouvelle il leur dit : Qui vous écoute m'écoute, & qui vous rejette me rejette ; or qui me rejette il rejette celuy qui m'a envoyé. *Luc.* 10. *v.* 16.

Ainsi ne pas écouter les Pasteurs de la vraye Eglise, c'est rejetter Dieu & meriter par là d'être rejetté de luy, ce

qui détruiroit le but que se propose celuy qui cherche la vraye Eglise : car il ne la cherche qu'afin d'être reçû de luy pour la beatitude éternelle.

Saint Paul confirme encore ce qui est dit cy-dessus, en disant : Obeïssez à vos conducteurs & vous y soumettez: Car ils veillent pour vos ames comme ceux qui en doivent rendre compte, &c. *Heb.* 13.

Sur quoy il faut remarquer que ces passages qui ordonnent d'obeïr aux Prêtres & Pasteurs ne disent pas qu'il faut que celuy qui doit être instruit examine & juge si ces vrays Pasteurs enseignent une bonne doctrine, & s'ils expliquent l'Ecriture sainte selon son veritable sens, & qu'il voye, par luy-même, si ce qu'ils disent est conforme au sens de cette Ecriture. Et ils ne l'ont pas voulu dire non plus : car ce seroit dire, que le disciple seroit plus sçavant que ses maîtres, & qu'il faudroit qu'il fût leur juge, ce qui seroit contre l'ordre naturel.

Et si celuy qui veut chercher la vraye Eglise en agissoit ainsi il tomberoit dans l'esprit d'orgueil, & de présomption, que nous avons fait voir cy-dessus n'appartenir qu'aux enfans du demon.

Il doit croire que ces Pasteurs luy enseignent la doctrine qu'ils ont apprise de l'Eglise du Fils de Dieu, & que cette Eglise l'a apprise de Jesus-Christ & de ses Apôtres, & s'il apprehendoit que ces Pasteurs le trompassent, il feroit injure à la bonté & à la providence divine, n'étant pas croyable, qu'aprés avoir demandé la lumiere avec un esprit d'humilité & de penitence, avec pleurs & gemissemens, comme nous supposons qu'il l'a fait, Dieu voulût luy envoyer des Ministres d'erreur.

Si un enfant demande du pain à son pere, dit Jesus-Christ, luy donnera-t-il une pierre, & s'il luy demande du poisson luy donnera-t-il un serpent? Si vous donc (poursuit-il) combien que vous soyez mauvais vous sçavez donner à vos enfans de bonnes choses, combien plus vôtre pere qui est és cieux fera-t-il des biens à ceux qui le requerent. *Matth.* 7.

Qui si quelqu'un d'entre vous a faute de sapience, dit S. Jacques, qu'il la demande à Dieu qui la donne à tous benignement, & qui ne la reproche point, & elle luy sera donnée: mais qu'il la demande en foy ne doutant nullement, &c. *chap.* 1.

Enfin il faut qu'il soit persuadé que Dieu ne demande point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive.

Dieu pourra encore luy faire tomber entre les mains quelques livres faits par les Pasteurs de la vraye Eglise, qui seront capables de l'instruire, pourvû qu'il les lise avec un esprit desinteressé, & n'ayant point d'autre but que de chercher la verité, meditant avec attention ce qui sera dedans sans songer à des moyens de les refuter : car ce seroit resister aux graces que Dieu luy presenteroit & se rendre indigne qu'il luy en presentât d'autres.

S'il veut bien même lire cet écrit avec attention & le second volume que j'ay dessein de faire, j'espere que Dieu donnera benediction à cet ouvrage, & que par cette lecture il distinguera avec certitude la vraye Eglise d'avec les Eglises Schismatiques & Heretiques, qui est son premier but, & celuy qu'il faut premierement avoir pour obtenir la beatitude éternelle.

Quoy que Dieu puisse illuminer tout d'un coup les Heretiques qu'il veut sauver, & les convertir en même tems, (ce qu'il a fait plusieurs fois, de la même maniere qu'il a converti saint Paul

& le bon Larron &c. sans qu'ils soient obligez de demander ces lumieres & cette conversion par le moyen de la penitence & des mortifications penibles. Il ne s'ensuit pas qu'il veille & doive garder cette methode à l'égard de tout le monde. Il n'a pas fait cela à saint Augustin & à plusieurs autres. Aux uns il donne des graces efficaces & victorieuses, qui produisent leur effet en même tems & tout d'un coup, sans qu'ils ayent de peine à se convertir, comme celles qu'il donna à saint Paul, à saint Matthieu & au bon Larron. Aux autres il donne ses graces successivement, afin de voir, si ayant reçû les premieres ils en feront un bon usage, pour meriter par là d'en avoir d'autres, comme ceux à qui le Pere de famille donna ses talens à faire profiter, dont le premier fit si bien valoir les siens qu'il merita d'avoir celuy du dernier qui l'avoit caché dans la terre sans le faire augmenter : car à chacun qui aura il luy sera donné & il en aura d'autant plus : mais à celuy qui n'a rien, cela même qu'il a luy sera ôté, dit l'Evangile en saint Matthieu, *chap. 25. v. 29.*

Il y a eu des Heretiques, à qui Dieu

ayant donné ses bonnes graces ont eu beaucoup de peine à se convertir ; entr'autres saint Augustin, comme on peut voir dans ses Confessions, qui étoit dans l'heresie des Manichéens, mais qui fit si bien profiter les talens que Dieu luy avoit donnez, qu'il est devenu dans la suite un grand Saint.

Et ainsi il faut que celuy dont nous parlons presentement, qui cherche la vraye Eglise, ne neglige point les graces que Dieu luy a faites : ( car je suppose que Dieu luy avoit donné des graces pour le pousser à chercher la vraye Eglise ) vû que de nous-mêmes nous sommes incapables de rien entreprendre pour nôtre bien spirituel, mais qu'il les fasse fructifier, afin que Dieu luy en donne d'autres, pour le faire arriver jusqu'à la parfaite connoissance de la verité.



CHAP. XLIII.

## CHAPITRE XLIII.

*Que celuy qui revient dans la vraye Eglise doit croire tout ce qu'elle enseigne ; qu'il ne doit point y apporter de ses anciennes erreurs, ni y faire un mêlange de deux Religions contraires.*

IL faut que celuy qui se fait instruire pour rentrer dans la vraye Eglise, prenne soigneusement garde de ne pas s'imaginer qu'il suffit de croire une partie de la doctrine que cette Eglise propose à croire en méprisant l'autre. Qui manque en un point de la Loy est coupable de tous, dit saint Jacques, *ch.* 2. *v.* 10.

Jesus-Christ étant Dieu il mérite bien d'être crû en tout ce qu'il a revelé à son Eglise pour nous l'enseigner, non seulement dans les choses qui nous paroîtroient de grande consequence : mais aussi dans celles qui nous paroîtroient être de peu de consequence : car tout ce qu'il a dit est également digne d'être crû, & on ne pourroit pas en rejetter

une partie comme fausse, sans le faire passer pour un menteur, ce qui seroit un horrible blasphême; ni dire que l'Eglise, dont il se sert pour faire enseigner & expliquer sa doctrine au peuple Chrétien, n'est pas certaine en ce qu'elle dit, ou qu'elle trompe ses enfans, en leur expliquant la parole de Dieu en l'absence de Jesus-Christ & de ses Apôtres, sans l'accuser d'imprudence & de manque de conduite d'avoir commis la garde de sa divine parole à une Eglise ignorante ou malicieuse, & avec cela d'avoir obligé les Fideles à l'écouter: car dire cela ce seroit commettre un peché contre Jesus-Christ presque semblable au premier.

Qu'il ne se persuade pas qu'il luy sera permis d'apporter une partie des heresies qu'il a apprises dans sa secte, pour les mêler avec la doctrine de Jesus-Christ: car Dieu a un tel mélange en abomination, ne pouvant souffrir que la fausseté de l'heresie fasse de comparaison ni de mêlange avec les veritez divines. Son Eglise n'est pas un bourbier qui reçoive toutes les ordures qu'on y veut mettre, il l'a nettoyée & sanctifiée par le lavement d'eau & par la

parole, afin qu'elle fût une Eglise glorieuse, qui n'eût ni tache ni ride ni autre telle chose, mais afin qu'elle fût sainte & irreprehensible. *Eph. chap.* 5. Si elle recevoit un tel homme dans son sein, qui voudroit encore retenir une partie de ses anciennes heresies (elle le sçachant) elle ne seroit plus sainte & irreprehensible, & par consequent elle ne seroit plus l'Eglise de Dieu, parce qu'il est de son essence d'être sainte. Dieu luy a commandé de rejetter un tel homme, lorsque saint Paul a dit a Tite : Rejette l'homme heretique aprés le premier & le second avertissement. *chap.* 2. *v.* 10.

Qu'il prenne garde aussi de tomber dans une nouvelle heresie inventée depuis peu, qui est de dire qu'on peut se sauver dans toutes sortes de schismes & d'heresies, pourvû qu'on y croye de certains points de foy, dont toutefois le nombre n'a jamais été déterminé, & dont la qualité nous est entierement inconnuë; parce que ni l'Ecriture sainte ni les Conciles, ni les Peres ne nous ont jamais parlé de toutes ces choses, & que ce sont de pures chimeres inventées par quelques Heretiques pour en-

tretenir dans une fausse & malheureuse securité de salut les pauvres ames qui se sont engagées en differentes Sectes heretiques & contradictoires, sans qu'elles se mettent en peine de chercher la vraye Religion, leur persuadant que l'Eglise de Jesus-Christ est composée de toutes ces sectes de Chrétiens, qui est un sentiment dont nul fidele Chrétien n'a jamais parlé, & que les anciens Heretiques mêmes ne se sont pas avisez d'enseigner, quoy qu'ils ayent publié plusieurs autres extravagances. Mais il est constant qu'une Eglise de cette nature-là est si éloignée d'être l'Eglise de Jesus-Christ, qu'elle n'est qu'un receptacle de tous les libertins qui ne veulent point se mettre en peine de chercher la vraye Religion, & qui ne veulent suivre que leurs sentimens, prétendant n'être point obligez de se soumettre à la foy de l'Eglise si elle ne leur plaît pas.

J'avertis donc celuy pour qui j'écris presentement, que le vray Dieu createur du ciel & de la terre n'est point fondateur & conducteur d'une Eglise qui est composée de plusieurs sectes, dont la doctrine est contradictoire : car

cela ne peut convenir qu'à un faux Prophete.

Car seroit-il possible, par exemple, que Dieu inspirât à une Secte ou Religion un certain nombre de Sacremens, & à une autre un autre nombre plus ou moins grand ?

Pourroit-il inspirer à une, un certain nombre de livres de l'Ecriture sainte, pour être tenus & crûs, par article de foy, pour Livres canoniques, & inspirer à une autre Religion, un autre nombre de livres plus ou moins grand, & que le nombre de l'autre n'est pas veritable ?

Pourroit-il dire à une que le corps de Jesus-Christ est dans le Sacrement de l'Eucharistie, & à une autre qu'il n'y est pas, mais qu'il n'y a que sa figure ?

Pourroit-il, sans cesser d'être Dieu, donner ou approuver à une de ces Religions une autre interpretation des Ecritures saintes, & à une autre une autre interpretation contradictoire ? Car cette diversité d'interpretations de l'Ecriture est le fondement des divisions dans la Religion.

Et ainsi ce Dieu qui est la vérité mê-

me par essence pourroit être autheur de toutes les autres contradictions qui sont ou qui pourront être, entre les differentes sectes de Religions qui ont été depuis la mort de Jesus-Christ, & qui seront jusqu'au jour du jugement : car il faudroit qu'il le fût s'il étoit leur Pasteur à tous & leur conducteur.

C'est pourquoy il faut que nôtre Catechumene rejette entierement le vieil homme & qu'il se revéte de l'homme nouveau, afin de pouvoir parvenir au but qu'il se propose.

J'ay eu le bonheur de diriger & d'instruire un Gentilhomme qui ayant été engagé, par sa naissance & pas son éducation dans une secte separée de l'Eglise de Jesus-Christ, y est rentré par les moyens que j'ay marqués dans ces trois derniers Chapitres ; & c'est de sa conversion, que je sçay comme luy même, que j'ay tiré ce modele que j'ay crû pouvoir servir à d'autres qui s'en voudront servir.

En parlant de l'Eglise de Jesus-Christ dans ce 1. tome, je n'ay pas crû devoit l'appeller l'Eglise Romaine, quoy que l'Eglise de Jesus-Christ & l'Eglise Romaine soit la même chose,

comme ce Traité le fait voir assez clairement : parce que j'apprehendois d'animer les ennemis du nom d'Eglise Romaine contre les veritez que j'ay exposées dans ce 1. tome ; & je me suis persuadé qu'ils goûteroient plus facilement ces veritez-là, en ne les voyant attribuées qu'à l'Eglise du Fils de Dieu, l'Eglise de Jesus-Christ, l'Eglise universelle, c'est-à-dire Catholique, comme ils l'appellent dans leur grand Catechisme Dimanche 15. en un mot, à la vraye Eglise, dont ils se disent enfans pour se pouvoir dire fideles Chrétiens : mais ceux d'entr'eux qui ont un peu d'intelligence auront bien vû que les choses que nous avons fait voir appartenir à cette Eglise du Fils de Dieu appartiennent aussi à l'Eglise Romaine.

Je n'ay pas crû non plus, en parlant des Schismatiques & des Heretiques en general, devoir nommer ceux qui y sont necessairement compris, afin de ne pas faire de peine à ceux que j'aimerois mieux convertir que choquer, me persuadant d'autre part qu'ils se verroient eux-mêmes assez clairement dans cette peinture sincere des Heretiques & des Schismatiques. Mais comme je veux

faire voir clairement, comme le jour, dans le 2. tome, que les Eglises protestantes ne sont point l'Eglise du Fils de Dieu, je ne pourray pas me dispenser d'y parler plus clairement que je n'ay fait dans ce premier tome.

*Fin du premier tome.*

## *Fautes à corriger dans le premier Tome.*

PAge 34. *ligne* 5. ôtez la parentese.
P. 44. *l.* 10. ce qui en, *lisez*, ce qui est.
P. 90. *l.* 1. de foy, *lisez*, de la foy.
P. 101. *l.* 18. sainteté, *lisez*, fermeté.
P. 106. *l.* 3. par differentes, *lis.* par de differentes.
P. 110. *l.* 12. puissent, *lis.* pûssent.
P. 129. *l.* 20. avoient, *lis.* auroient.
P. 131. *l.* 16. une fois, *lis.* autrefois.
P. 137. *l.* 24. &, *lis.* en.
P. 169. *l.* 11. lire, *lis.* dire.
P. 221. *l. penultiéme*, tempores, *lis.* temporelles.
P. 231. *l.* 11. leur les noms, *lis.* leur donner les noms.
P. 135. *l.* 3. l'estime que avons, *lis.* l'estime que nous avons.
P. 242. *l.* 7. ne l'auroit pas établie, *lis.* ne l'avoit pas établie.
P. 244. *l.* 6. ceux d'entre fideles, *lis.* ceux d'entre les fideles.
Même p. *l.* 20. luy en apportée, *lis.* luy en apporte.
P. 256. *l. derniere*, que ceux, *lis.* que ceux-là.
P. 261. *l. penultiéme*, quoy-qu'il, *lis.* quoy-qu'elle.
P. 277. *l.* 6. dont premiere, *lis.* dont la premiere.
P. 282. *l.* 17. Saül, *lis.* Saul.
P. 285. *l.* 24. qui si, *lis.* que si.

## *EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.*

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le 20. de Septembre 1696. signé, CARPOT: Il est permis au sieur CHARDON DE LUGNY, Prêtre, de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur que bon luy semblera, pendant le tems de huit années, un Livre qui a pour titre, *Traité de la Religion Chrétienne*, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : avec défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre, à peine de trois mille livres d'amende, & de confiscation des exemplaires, suivant qu'il est porté plus au long par le present Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le premier Octobre 1696.*

Signé, P. AUBOÜYN, Syndic.

Et ledit sieur Chardon de Lugny a

cedé & transporté son droit de Privilege à Nicolas le Clerc, Marchand Libraire à Paris, suivant l'accord fait entre eux.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le dernier jour de Decembre 1696.*

---

## APPROBATIONS.

J'Ay lû pour Monseigneur le Chancelier, un Livre qui a pour titre, *Traité de la Religion Chrétienne*, dans lequel on voit le pouvoir que Jesus-Christ a donné à son Eglise, & sa difference d'avec les Eglises Heretiques. En Sorbonne le 14. de Juillet 1696.

C. DE PRECELLES.

JE soussigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, certifie que par l'ordre de ladite Faculté, j'ay lû & examiné un livre qui a pour titre, *Traité de la Religion Chrétienne*; & que je n'y ay rien trouvé de contraire à la Foy Catholique, & aux bonnes mœurs : en foy de quoy j'ay signé. Fait à Paris ce dernier jour de Decembre 1696.

POCQUELIN.

